



Rapport_PGMO_PRO
V_PSA_REV_1_2022-C

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



**MINISTRE DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE,
DE L'EQUITE SOCIALE ET TERRITORIALE**

PROJET DE PROTECTION SOCIALE ADAPTATIVE AU SENEGAL

**PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES
(PMPP)**

RAPPORT FINAL

Mohamadou Lamine FAYE

Consultant en Evaluation Environnementale et Sociale

Tel : (221) 33 957 55 64 – (221) 77 518 88 99

Email : fayelamin@yahoo.fr

Saly Portudal – Sénégal

JANVIER 2022

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX	4
LISTE DES ABREVIATIONS	5
1 INTRODUCTION.....	6
1.1 Contexte et justification.....	6
1.2 Description du projet.....	8
1.2.1 Objectif du projet.....	8
1.2.2 Composantes du projet	8
1.2.3 Description de la zone d'intervention du projet	13
1.2.1 Situation de la pauvreté des régions cibles du projet.....	13
1.3 Objectif du PMPP.....	16
1.3.1 Objectif général du PMPP	16
1.3.2 Objectifs spécifiques du PMPP	16
1.4 Cadre règlementaire de mobilisation des parties prenantes.....	17
1.4.1 Exigences de la législation nationale.....	17
1.4.2 Exigences de la Banque mondiale	17
2 IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	19
2.1 Objectif et approche	19
2.2 Catégories de parties prenantes	19
2.3 Identification des parties prenantes	20
2.3.1 Parties prenantes affectées par le projet	20
2.3.2 Parties prenantes intéressées par le projet	23
2.3.3 Groupes vulnérables affectés par le projet	30
2.4 Analyse des parties prenantes.....	31
3 PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	45
3.1 Objectifs et approche adoptée pour la consultation du public.....	45
3.2 Synthèse des points de discussion	46
3.3 Etendue des consultations	46
3.4 Synthèse analytique des résultats des consultations du public	51
3.5 Méthode d'engagement des parties prenantes	54
3.6 Stratégie de communication et de diffusion de l'information	57
3.6.1 Objectif général	57
3.6.2 Objectifs spécifiques	58
3.6.3 Stratégie de diffusion de l'information.....	58
3.6.4 Liste des informations à divulguer dans le cadre du projet	66

3.6.5	Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables	66
3.6.6	Stratégie en matière de santé et de sécurité	67
3.6.7	Stratégie proposée pour la communication sur les critères d'éligibilité	67
3.7	Calendrier	68
3.8	Examen des commentaires	68
3.9	Phases ultérieures du projet	69
3.10	Gestion des feedbacks et partage de l'information avec les parties prenantes	69
4	MECANISMES DE GESTION DES PLAINTES	70
4.1	Objectif du Mécanisme des Plaintes	70
4.1.1	Principes généraux	71
4.1.2	Types des plaintes et conflits à traiter	72
4.2	Procédure de réception et d'enregistrement des plaintes	72
4.2.1	Mécanismes de résolution	73
5	RESPONSABILITE DE MISE EN ŒUVRE DU PMPP	76
6	SUIVI ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS DU PMPP	77
6.1	Participation des différents acteurs concernés au comité de suivi	77
6.2	Implication, information, consultation des parties prenantes	77
6.3	Indicateurs de suivi du PMPP	78
7	BUDGET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PMPP	79
	ANNEXES	80
	Annexe 3 : Fiches de plainte, de suivi et de clôture	83
	Annexe 4 : Modèle de formulaire d'enregistrement des plaintes	84
	Annexe 5 : Fiche de résolution de plaintes	85
	Annexe 6 : Directives en matière de gestion de plaintes applicables pour le cas de VBG	86
	Annexe 7 : Feuilles de présence des consultations des parties prenantes	89
	Annexe 8 : comptes rendus des consultations des parties prenantes	105

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : des indicateurs clés par région.....	15
Tableau 2 : Parties prenantes positivement affectées.....	21
Tableau 3 : Parties prenantes affectées et nature des impacts et effets	22
Tableau 4 : Catégories des parties prenantes intéressées	25
Tableau 5 : Liste des parties prenantes intéressées	26
Tableau 6 : Critère d'évaluation du niveau d'influence des parties prenantes.....	31
Tableau 7 : Synthèse de l'identification et de l'analyse et des besoins des parties prenantes.....	33
Tableau 8 : Cartographie des consultations réalisées	46
Tableau 9 : Etendue des consultations.....	48
Tableau 10 : Principales préoccupations, contraintes et recommandations pertinentes des parties prenantes.....	52
Tableau 11 : Récapitulatif des méthodes appropriées de consultation des parties prenantes.....	55
Tableau 12 : Stratégie de communication et diffusion de l'information	59
Tableau 13 : Information sur le calendrier des étapes du projet.....	68
Tableau 14 : Budget de la mise en œuvre du MGP	76
Tableau 15 : Fonction de gestion et responsabilités	76
Tableau 16 : Indicateurs de suivi du PMPP.....	78
Tableau 15 : Coûts des activités de mise en œuvre du PMPP	79

LISTE DES ABREVIATIONS

AEI	: Activité génératrice de revenus
ANSD	: Agence nationale de la statistique et de la Démographie
BM	: Banque mondiale
EAS	: exploitation et abus sexuel
EES	: Evaluation Environnementale Stratégique
EIE	: Etude d'Impact sur l'Environnemental
EIES	: Etude d'Impact Environnemental et Social
CDD	: Comité départemental de Développement
CES	: Cadre Environnemental et Social
CLD	: Comité local de Développement
CLVF	: Comité de Lutte contre les Violences faites aux femmes
CPLCC	: Consentement Préalable donné Librement et en Connaissance de Cause
CGES	: Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CRD	: Comité régional de Développement
DAO	: Dossier d'Appel d'Offre
DEEC	: Direction de L'Environnement et des Etablissements Classés
DGPSN	: Délégation générale à la protection sociale et à la solidarité nationale
DREEC	: Division de régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés
EAS	: Exploitation et Abus Sexuels
GRM	: Mécanisme de plaintes et réclamations
HS	: Harcèlement Sexuel
MGP	: Mécanisme de Gestion des Plaintes
NES	: Norme Environnementale et Sociale
OCB	: Organisation Communautaire de Base
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAR	: Plan d'Action de Réinstallation
PMPP	: Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PIB	: Produit intérieur brut
PNBSF	: Programme de bourse de sécurité familiale
PROCASEF	: Projet Cadastre et Sécurisation Foncière
PP	: Partie Prenante
PSE	: Plan Sénégal émergent
RNU	: Registre National Unique
SNEEG	: Stratégie nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre
VBG	: Violence Basée sur le Genre

1 INTRODUCTION

1.1 Contexte et justification

Le Sénégal, pays à revenu intermédiaire faible avec des frontières communes avec la région du Sahel, couvre une superficie de 196 712 kilomètres carrés et compte une population d'environ 17,2 millions d'habitants. La croissance économique s'est accélérée et est restée constamment égale ou supérieure à 6 pour cent par an depuis 2014. Cela a permis de réduire la pauvreté de 43 pour cent en 2011 à 37,8 pour cent en 2018. Pourtant, compte tenu de la croissance démographique, le nombre total de pauvres est en hausse et atteint 6 millions de personnes en 2018, et le niveau d'inégalité est constant dans le temps. L'extrême pauvreté est concentrée dans les zones rurales et dans le sud-est du pays, tandis que les zones urbaines ont connu l'augmentation la plus rapide du nombre total de pauvres et représentent désormais environ un quart de l'incidence de la pauvreté.

La région du Sahel a été identifiée parmi les points chauds du changement climatique les plus importants prévus pour le XXI^e siècle, ce qui augmentera probablement la fréquence et l'intensité des chocs de revenu liés au climat pour les populations dont les stratégies d'atténuation des risques sont limitées. Les sécheresses, les inondations et les incendies sont les chocs liés au climat les plus répandus qui affectent la population sénégalaise selon l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages 2018-19.

La pandémie de COVID-19 a gravement affecté l'économie et la population du Sénégal et renforce la vulnérabilité liée aux chocs climatiques. La crise a mis un terme à des années de bonnes performances économiques et menace d'annuler la moitié de la réduction de la pauvreté enregistrée au cours de la dernière décennie. On estime que la croissance du PIB réel a ralenti, passant de 4,4 % en 2019 à -0,7 % en 2020 (-3,3 % pour le PIB par habitant). Les revenus des ménages ont été comprimés par les perturbations du fonctionnement normal de l'activité économique frappant particulièrement le secteur informel. L'ANSD a estimé en septembre que 85% des ménages ont vu leurs revenus baisser au cours des trois premiers mois de la pandémie. Elle a également constaté que 36 % des chefs de famille interrogés avaient cessé de travailler, la crise du COVID-19 en étant la raison pour environ un tiers d'entre eux. Six mois après le début de la crise, 10 % des chefs de famille ne travaillaient toujours pas.

Depuis 2012, le gouvernement du Sénégal a jeté les bases d'un système de protection sociale performant, avec l'appui d'opérations et de travaux d'analyse financés par la Banque. Le programme national de transferts monétaires du Sénégal (Programme National de Bourses de Sécurité Familiale, PNBSF), a été lancé en 2013 et couvre actuellement 300 000 ménages bénéficiaires. Il prévoit des transferts à l'échelle nationale de 25 000 CFA par trimestre et par ménage, ainsi que des séances de promotion du changement de comportement en matière de santé, d'éducation et d'état civil. La facilitation sur le terrain des transferts d'argent et des mesures d'accompagnement est assurée par des ONG sous contrat avec le gouvernement en utilisant les fonds du projet. Les femmes sont prioritaires pour recevoir le transfert d'argent au sein du ménage et représentent 63 % des bénéficiaires.

Le Registre National Unique (RNU) a été mis en place en 2013 pour répondre aux besoins de ciblage du PNBSF. Le RNU couvrait initialement 450 000 ménages pauvres dans tout le pays. Il a été mis à jour et étendu en 2020 et touche désormais environ 532 000 ménages, soit environ 30 % de la population. Le gouvernement prévoit d'étendre le RNU à 1 million de ménages en 2022, avec le soutien de la Banque. Un décret présidentiel a été signé en août 2021 pour faire du RNU l'outil obligatoire de ciblage de tous les programmes sociaux du pays. Un nombre croissant de programmes dans différents secteurs (éducation, culture, électricité) utilisent le registre pour le ciblage.

Le gouvernement a également développé sa capacité à fournir une assistance sociale temporaire en réponse à des chocs à grande covariance, notamment liés au changement climatique en s'appuyant sur l'infrastructure existante du programme, notamment le ciblage par le RNU, le système de paiement du PNBSF et le réseau de travailleurs sociaux. Ce mécanisme a permis d'apporter une assistance à environ 10 000 ménages victimes des inondations 2020.

Pour renforcer la résilience des pauvres et des personnes vulnérables aux chocs climatiques et autres, le gouvernement a également piloté des programmes visant à développer les capacités de production des ménages vulnérables et pauvres. Un ensemble d'activités productives, le projet productif (Yook Kom Kom), a été mis en œuvre dans quatre régions pour un total de près de 15 000 ménages. Le bénéficiaire du transfert d'argent, le plus souvent une femme, a participé à un programme de six mesures d'accompagnement visant à favoriser l'inclusion financière, la formation et l'autonomisation économique, et à promouvoir la diversification des moyens de subsistance, qui est au cœur de la résilience climatique. Le gouvernement a décidé d'étendre le programme productif à 45 000 autres ménages dans les zones urbaines et rurales avec le soutien du projet en cours.

Un programme de résilience agricole a également été mis en œuvre pendant plusieurs années en collaboration avec le ministère de l'Agriculture. L'objectif a été d'accroître la résilience des petits agriculteurs pauvres en utilisant le système de filet de sécurité pour améliorer leur accès à la distribution d'intrants subventionnés assurée par le gouvernement et au petit matériel agricole. Un pilote a été réalisé en 2019, utilisant le RNU pour cibler la distribution d'intrants agricoles subventionnés et déployant des campagnes de sensibilisation et d'information ainsi que des formations techniques sur les pratiques agricoles. En 2021, en plus des mesures d'accompagnement, plus de 10 000 ménages à travers quatre régions ont bénéficié de transferts monétaires pour soutenir leur accès aux intrants et au matériel agricole pendant la saison de la saison des pluies.

Le gouvernement du Sénégal, à travers le projet de protection sociale adaptative, prépare une nouvelle opération avec l'appui de la Banque mondiale. Ce nouveau projet, dont l'objectif de développement est de renforcer le système de protection social est en lien avec la vision de la politique sociale du gouvernement axée sur la réduction des inégalités sociales et l'éradication de la pauvreté. Cette ambition est inscrite dans l'axe 2 du Plan Sénégal Emergent (PSE) qui met l'accent sur le capital humain, la protection sociale et le développement durable, faisant ainsi de la protection sociale un secteur prioritaire.

Le gouvernement du Sénégal a adopté une Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS 2015-2035) centrée sur cinq objectifs fondamentaux : (i) Une protection sociale intégrée pour tous les enfants ; (ii) Des programmes et systèmes pour les personnes en âge de travailler ; (iii) Un revenu minimum et des soins de santé garantis pour toutes les personnes âgées ; (iv) Un système de sécurité sociale intégré pour les personnes handicapées et invalides ; et (v) Renforcer la résilience des communautés face aux chocs et aux catastrophes.

Les activités du projet concerneront entre autres le renforcement du système de protection social existant, la construction de la résilience des ménages en situation de pauvreté chronique et la protection des ménages pauvres et vulnérables face aux chocs.

Par la nature, les caractéristiques et l'envergure des activités envisagées dans le cadre de la mise en œuvre du projet de filets sociaux adaptatives, les risques et impacts environnementaux et sociaux associés sont jugés faibles selon la législation nationale et les critères de classification environnementale et sociale de la Banque mondiale. Systématiquement certaines Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale sont déclenchées et sont applicables au projet afin de prévenir les risques

et atténuer les impacts négatifs qui pourraient découler de la mise en œuvre du projet sur l'environnement et la population. Il s'agit de la NES 1 « Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux » ; NES 2 « Emploi et conditions de travail » ; NES 3 « Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution » ; NES 4 « Santé et sécurité des populations » ; NES 5 « Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire » ; NES 6 « Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques » ; NES 8 « Patrimoine culturelle » , NES 9 « Intermédiaires financiers » et NES 10 « Mobilisation des parties prenantes et information ».

En conséquence, le Gouvernement du Sénégal se doit de préparer un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP). Le PMPP fait partie des documents requis par le Cadre Environnemental et Social (CES) et identifie les principales parties prenantes affectées par le Projet, directement ou indirectement (y compris les groupes vulnérables), ainsi que celles ayant d'autres intérêts susceptibles d'influencer les décisions relatives au projet. Le PMPP décrit l'approche d'engagement et les stratégies permettant un engagement opportun, pertinent et accessible aux parties prenantes tout au long de la mise en œuvre du Projet, en conformité avec les exigences de la Banque mondiale et les dispositions sénégalaises en matière de d'information et de communication.

1.2 Description du projet

1.2.1 Objectif du projet

Le Projet de filets sociaux adaptatifs (P176544) a pour objectif de développement (PDO) d'aider le gouvernement à renforcer son système de protection sociale adaptatif en améliorant les caractéristiques clés du système et en renforçant la capacité institutionnelle, en aidant à étendre la portée des programmes en permettant aux ménages pauvres et vulnérables d'accéder à une aide adaptée aux chocs, en consolidant les nouveaux aspects de la protection sociale tels que le soutien productif, et en améliorant l'efficacité globale par l'innovation et l'apprentissage opérationnel. Au niveau national, le projet permettra une amélioration de la résilience socio-économique des ménages pauvres et vulnérables face aux chocs climatiques.

1.2.2 Composantes du projet

Le projet sera mis en œuvre sur une période de cinq (5) ans et s'articule autour de cinq (03) composantes complémentaires conçues dans l'optique de renforcer le système de protection sociale en s'appuyant sur les avancées déjà notées avec le Projet d'Appui aux Filets Sociaux (P144597) en termes de protection sociale.

Composante 1 : Renforcement des fonctions transversales du système de protection sociale

Cette composante vise à renforcer les fonctions qui sont transversales à tout le système de filet de sécurité sociale. Depuis 2012, le gouvernement du Sénégal a jeté les bases d'un système de protection sociale performant. Le projet d'appui aux filets sociaux soutenu par la Banque a été adopté en 2014 et a permis d'établir les fonctionnalités de base d'un système de filet de sécurité social adaptatif, notamment un Registre social à grande échelle et un programme de transferts monétaires. Des programmes supplémentaires, tels que l'aide en cas de choc ou le soutien productif, ont été construits sur ce mécanisme de prestation de base et mis en œuvre avec succès. Le projet proposé cherchera à consolider et à améliorer les éléments de base du système (sous-composante 1.1), à améliorer la capacité institutionnelle des institutions clés du secteur de la protection sociale (sous-composante 1.2), et à soutenir une gestion et des évaluations de projet efficaces (sous-composante 1.3).

Sous-composante 1.1 : Renforcer les outils de base du système de filets sociaux

Mise à jour et amélioration de la qualité du RNU. Le projet soutiendra le processus continu de mise à jour et d'amélioration de la qualité du RNU. Avec la plus grande expansion prévue à ce jour en 2021-22, le RNU couvrira un million de ménages. Le ciblage est renouvelé tous les quatre ans. Le projet proposé couvrira une mise à jour complète du registre afin de maintenir sa pertinence et sa précision pour le ciblage des programmes sociaux. Cela comprend l'organisation d'assemblées villageoises ou de quartiers dans tout le pays pour le ciblage communautaire ; et la mise en œuvre d'une enquête nationale par l'ANSD pour recueillir des informations actualisées sur un million de ménages. Le projet proposé soutiendra également le processus continu d'amélioration de la qualité des données du RNU (suivi des changements dans la localisation et la composition des ménages, mise à jour des coordonnées, suppression des erreurs éventuelles) et du système de gestion de l'information du RNU (encourager l'interopérabilité et assurer la protection des données lors du partage des listes de ménages). Les activités seront mises en œuvre par la Direction RNU en partenariat avec l'ANSD.

Numérisation des paiements dans le cadre du programme de transferts monétaires réguliers PNBSF. Le PNBSF couvre environ 300 000 ménages et effectue des paiements trimestriels de 25 000 FCFA. Les transferts monétaires, opérés par La Poste, ont été soumis à des retards répétés depuis 2019 en raison d'arrangements financiers complexes entre La Poste et le ministère des Finances. Dans l'intervalle, la DGPSN a acquis de l'expérience en matière de transferts monétaires et de subventions productives par le biais d'opérateurs de paiement mobile sélectionnés de manière compétitive. La numérisation et les paiements électroniques garantissent la responsabilité et ouvrent la voie à l'inclusion financière par une utilisation plus large de l'argent mobile. Le projet proposé soutiendrait la transition du PNBSF et de transferts ponctuels (par exemple, les réponses aux chocs), vers un système de paiement numérique en couvrant les coûts de transfert des opérateurs privés. Cette activité sera soutenue par les équipes de la Banque chargées du développement numérique et du secteur financier.

Renforcement du mécanisme de plaintes et réclamations (GRM). Le projet proposé soutiendra la consolidation, le renforcement et la pleine fonctionnalité du GRM. L'équipe de la Banque a soutenu le gouvernement du Sénégal dans la mise en place d'un mécanisme des plaintes et réclamations en utilisant le système d'information de gestion (SIG) afin que les acteurs sur le terrain reçoivent les plaintes et réclamations, les enregistrent directement dans le SIG pour traitement. Des progrès significatifs ont été réalisés au niveau technique. Un numéro vert (appel gratuit) a été développé pour être accessible aux bénéficiaires et à la population, et il est fonctionnel. Dans le cadre de cette composante, le GRM sera renforcé pour devenir pleinement fonctionnel et inclure de meilleures capacités de gestion des cas et d'interopérabilité avec d'autres systèmes de gestion des données tels que le programme de couverture sanitaire universelle.

Sous-composante 1.2 : Appui institutionnel et renforcement des capacités

Le projet soutiendra les efforts du gouvernement pour renforcer les capacités et les mécanismes de coordination existants dans le secteur de la protection sociale, en tenant compte des changements institutionnels intervenus depuis 2019. Le MDCEST créé en 2019 a besoin d'un appui institutionnel pour renforcer sa capacité à mettre en œuvre ou à superviser des programmes, y compris au niveau local. Plusieurs agences au sein du ministère (DGPSN, FSN, CSA) ou à l'extérieur (le Secrétariat de la Commission nationale de la sécurité alimentaire, le ministère des femmes, ...) entreprennent d'importantes activités de coordination ou de renforcement des capacités dans le secteur de la protection sociale et bénéficient d'un appui institutionnel.

Un accent particulier sera mis sur le renforcement de la coordination du secteur aux niveaux central et local en contribuant aux coûts liés au renforcement des capacités et au suivi sectoriel, ainsi qu'à l'organisation des réunions des Comités Technique et Interministériel de la SNPS.

Sous-composante 1.3 : Gestion et évaluations du projet

Le projet proposé assurera une mise en œuvre et des évaluations efficaces du programme. Il couvrira la dotation en personnel, la logistique, le suivi et l'évaluation réguliers, la supervision et le soutien à la mise en œuvre, la gestion financière, le contrôle de la conformité des achats et des sauvegardes, les réunions de coordination du projet et d'autres activités de gestion du programme et de coordination régulière. Ces activités seront accès à la gestion et au suivi efficaces des mesures de sauvegardes sociales et environnementales ; la gestion financière (GF), et la passation de marchés ; la préparation des plans de travail, des budgets et des rapports sur l'état d'avancement ; la supervision globale des activités du projet ; la communication, les modalités de S&E, dont le renforcement du Système d'Information de Gestion (SIG), et des mesures visant renforcer la transparence et la responsabilité. Avec l'appui technique couvert par l'analyse programmatique sur la protection sociale adaptative (ASP), le projet proposé contribuera à couvrir les évaluations et les analyses qualitatives réalisées par le gouvernement afin de tirer des enseignements de l'expérience acquise et ajuster la conception ou les modalités de mise en œuvre des programmes clés.

Composante 2 : Equité sociale et résilience productive

Cette composante fournira aux ménages bénéficiaires un ensemble intégré de mesures de soutien, y compris un ensemble de mesures de base et un soutien aux moyens de subsistance. Elle vise à s'attaquer à plusieurs contraintes qui entravent l'inclusion économique des plus pauvres et des plus vulnérables. Plus précisément, ses objectifs sont les suivants (i) de soutenir l'expansion du le projet YKK (sous-composante 2.1) ; et (ii) soutenir les intrants agricoles (sous-composante 2.2).

Sous-composante 2.1 : Mesures d'accompagnement sur le capital humain dans le PNBSF

En plus des transferts monétaires, le PNBSF prévoit également des séances de sensibilisation sur le capital humain (enregistrement des naissances, vaccination, scolarisation). Les mesures d'accompagnement ont été mises en œuvre régulièrement depuis le début du programme par le réseau d'organisations non gouvernementales (ONG) locales contractées par la DGPSN (Opérateurs Sociaux) mais l'évaluation de l'impact du PNBSF, financée par l'Agence Française de Développement (AFD), est en cours. Mais l'évaluation de l'impact du PNBSF, financé par un ASA programmatique soutenu par la Banque (P153183), a montré des résultats mitigés sur les résultats finaux. Un effort important pour améliorer le contenu et le matériel de sensibilisation est déjà en cours avec le soutien du projet existant soutenu par la Banque mondiale et sera piloté en 2021-22. Le projet proposé soutiendra ensuite le déploiement du contenu testé pour tous les bénéficiaires du PNBSF.

Sous-composante 2.1 : Mise en œuvre du projet productif - Yook Kom Kom

Le projet proposé soutiendra l'expansion du programme Yook Kom Kom. Dans le cadre du projet précédent, le gouvernement a fourni un ensemble de mesures d'accompagnement (y compris la facilitation de l'épargne, le coaching, la formation et les subventions en espèces) pour 15 000 bénéficiaires du PNBSF, et prépare une première extension à 45 000 bénéficiaires supplémentaires en 2022. Ces mesures productives visent à renforcer la résilience climatique et le potentiel productif en favorisant la diversification des sources de revenus et la création d'activités non agricoles. La mise en œuvre réussie de cette activité a entraîné d'importants gains de consommation et de productivité pour les bénéficiaires.

L'expansion aura lieu à la fois dans les zones urbaines et rurales. Les activités du projet soutiendront la prise de décision des femmes en renforçant leur capital social par le biais d'activités de groupe.

Sous-composante 2.2 : Programme de résilience agricole

Le projet proposé soutiendra la consolidation et l'augmentation de l'utilisation des systèmes de protection sociale pour améliorer la résilience des petits agriculteurs vulnérables. Depuis 2002, le gouvernement sénégalais a mis en œuvre un programme visant à soutenir les agriculteurs ruraux pauvres et vulnérables pour améliorer leur capacité de production. Avec le soutien du projet d'appui aux filets sociaux, la DGPSN a accompagné le ministère de l'Agriculture dans la mise en œuvre d'activités visant à aider les ménages agricoles les plus pauvres du RNU à accéder aux intrants subventionnés fournis par le gouvernement et aux pratiques agricoles intelligentes face au climat. Les activités s'appuient sur le système de protection sociale ainsi que sur les programmes de vulgarisation décentralisés du ministère de l'Agriculture et comprennent des séances de sensibilisation et d'information, des formations techniques sur les pratiques agricoles, un suivi et des subventions en espèces pour soutenir les agriculteurs vulnérables pendant la saison des pluies. Le projet proposé continuera à étendre ces activités dans les zones affectées par les chocs climatiques.

Composante 3 : Solidarité nationale à travers une assistance en réponse aux chocs

Cette composante soutiendra la création d'un programme de réponse aux chocs dans le cadre du système de protection social et la mise en œuvre d'une assistance adaptée aux chocs afin d'aider les ménages pauvres et vulnérables à faire face aux chocs, y compris les chocs climatiques tels que les sécheresses, les inondations ou les incendies. Des réponses rapides sont essentielles pour limiter les impacts à court et à long terme, des chocs sur les capacités de résilience et le capital humain et productif des ménages. Plus spécifiquement, les objectifs de cette composante sont de : (i) soutenir l'opérationnalisation d'un nouveau programme de réponse aux chocs nouvellement créé (sous-composante 3.1) ; et (ii) mettre en œuvre l'assistance en réponse aux chocs (sous-composante 3.2).

Sous-composante 3.1 : Appui à la création et à l'opérationnalisation du programme de réponse aux chocs

Le projet proposé aidera le gouvernement à rendre opérationnel son programme de réponse aux chocs nouvellement créé. La création d'un programme de réponse aux chocs est l'un des déclencheurs de la série d'appui budgétaire (DPO) pour une croissance équitable et résiliente soutenue par la Banque mondiale. Le programme s'appuiera sur les outils et les mécanismes de réponse de l'ASP développés avec le soutien du projet d'appui aux filets sociaux. Les processus techniques, administratifs, institutionnels et de financement définis dans le programme devront être rendus opérationnels. Les procédures pour chaque étape de livraison seront établies : l'évaluation des besoins et le mécanisme de déclenchement basé sur des systèmes d'alerte précoce et des déclencheurs fonctionnels, la stratégie de sensibilisation, l'inscription des bénéficiaires, la fourniture des prestations, le système de gestion de l'information et le système de gestion des plaintes. Une attention particulière sera accordée à l'exploitation du mécanisme de base existant du système de filets sociaux (RNU, système de paiement, mécanisme de traitement des plaintes). Le système d'alerte précoce existant sera renforcé par des engagements continus pour tester l'indice de sécheresse de nouvelle génération (NGDI) en partenariat avec le Se-CNSA et la FAO. Ce processus d'opérationnalisation sera basé sur des méthodes consultatives. Le projet complétera l'assistance technique couverte par l'ASA programmatique pour la protection sociale adaptative en finançant les coûts des ateliers et des réunions, des voyages d'étude éventuels et des missions de supervision, des équipements tels que les besoins en information et en technologie, y compris les logiciels, l'expertise sur les besoins spécifiques identifiés.

Une partie du soutien financier du projet pourrait être accordée aux activités mises en œuvre par les partenaires gouvernementaux impliqués dans les réponses aux chocs.

Sous-composante 3.2 : Fournir l'assistance pour la réponse au choc

Cette sous-composante soutiendra la fourniture de transferts monétaires d'urgence aux bénéficiaires du programme de réponse aux chocs. Les ménages pauvres et vulnérables seront aidés par des transferts monétaires lorsqu'ils sont touchés par des sécheresses, des incendies, des inondations et d'autres chocs covariants moins courants comme les pandémies. Le nombre de bénéficiaires à aider chaque année et leur localisation dépendront de la gravité des chocs, des zones touchées et des besoins évalués. Par exemple, dans le cas des sécheresses, l'échelle d'intervention sera définie par les déclencheurs adoptés par le programme de réponse aux chocs. Dans le cadre de cette sous-composante, le projet financera les coûts associés aux transferts monétaires, y compris la facilitation (ciblage, identification, enrôlement, suivi, rapports). Le budget dédié aux transferts monétaires d'urgence sera accessible à la condition que les manuels opérationnels développés dans le cadre de la sous-composante précédente soient rédigés et adoptés. la mise en œuvre d'un Projet, de rechercher leur appui et de prendre en compte leur contribution.

En outre, parmi les bonnes pratiques internationales figure l'importance de la collaboration entre l'emprunteur et les parties prenantes au Projet. En effet, la mobilisation des parties prenantes peut permettre d'améliorer la durabilité environnementale et sociale des projets et garantir l'adhésion des populations au Projet. L'engagement des parties prenantes doit être fait au début de tout Projet financé par la Banque mondiale.

Dans ce cadre, l'Etat du Sénégal et le Groupe de la Banque mondiale ont initié le Projet Cadastre et Sécurisation Foncière (PROCASEF) dont le démarrage des activités est prévu en 2021. Le Projet d'un montant de 80 millions de dollars US vise à (i) renforcer la capacité du Gouvernement pour la mise en œuvre d'un cadastre à l'échelle nationale et (ii) à améliorer la sécurisation foncière dans des zones sélectionnées.

1.2.3 Description de la zone d'intervention du projet

Le pays est subdivisé en 14 régions administratives. Chaque région comporte 3 à 4 départements subdivisés en arrondissements, les arrondissements en communes, les communes en villages ou quartiers. Le village ou le quartier correspond à la cellule administrative de base.

Deux modes de gestion du territoire se côtoient : un mode déconcentré où le pouvoir local est exercé par des agents de l'Etat et un mode décentralisé pour lequel le pouvoir local est exercé par des organes élus. Dans le mode déconcentré, la région est placée sous l'autorité du Gouverneur, le département sous celle du Préfet et l'arrondissement sous celle du Sous-préfet. Dans le mode décentralisé, le département est géré par le Conseil départemental et la commune par le Conseil communal.

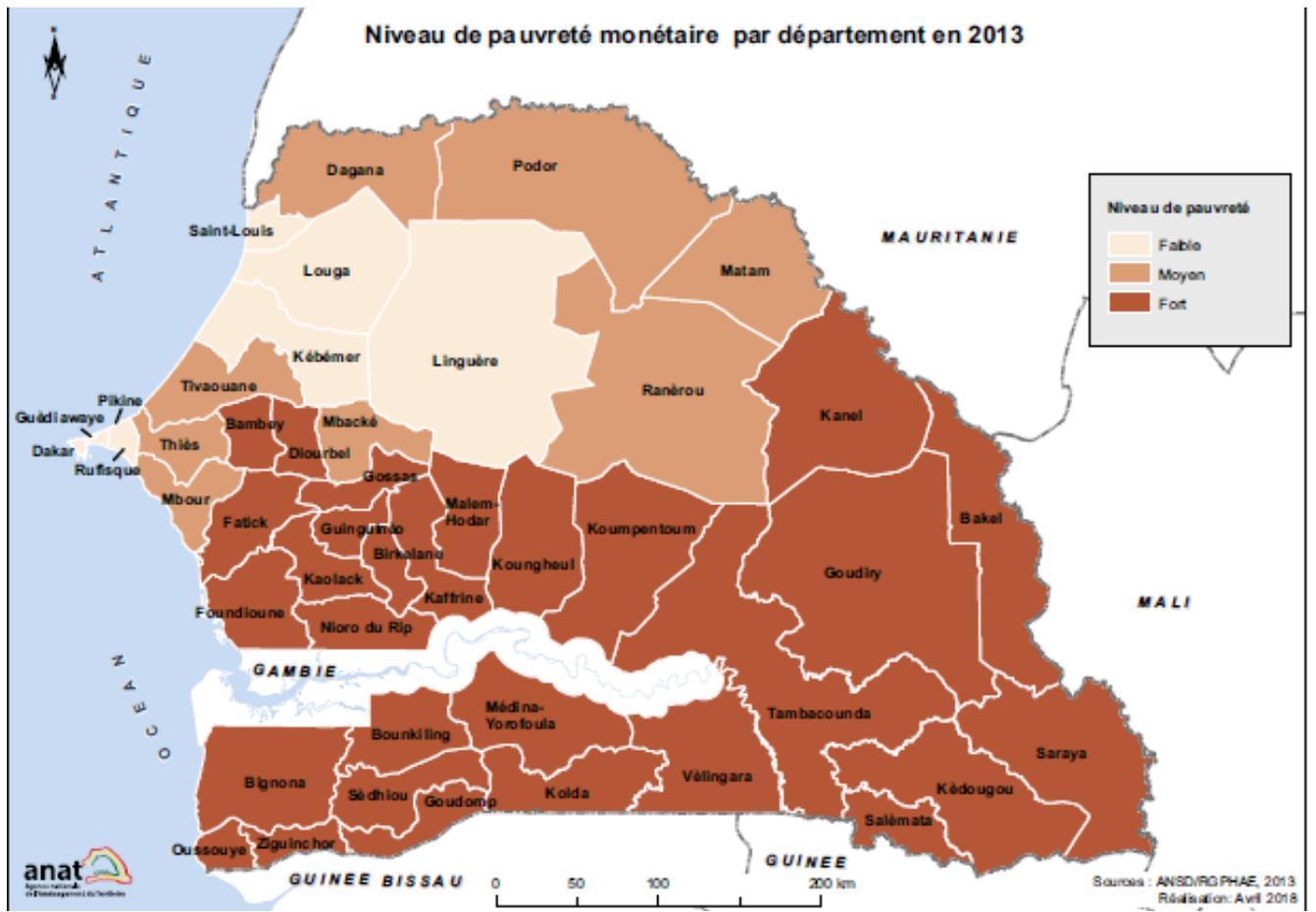
La population du Sénégal est passée de 13 508 715 en 2013 à 15 726 037 habitants en 2018. Le taux de croissance démographique annuel intercensitaire est de 2,5%.

Le Projet concerne l'ensemble des 14 régions administratives que compte le Sénégal, aussi bien dans les zones urbaines qu'en milieu rural. Le projet de filets sociaux adaptatifs cible les ménages en situation de pauvreté chronique.

1.2.1 Situation de la pauvreté des régions cibles du projet¹

Selon les résultats de l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) réalisée en 2019 grâce au financement de la Banque mondiale (BM), le taux de pauvreté monétaire est estimé à 37,8% en 2018/2019, soit une baisse du niveau de pauvreté de cinq points par rapport à 2011 (42,8%) à l'issue des travaux de raccordement. Malgré cette baisse du taux de pauvreté, le nombre de pauvres a augmenté au Sénégal (5 832 008 en 2011 contre 6 032 379 en 2018). Par rapport au milieu de résidence, la pauvreté est plus accentuée en milieu rural (53,6% contre 19,8% pour le milieu urbain) où il ressort une baisse plus importante du niveau de pauvreté par rapport à 2011 (5,2 points contre 2,1 points pour le milieu urbain). Les résultats de l'enquête révèlent également que le taux d'extrême pauvreté est passé de 12,2% à 6,8% sur la même période. En ce qui concerne le niveau de pauvreté par région, il ressort de l'analyse que les régions de Sédhiou (65,7%), Kédougou (61,9%), Tambacounda (61,9%), Kolda (56,6%), Kaffrine (53,0%) et Ziguinchor (51,1%) sont les plus touchées.

¹ Source : Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) au Sénégal - RAPPORT FINAL, septembre 2021.



Carte 01 : Niveau de pauvreté par département du Sénégal en 2013

(Source : PNADT-Horizon 2035, Rapport final - Juin 2020)

Tableau 1 : des indicateurs clés par région

N°	Région	Superficie	Population Masculine	Population Féminine	Population Totale	Incidence de pauvreté (%)	Taux Alphabétisation générale (%)	Taux d'enregistrement des enfants à l'Etat Civil (%)	Taux brut de scolarisation global (%)
1	Dakar	547,00	1 947 568,00	1 990 790,00	3 938 358,00	9,00	72,30	91,80	64,30
2	Diourbel	4 824,00	927 740,00	991 350,00	1 919 090,00	43,90	41,60	69,40	28,90
3	Tambacounda	5 357,00	456 736,00	447 296,00	904 032,00	61,90	33,80	55,20	44,60
4	Saint-Louis	6 670,00	560 039,00	560 546,00	1 120 585,00	40,10	43,00	71,50	57,40
5	Thiès	6 849,00	1 112 817,00	1 108 280,00	2 221 097,00	34,10	53,60	86,80	53,40
6	Fatick	7 341,00	463 546,00	469 083,00	932 629,00	49,20	53,70	79,50	61,10
7	Kaffrine	7 352,00	375 051,00	380 121,00	755 172,00	53,00	39,70	64,10	26,70
8	Kaolack	11 262,00	608 500,00	620 246,00	1 228 746,00	41,50	43,10	72,50	46,40
9	Kédougou	13 771,00	101 818,00	95 173,00	196 991,00	61,90	42,40	75,80	63,20
10	Kolda	16 800,00	428 397,00	419 951,00	848 348,00	56,60	45,30	56,60	51,90
11	Louga	19 241,00	543 348,00	547 920,00	1 091 268,00	43,40	32,30	65,80	30,30
12	Matam	24 847,00	376 490,00	384 098,00	760 588,00	47,70	24,10	67,80	42,10
13	Sédhiou	29 445,00	299 438,00	292 532,00	591 970,00	65,60	38,20	56,50	62,70
14	Ziguinchor	42 364,00	362 704,00	343 850,00	706 554,00	51,10	66,90	82,20	87,30

Source : ANSD/EDS-MICS 2010-2011

1.3 Objectif du PMPP

1.3.1 Objectif général du PMPP

L'objectif global du plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) est de définir un programme de mobilisation des parties prenantes, y compris la divulgation d'informations et la consultation du public, tout au long du cycle de vie du projet.

1.3.2 Objectifs spécifiques du PMPP

L'atteindre de l'objectif général du PMPP passera nécessairement par l'aboutissement des objectifs spécifiques suivants :

- Définir une approche systématique de mobilisation des parties prenantes qui permettra aux structures chargées de la mise en œuvre du projet de bien identifier ces dernières, de construire et maintenir avec elles, en particulier les parties touchées par le projet, une relation constructive;
- Évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du projet de filets sociaux adaptatifs ;
- Encourager la mobilisation effective de toutes les parties touchées par le projet, pendant toute sa durée de vie, sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles, et fournir les moyens d'y parvenir ;
- S'assurer que les parties prenantes reçoivent en temps voulu, de manière compréhensible, accessible et appropriée, l'information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du projet, y compris sur les risques de violence basée sur le genre (VBG), exploitation et abus sexuel (EAS) et harcèlement sexuel (HS) ;
- S'assurer que les personnes et groupes vulnérables affectées par le projet aient l'opportunité de participer d'une manière réelle et inclusive, de sorte qu'elles puissent exprimer librement leurs préoccupations, leurs priorités et leurs intérêts d'une manière inclusive ;
- Doter les parties touchées par le projet de moyens permettant aisément d'évoquer leurs plaintes, et permettre au projet d'y apporter des réponses en décrivant le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) et les procédures spécifiques y relatives pour assurer le traitement rapide, éthique et centrée sur la plaignante/survivante pour les personnes qui subissent des violences basées sur le genre (VBG), l'exploitation et abus sexuel (EAS) et le harcèlement sexuel (HS) ;
- Prendre en compte, de manière inclusive, les avis, préoccupations et suggestions des parties prenantes par rapport à la mise en œuvre du projet.

1.4 Cadre réglementaire de mobilisation des parties prenantes

1.4.1 Exigences de la législation nationale

Le cadre réglementaire du Sénégal en matière d'évaluation environnementale et sociale ne prévoit pas la préparation d'un plan de mobilisation des parties prenantes. Toutefois, Code de l'Environnement présente des exigences en matière de participation du public et de divulgation, notamment à travers :

- L'Article L52 du Code de l'Environnement qui définit l'audience publique comme partie intégrante de la procédure d'EIE, et l'Article L53 qui définit le rôle du public dans la processus de prise de décision des projets ou programmes susceptibles de porter atteinte à l'environnement ;
- L'Arrêté n°009472 du 28/11/2001, portant contenu du rapport d'étude d'impact environnemental (EIE) et l'Arrêté n°009468 du 28/11/2001, portant réglementation de la participation du public à l'étude d'impact environnemental. L'arrêté fixe la procédure de participation du public. Elle intervient à toutes les étapes de l'EIE. Elle comprend une audience publique qui consiste à présenter la synthèse du rapport de l'EIE et de recueillir de la part des acteurs locaux leurs avis, observations et amendements ;
- La Loi n°76-67 du 02 juillet 1976 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux autres opérations foncières d'utilité publique et le Décret n°77-563 du 3 Juillet 1977 portant application de la loi a pris également des dispositions concernant la participation du public. L'article 5 de cette loi précise que la déclaration d'utilité publique est précédée d'une enquête dont l'ouverture est annoncée au public par tous moyens de publicité habituels ; pendant la durée de l'enquête toute personne intéressée peut formuler des observations.

Sous ce rapport, la consultation et la participation des parties prenantes constitue une étape clé du processus d'évaluation environnementale et une condition préalable à l'approbation de l'EIE par le Ministère en charge de l'Environnement à travers la Direction de l'Environnement et des Établissements Classés (DEEC).

Il faut toutefois signaler que la responsabilité de la participation des parties prenantes incombe au promoteur du Projet.

1.4.2 Exigences de la Banque mondiale

Pour la Banque mondiale, la participation et la consultation du public, ainsi que l'engagement des parties prenantes, sont la base d'une relation solide, constructive et réactive essentielle à une bonne gestion des impacts environnementaux et sociaux d'un projet. En effet, les NES n°1, n°5 et N°10 du cadre du Cadre environnemental et social (CES) de la Banque s'applique en matière de participation et de consultation du public.

Norme environnementale et sociale n°1 Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux :

La norme n°1 exige que le promoteur collabore constamment avec les acteurs concernés pendant toute la durée de vie du projet et à fournir à ces derniers des informations d'une manière adaptée à la nature de leurs intérêts et aux risques et effets environnementaux et sociaux potentiels du projet. Dans le cas où le projet présente un risque élevé ou substantiel, le promoteur devra transmettre à la Banque et rendre public, les documents définitifs ou actualisés.

Norme environnementale et sociale n°5 : Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire :

La norme n°5 exige au promoteur le devoir de veiller à ce que les activités de réinstallation soient planifiées et mises en œuvre avec une communication appropriée des informations, une consultation significative et une participation éclairée des personnes affectées, et en enfin, mettre en place une procédure spéciale de traitement des griefs pour les personnes affectées par le déplacement physique ou économique.

Norme environnementale et sociale n°10 : mobilisation des parties prenantes et information

La NES n°10 du CES de la Banque mondiale s'applique à tous les projets financés par la Banque à travers le Financement dédié aux projets d'investissement :

- L'Emprunteur devra mener les échanges avec les parties prenantes concernées, comme étant une partie intégrante de l'évaluation environnementale et sociale du projet et de sa mise en œuvre, tel que décrit dans la NES n°1 ;
- Les Emprunteurs consulteront les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet, en commençant leur mobilisation le plus tôt possible pendant le processus d'élaboration du projet et dans des délais qui permettent des consultations significatives avec les parties prenantes sur la conception du projet ;
- Les Emprunteurs organiseront des consultations et participations significatives avec l'ensemble des parties prenantes et leurs fourniront des informations opportunes, pertinentes, compréhensibles et accessibles, et en les consultant d'une manière culturellement appropriée, et libre de toute manipulation, ingérence, contrainte et intimidation ;
- Le processus de consultation et de participation des parties prenantes impliquera les aspects suivants : (i) l'identification et l'analyse des parties prenantes ; (ii) la planification sur la manière dont la consultation avec les parties prenantes se produira ; (iii) la diffusion de l'information ; (iv) la consultation avec les parties prenantes ; (v) le traitement et la réponse aux plaintes ; et (vi) le retour d'information aux parties prenantes ;
- L'Emprunteur conservera, et publiera dans le cadre de l'évaluation environnementale et sociale, un dossier documenté de la participation des parties prenantes, y compris une description des parties prenantes consultées, un résumé des commentaires reçus et une brève explication de la façon dont les commentaires ont été pris en compte, ou les raisons pour lesquelles ils ne l'ont pas été.

2 IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

2.1 Objectif et approche

L'identification des parties prenantes a pour objectif de déterminer les organisations et les personnes susceptibles d'être directement ou indirectement, positivement ou négativement affectées, ou d'avoir un intérêt quelconque dans le Projet, ou qui ont la possibilité d'influencer son résultat de façon positive ou négative.

Afin d'élaborer un PMPP efficace, l'identification de parties prenantes du projet a été faite en prenant en compte l'intérêt de ces dernières par rapport au projet, leurs besoins de participation, leur niveau de vulnérabilité, leurs attentes en termes de participation et de priorités.

Ces informations seront utilisées pour adapter la participation à chaque catégorie de partie prenante. Dans ce cadre, il a été jugé particulièrement important d'identifier les personnes et les groupes qui auront plus de difficultés à participer et ceux susceptibles d'être affectés inégalement ou de manière disproportionnée par le Projet en raison de leur statut de personne marginalisée ou vulnérable. L'analyse a mis un accent particulier sur la manière dont chaque partie concernée pourrait être affectée, ou comment elle perçoit d'être affectée, de façon à mieux les informer et à comprendre les opinions et les préoccupations des différentes catégories de parties prenantes.

L'identification des personnes et des organisations dans chaque groupe est une œuvre continue dans un processus qui nécessite des revues et mises à jour régulières.

2.2 Catégories de parties prenantes

Les parties prenantes sont classées en deux catégories principales que sont les parties prenantes touchées (ou potentiellement affectées) et les parties prenantes concernées (intéressées) par le projet. Au sein de ces catégories, on distingue une troisième catégorie de parties prenantes constituée de groupes vulnérables :

- **Les parties affectées** : personnes, groupes et autres entités dans la zone du projet qui sont directement impactées (effectivement ou potentiellement, positivement ou négativement) par le projet et / ou qui ont été identifiées comme les plus susceptibles d'être affectées par le projet et qui doivent être étroitement impliquées dans l'identification des impacts et de leur importance, ainsi que dans la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion ;
- **Les parties prenantes intéressées** : personnes, groupes ou entités dont les intérêts peuvent être affectés par le Projet et qui ont le potentiel d'influencer les résultats du Projet de quelque manière que ce soit. Cette catégorie englobe par exemple les autorités administratives locales ou nationales, les collectivités territoriales, la DGPSN, les partenaires techniques et financiers, les politiques, les médias, les autorités religieuses, les groupes et organisations de la société civile avec leurs intérêts spéciaux, les prestataires, etc. ;
- **Les groupes vulnérables** : Personnes, groupes ou communautés susceptibles d'être touchées de manière disproportionnée ou davantage défavorisées par le Projet par rapport à d'autres groupes en raison de leur vulnérabilité, et cela peut nécessiter des efforts d'engagement spéciaux pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de prise de décision associé au projet.

La coopération et la négociation avec les parties prenantes pendant toutes les phases du projet nécessitent également l'identification de personnes au sein des groupes qui agissent en tant que représentants légitimes de leurs groupes respectifs, c'est-à-dire les personnes auxquelles les membres du groupe ont confié leurs intérêts.

Les représentants de la communauté peuvent fournir des informations utiles sur les contextes locaux et agir en tant que canaux principaux pour la diffusion des informations liées au Projet et en tant que lien de communication / liaison principal entre le Projet et les communautés ciblées.

La légitimité de ces représentants découle à la fois de leur statut d'élus officiels et de leur statut informel et largement soutenu au sein de la communauté qui leur permet d'agir en tant que points de contact dans l'interaction du Projet avec ses parties prenantes.

2.3 Identification des parties prenantes

Dans ce contexte du projet, l'étendue des parties prenantes comprend :

- les cibles bénéficiaires du projet (ménages pauvres et vulnérables en milieu rural et dans les zones urbaines) ;
- les personnes susceptibles d'être affectées négativement par le projet (PAP) ;
- les autorités administratives (niveaux national, régional et local) impliquées dans le projet (ayant un intérêt dans le projet, par exemple : délivrant des autorisations) ;
- les collectivités territoriales qui disposent d'organes délibératives (élus locaux), élaborent et mettent en œuvre leurs plans de développement économique et social ;
- les chefferies traditionnelles, autorités religieuses ou coutumières qui constituent des instruments de gestion et de régulation sociale de proximité ;
- les organisations de la société civile et les groupes socioprofessionnels ayant des intérêts particuliers ;
- les partenaires de mise en œuvre impliqués dans la réalisation du projet (fournisseurs, consultants, prestataires, contractants, personnels, travailleurs/main d'œuvre, etc.) ;
- tout autre individu, groupe d'individus ou institutions susceptibles d'être touchés, concernés ou intéressés par le projet.

Dans l'identification des parties prenantes, il est également important d'identifier les personnes et/ou groupes qui peuvent avoir plus de difficultés à participer, et ceux susceptibles d'être affectés inégalement ou de manière disproportionnée par le Projet en raison de leur situation marginalisée ou vulnérable. Ces groupes vulnérables ou marginalisés sont des personnes qui, en vertu de leur genre, appartenance ethnique, âge, handicap physique ou mental, désavantage économique ou statut social, ont une participation limitée aux consultations. Ces personnes ont dûment représentées à travers leurs organisations et leurs associations.

Les listes des parties prenantes ci-dessous présentées sont établies sur la base de l'état actuel des connaissances sur le Projet. Elles devront être ajustées et actualisées au regard des consultations à venir et seront incluses dans le registre des communications qui, en réalité, constitue une base de données dynamique périodiquement mise à jour par la DGPSN.

2.3.1 Parties prenantes affectées par le projet

Ainsi, en prenant en compte la sphère d'influence du projet qui couvre les quatorze régions du pays, l'analyse des différents types de risques sociaux et environnementaux a permis d'identifier les personnes et groupes distincts qu'il convient de dénommer les parties prenantes affectées, directement ou indirectement, positivement ou négativement.

Les parties prenantes positivement affectées par le projet sont les bénéficiaires qui peuvent être classés en deux sous-groupes : les bénéficiaires directes et les bénéficiaires indirectes.

Cette catégorie de parties, prenantes positivement affectées, ont été identifiées lors des consultations et leurs bénéfices/avantages qu'elles tirent du projet ont été identifiées afin de déterminer les mesures spécifiques à prendre de leur optimalisation.

Tableau 2 : Parties prenantes positivement affectées

Parties prenantes affectées	Catégories	Impacts/effets positifs
Bénéficiaires directs	<ul style="list-style-type: none"> • Les ménages vulnérables • Les ménages enrôlés dans le RNU • Les familles des migrants de retour forcés • Les ménages victimes des inondations • Les ménages durement affectés par les impacts négatifs de la pandémie à covid19 • Les ménages agricoles affectés par les effets du changement climatique 	<p style="text-align: center;"><u>Positifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la vulnérabilité des ménages et renforcement de leurs capacités de résiliences • Amélioration du niveau de revenus avec l'appui à la relance des activités économiques • Meilleure prise en charge des dépenses d'éducation et de santé des enfants • Meilleure participation au développement économique et social local • Inclusion sociale des ménages pauvres et vulnérables • Réduction des formes de violences basées sur le genre dû à l'état de pauvreté <p style="text-align: center;"><u>Négatifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Frustrations et risque de conflits liés au mauvais ciblage des bénéficiaires excluant des ayants droits légitimes • Politisation du processus d'identifications des bénéficiaires • Délaissement des activités de subsistances notamment par défaut d'assistance technique et d'accompagnement des bénéficiaires
Bénéficiaires indirects	<ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes demandeurs d'emploi • Les, prestataires et fournisseurs de biens et services • Les consultants 	<p style="text-align: center;"><u>Positifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Opportunités de marchés et de contrats • Emplois / recrutements • Création de richesse • Main d'œuvre locale <p style="text-align: center;"><u>Négatifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conflits liés à la mauvaise gestion de la main d'œuvre ou aux mauvaises conditions de travail

Les parties prenantes touchées sont celles qui sont affectées par le projet du fait : i)- des effets environnementaux tels que les pollutions et nuisances, y compris les risques pour la santé et la sécurité induits tout au long de la mise en œuvre, ou; ii)- des effets socioculturels ou économiques négatifs engendrés par le projet.

Les parties prenantes affectées ont été identifiées lors des consultations menées dans le cadre de la préparation du présent PMPP. Pour chaque catégorie de partie prenante affectée, les impacts et effets potentiels ont été identifiées afin de déterminer les mesures spécifiques à prendre en vue d'assurer leur résilience par rapport au projet.

Tableau 3 : Parties prenantes affectées et nature des impacts et effets

Parties prenantes affectées	Catégories	Impacts/effets potentiels
Personnes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes vivant avec handicap (physique, mental, auditif, visuel, etc.) • Les personnes souffrant de maladies handicapantes • Les personnes vivant avec le VIH-SIDA • Les personnes très âgées et sans soutien familial • Les femmes démunies, chefs de ménages • Les personnes victimes de Violences Basées sur le Genre (VBG), • Les veuves et les orphelins sans revenus régulier et sans soutien. 	<p style="text-align: center;"><u>Positifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'activités génératrices de revenus - Amélioration des conditions de vie socioéconomique - Appui et accompagnement avec des mesures spécifiques - Rétablissement des conditions d'existence - Participation à la résiliation des activités d'intérêts communs <p style="text-align: center;"><u>Négatifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Conflits sociaux autour de la sélection des bénéficiaires - Conflits d'intérêts - Risque de Politisation du projet - Risques sociaux d'exclusion ou de capture par des élites
Main d'œuvre locale	<ul style="list-style-type: none"> • Les travailleurs directs recrutés pour le projet. • Les travailleurs indirects qui sont des agents d'organisations partenaires du Projet • Les chefs de services techniques qui seront mobilisés pour les activités ponctuelles du Projet • Les enquêteurs recrutés périodiquement pour le ciblage des ménages • Les organisations ou leaders communautaires mobilisées pour la sensibilisation 	<p style="text-align: center;"><u>Positifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'emploi - Amélioration de revenus - Amélioration du niveau de vie - Impulsion de l'économie locale <p style="text-align: center;"><u>Négatifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Conflits sociaux autour du recrutement - Conflits d'intérêts - Risque de Politisation du projet
Collectivités territoriales	<ul style="list-style-type: none"> • Communes • Conseils départementaux 	<p style="text-align: center;"><u>Positif</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la vulnérabilité au niveau local - Développement de l'économie locale - Création d'emploi pour les jeunes - Financement de projets de développement communautaire <p style="text-align: center;"><u>Négatif</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Conflits d'intérêts - Risque de Politisation du projet

2.3.2 Parties prenantes intéressées par le projet

Dans le cadre du projet de protection sociale adaptative qui ambitionne d'intervenir sur l'étendue du territoire national, l'identification de cette catégorie de parties prenantes tient compte de l'organisation administrative et territoriale, de la dynamique organisationnelle communautaire, mais aussi du contexte politique, socio-économique et culturel local.

Sur la base des données actuelles connues et disponibles sur le Projet, les parties prenantes intéressées ont été identifiées à différents niveaux.

- **Niveau Central**

- Ministères

- Ministre du Développement Communautaire, de l'Equité Sociale et Territoriale
 - Ministère de la Femme de la Famille du Genre et de la Protection des Enfants
 - Ministère du Travail, du Dialogue social et des relations avec les Institutions
 - Ministère de la Santé et de l'action sociale
 - Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique
 - Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
 - Ministère de la Justice
 - Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération
 - Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural

- Directions et entités nationales

- Délégation générale à la protection Sociale et à la solidarité Nationale
 - Comité de pilotage du Projet
 - Direction de la promotion de l'équité sociale
 - Direction du Registre Unique
 - Direction de la promotion de l'équité territoriale
 - Direction de l'équité et de l'égalité du genre
 - Direction de la Famille et de la Protection des Groupes Vulnérables
 - Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
 - Direction Générale du Travail et de la Sécurité sociale
 - Direction de la Promotion et de la Protection des Personnes handicapées
 - Service national de l'Hygiène
 - Direction de l'Agriculture
 - Direction de la Protection des Végétaux
 - Direction de l'Hydraulique
 - Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)
 - Agence nationale de conseil agricole et rural (ANCAR)
 - Agence de Développement Municipal (ADM)

- **Niveau régional**

- Gouverneur de région
- Service Régional du Développement Communautaire (SRDC)
- Inspection Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale (IRTSS)
- Service Régional de l'Action Sociale (SRAS)
- Service régional de l'élevage (SREL)
- Direction régionale de développement rural (DRDR)
- Service régional d'appui au développement local (SRADL)
- Agence régionale de développement (ARD)
- Région Médicale
- Service régional de l'Hygiène
- Société civile

Niveau départemental

- Préfet de département
- Conseils départementaux
- Villes / Commune relevant des Préfets
- Service départemental du Développement Communautaire (SDDC)
- Service départemental de l'Action Sociale (SRAS)
- Service départemental de l'élevage
- Direction départementale de développement rural (DDDR)
- Service départemental de l'élevage (SDEL)
- Service départemental d'appui au développement local (SDADL)
- Services de l'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO)
- District Sanitaire
- Brigade du Service d'Hygiène
- Société civile
- Conseils départementaux de la jeunesse
- Fédérations départementales des organisations de femmes

Niveau local

- Sous-préfet d'arrondissement
- Communes (relevant des Sous-préfets)
- Comités communaux et locaux de ciblage
- Organisations communautaires de base (associations sportives et culturelles, organisations de femmes, Conseils communaux et locaux de la jeunesse, conseil de quartiers, comités villageois etc.)
- Leaders religieux (Imams, prêtres etc.)
- Chefs de village
- Délégués de quartiers
- Organes de presses locaux (radios communautaires)
- Organisations non gouvernementales (Enda, EVE, ONG Sahel 3000, ONG ADOS, JED, etc.)
- Société civile
- Organisations paysannes

De manière générale, les parties prenantes intéressées peuvent être synthétisées en deux groupes : i)- les parties prenantes intéressées qui participent à la mise en œuvre du projet et ; ii)- les parties prenantes intéressées qui ont une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du projet notamment :

Tableau 4 : Catégories des parties prenantes intéressées

Parties prenantes qui participent à la mise en œuvre du projet	Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du projet
<ul style="list-style-type: none"> - Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale (DGPSN) - Les administrations centrales (Ministères, Directions, etc.), déconcentrées (Commandement territorial) et locale (chefs de village, Délégués de quartier) - Les services techniques centraux et déconcentrés de l'Etat - Les bailleurs de fonds et les partenaires financiers potentiels - Les Partenaires techniques du projet - Les collectivités territoriales - Les comités locaux et communaux de ciblage du programme de bourses de sécurité familiale - Les comités locaux informels de gestion des Plaintes et des Conflits - Les fournisseurs de services, impliqués dans la mise en œuvre du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Les collectivités territoriales ainsi que les communautés riveraines qui expriment un intérêt à la réalisation du projet - Les organisations de la société civile (ONG et OCB) qui jouent un rôle de protection des droits et des intérêts des communautés et de médiation sociale - Les leaders religieux et coutumiers - Les organisations communautaires de base (OCB) : jeunes, femmes, socioprofessionnelles - Les médias et les groupes d'intérêt associés, y compris les médias parlés, écrits et audiovisuels ainsi que leurs associations. - Les plateformes locales de lutte contre les VBG telles que les CLVF, les maisons de justice, etc.

Le tableau ci-après présente les parties prenantes intéressées et leur rôle dans la mise en œuvre du Projet.

Tableau 5 : Liste des parties prenantes intéressées

Catégories	Parties prenantes	Entités	Rôles dans le cadre du projet
Gouvernement	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC) et Comité Technique	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorisation des évaluations environnementales et Validation des termes de référence • Validation des études environnementales • Délivrance du certificat de conformité environnementale • Suivi environnemental et social des activités du projet (participation du public au processus d'évaluation environnementale, application des mesures environnementales et sociales, inscrites dans le PGES, etc.)
Gouvernement	Ministère en charge de l'Agriculture	Direction de l'Agriculture Direction de la Protection des Végétaux	<ul style="list-style-type: none"> • Initiation / Sensibilisation sur les Bonnes Pratiques Agricoles (BPA) • Formation • Communication / Conseils
Gouvernement	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	Direction de l'Hydraulique ;	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation sur les risques de contamination des milieux naturels (source d'eau, sols) par l'utilisation des fertilisants et autres produits chimiques
		Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRES)	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation sur les risques de contamination des eaux de drainage, des nappes et des cours d'eau servant à l'eau de boisson
Gouvernement	Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des enquêtes sur la situation de référence et dans le cadre du suivi des ménages bénéficiaires • Elaborer les indicateurs économiques, sociaux et démographiques sur les cibles du projet • Appuyer le système d'information statistique et de suivi mis en place par le projet
Gouvernement	Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural	Agence nationale de conseil agricole et rural (ANCAR)	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner l'appui, le conseil, la vulgarisation, l'information, la sensibilisation, l'animation, la diffusion-transfert d'innovations technologiques vers le monde rural, l'intermédiation et la formation des producteurs et des productrices bénéficiaires du projet • Intégration de la dimension genre dans la mise en œuvre des activités du projet agricoles appuyées dans le cadre du projet
Gouvernement	Le Ministre du Développement Communautaire, de l'Equité Sociale et Territoriale	Délégation générale à la protection Sociale et à la solidarité Nationale (DGPSN)	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination du projet et de ses activités • Suivi/Supervision des activités du projet • Implication des services techniques/partage des informations • Prise en charge des besoins et intérêts des parties prenantes touchées • Mise en œuvre du PMPP • Mise en œuvre et sui du mécanisme de gestion des plaintes • Suivi et évaluation du Projet
		Direction de la promotion de l'équité sociale (DPES)	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'identification des zones d'intervention du Projet • Accompagnement pour le ciblage équitable des ménages

			<ul style="list-style-type: none"> • Promotion des conditions de vie équitable pour tous les hommes et toutes les femmes • Veille à l'équité sociale • Appui pour l'atteinte des objectifs de l'équité sociale
		Direction du Registre Unique	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la conception de la base des données des ménages • Appui à l'identification et au choix des bénéficiaires du projet
		Direction de la promotion de l'équité territoriale	<ul style="list-style-type: none"> • Appui technique au projet / Réduction des inégalités territoriale • Appui à l'identification des zones d'interventions prioritaires • Appui l'observatoire sur l'équité territoriale du projet
Gouvernement	Ministère de la Femme de la Famille du Genre et de la Protection des Enfants (MFFGPE)	Direction de l'équité et de l'égalité du genre	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à l'intégration du genre dans les activités du Projet • Appui à la mettre en place d'une base de données sur la situation la situation du Genre • Appui à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication sur la Stratégie nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG)
		Direction de la Famille et de la Protection des Groupes Vulnérables (DF/PGV)	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la protection des droits des groupes vulnérables • Appui à l'élaboration et la mise en œuvre des projets et programmes en faveur des familles et des groupes vulnérables • Appui au développement de partenariat dynamique avec les acteurs publics et privés, ainsi que la société civile
Gouvernement	Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique	Gouverneurs de région Préfets de département / CDREI Sous-préfets d'arrondissement	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement institutionnel du projet • Coordination de l'intervention des services techniques déconcentrés de l'Etat • Validation des choix de ciblage et des bénéficiaires du projet • Information et sensibilisation des populations concernées • Appui au traitement des réclamations dans le cadre du MGP
		Chefs de village Délégués de quartier	<ul style="list-style-type: none"> • Préside les comités de ciblage des quartiers/villages • Identification des ménages nécessiteux et vulnérables • Traitement des réclamations dans le cadre du MGP • Mobilisation des communautés • Accompagnement administratif (par ex. délivrance des certificats de domicile, etc.) • Pré-Validation des résultats des recensements et d'identifications des bénéficiaires
Gouvernement	Ministère du Travail, du Dialogue social et des relations avec les Institutions	Direction Générale du Travail et de la sécurité sociale / IRTSS	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi du respect de la législation du Travail applicable au projet, notamment les déclarations, les conditions de travail et d'hygiène, santé et sécurité, etc. • Lutte contre les maladies professionnelles • Suivi de la qualité des relations entre les salariés et les employeurs dans la double perspective de la protection des travailleurs et de la compétitivité du projet • Appui à la prévention les VBG et les abus sexuel et harcèlement sexuel (VBG, EAS, HS) dans le cadre de la mise en œuvre du projet • Superviser l'égalité des chances en termes d'emploi

Gouvernement	Ministère de la santé et de l'action Sociale	Région Médicales / Districts Sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> • Appui aux activités de prévention et de suivi des maladies, la propagation des IST/VIH Sida, COVID 19, etc. • Prise en charge psychosociale et médicale des victimes de VBG, EAS, HS
		Service d'Hygiène (national, régional et départemental)	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et prévention des maladies (COVID 19, etc.) et les mesures d'hygiène et de salubrité • Désinfection des sites du projet • Surveillance et Suivi de l'hygiène individuelle et collective
		La Direction de la Promotion et de la Protection des Personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> • Appui les initiatives d'intégration socioéconomique et de promotion des personnes handicapées • Appui le projet au respect et à la protection des droits des personnes handicapées • Mise en œuvre des activités de réadaptation des Personnes handicapées
Gouvernement	Ministère des collectivités territoriales du développement et de l'aménagement des territoires	Agences Régionales de Développement (ARD) Municipalités Conseils départementaux Agence de Développement Municipal (ADM)	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des comités locaux de ciblage • Indentification des bénéficiaires du projet • Appui à l'identification des personnes vulnérables • Accompagnement administratif (par ex. délivrance de documents d'état civil, etc.) • Traitement des réclamations dans le cadre du MGP • Suivi local des mesures environnementales et sociales • Intervention dans le processus de gestion des litiges • Information et sensibilisation des communautés • Appui à la mise en œuvre du plan de communication
Organisation de la Société Civile	Organisation Non gouvernementale (ONG) Associations / Syndicats	<ul style="list-style-type: none"> • ONG Sahel 3000 • ONG ADOS • Plan International • EVE • Enda • JED • CLVF • Maisons de justice 	<ul style="list-style-type: none"> • Facilitation sociale • Sensibilisation, communication et mobilisation sociale • Appui à la mise en œuvre des activités génératrice de revenus • Formation des parties prenantes • Plaidoyer en faveur de la défense des intérêts des communautés et des personnes vulnérables • Veille à la transparence dans l'identification des ménages bénéficiaires et des groupes vulnérables • Médiation dans le processus de gestion des litiges (MGP)
Acteurs communautaires	OCB et Leaders communautaires	<ul style="list-style-type: none"> • Comités de ciblage • Associations des personnes handicapées 	<ul style="list-style-type: none"> • Facilitation sociale • Sensibilisation, communication • Mobilisation sociale Appui à la mise en œuvre des activités génératrice de revenus

		<ul style="list-style-type: none"> • Associations des femmes veuves • Association Bajenu Gox • Chefs religieux (Imams, Prêtres, etc.) • Chefs coutumiers • Comités consultatifs des femmes • Coopératives paysannes • Association des volontaires pour le développement communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des ménages bénéficiaires et des groupes vulnérables • Médiation dans le processus de gestion des litiges (MGP) • Sensibilisation • Information sensibilisation sur les VBG/AES/HS
Secteur privé	Prestataires de services	<ul style="list-style-type: none"> • Unités de transformation des produits agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture de services, équipements et matériels agricoles • Fournitures de fertilisants et autres produits chimiques utilisés dans l'agriculture • Entretien et maintenance des équipements agricoles • Appui à la transformation et à l'écoulement des produits agricoles
		<ul style="list-style-type: none"> • Consultants 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de gestion E&S comprenant des chapitres sur les bonnes pratiques agricoles. • Formation en suivi environnemental et social
Médias	Radios, Télévisions, Journaux	<ul style="list-style-type: none"> • Média à couverture nationale • Radios communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion de l'information sur le Projet • Diffusion des programmes de sensibilisation • Information et mobilisation des parties prenantes
	Réseaux sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • Groupes WhatsApp • Facebook, etc. 	
Partenaires financiers	Bailleurs de Fond	<ul style="list-style-type: none"> • Banque mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> • Veille au respect de la réglementation nationale, des normes environnementale et sociale applicables au projet, et des directives environnementales, sanitaires et sécuritaires (EHS) • Financement des activités du projet • Supervision / suivi des activités du Projet • Contrôle les ressources

2.3.3 Groupes vulnérables affectés par le projet

L'un des enjeux d'un PMPP est d'identifier les parties susceptibles d'être affectées de manière différenciée par le projet, c'est-à-dire les personnes ou les groupes qui, eu égard à leur situation particulière, pouvant les défavoriser ou les rendre vulnérables.

Par conséquent, l'élaboration du présent PMPP offre l'occasion de mettre en place un processus participatif et inclusif qui a permis d'identifier les préoccupations ou priorités du point de vue des impacts du projet, des mesures d'atténuation, des avantages et bénéfices, etc., qui peuvent nécessiter des formes différentes ou distinctes d'engagement.

L'identification des groupes et des personnes vulnérables s'est effectuée au cours des consultations réalisées au niveau central, régional, départemental et local. Ce processus a permis de recueillir les avis, préoccupations et recommandations des acteurs consultés. Cette identification préliminaire devra faire l'objet de mise à jour périodique en phase de mise en œuvre du Projet afin d'intégrer éventuellement, dans le catalogue, d'autres groupes défavorisés qui se sont signalés par la suite.

Les groupes vulnérables affectés par le projet se composent des membres des communautés et d'autres groupes qui peuvent être victimes des impacts des chocs (sanitaire, climatique, etc.), ou qui historiquement et économiquement sont défavorisés (par ex. les ménages ruraux vivant dans des zones très enclavées), ou qui vivent avec des ressources très limitées et sans assistance ou qui vivent dans des zones de conflits avec une restriction d'accès aux moyens de subsistance.

Les résultats des consultations menées révèlent les personnes et groupes suivants considérés comme vulnérables :

- les ménages en situation de pauvreté au sein desquels les bénéficiaires ;
- les femmes veuves, chefs de ménage, sans soutien et sans revenus régulier ;
- les orphelins sans soutien ;
- les ménages ayant subis des chocs (climatique et sanitaire) ;
- les personnes vivant avec un handicap et sans emplois ;
- les ménages ruraux ayant perdu leurs terres d'exploitation ;
- les déplacés du conflit de conflit casamançais de retour dans leurs villages ;
- les familles des migrants de retour forcé ;
- les personnes vivant avec des maladies chroniques handicapantes et à faible revenus ;
- les personnes âgées, chef de ménage, sans soutien familial ;
- les jeunes sans emplois.

Les consultations avec les communautés, ont également révélé que les personnes vulnérables, spécifiquement celle en situation de handicap, éprouvent des difficultés pour participer pleinement d'une manière générale à des projets similaires. Les raisons évoquées quant à ces difficultés rencontrées, et qui constituent un véritable frein à leur participation émanent de l'éloignement et l'inaccessibilité des lieux où se tiennent ces rencontres, du manque de moyens de déplacement, du déficit d'information, du manque d'assistance spécialisée, etc.

Les recommandations formulées par les parties prenantes consultées pour pallier durablement ces difficultés sont déclinées comme suit :

- ✓ la dotation de fauteuils roulants ;
- ✓ la prise en charge de frais de transport lors des rencontres ;
- ✓ l'adoption d'une approche privilégiant les rencontres ciblées et/ou de proximité ;
- ✓ l'appui à la mise en place d'activités génératrices de revenus ;

- ✓ le recrutement des personnes handicapées, membres de la communauté dans la mise en œuvre des activités du projet ;
- ✓ la représentation des personnes handicapées dans les comités locaux de ciblage et d'identification des bénéficiaires du projet.

L'identification des groupes et des personnes vulnérables sera appuyée par des enquêtes socioéconomiques qui seront réalisées par l'agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) et validée par les structures de l'unité de gestion et de Coordination du Projet de protection sociale adaptative dans une dynamique de mise à jour régulière.

2.4 Analyse des parties prenantes

L'analyse des parties prenantes détermine d'une part, la relation probable entre les parties prenantes et le projet, et d'autre part, aide à identifier les méthodes de consultation appropriées pour chaque groupe de parties prenantes pendant la durée du projet.

L'analyse faite à partir de la catégorisation et de l'évaluation des parties prenantes permet de classer leur **niveau d'influence** vis-à-vis du projet à trois niveaux : élevé, moyen et faible.

Le niveau d'influence d'une partie prenante est défini par sa capacité à influencer sur les résultats du Projet ou à persuader ou forcer d'autres parties prenantes à prendre des décisions et à adopter une ligne de conduite à l'égard du Projet.

Le tableau, ci-dessous, présente les catégories de parties prenantes (intéressées, affectées et vulnérables) selon les entités concernées et décline, en fonction des critères d'analyse, leur niveau d'influence.

Tableau 6 : Critère d'évaluation du niveau d'influence des parties prenantes

Catégories	Entités	Critères	Niveau d'influence
Parties prenantes intéressées	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement • Ministères • DPGSN • Direction nationales • Services techniques déconcentrés de l'Etat • Autorités administratives et locales • Bailleurs de fond (Banque mondiale) • Organisations de la société civile 	<p>Ces entités de parties prenantes ont un fort niveau d'influence. La collaboration avec ces acteurs est donc essentielle pour assurer leur accompagnement du projet pendant toute sa durée de vie.</p> <p>Ces peuvent poser des actes susceptible de modifier, voire le bloquer le projet. A ce titre, il est important de les impliquer à toutes les étapes de la mise en œuvre du projet</p>	Elevé
Parties prenantes touchées / affectées	<ul style="list-style-type: none"> • Les communautés • Les ménages bénéficiaires • Les organisations communautaires de base (OCB) • Les collectivités territoriales • Les leaders communautaires 	<p>Les individus ou organismes de cette catégorie accordent une grande importance à la réussite du projet et souhaitent par conséquent être tenus informés de son exécution.</p> <p>Il s'agit d'acteurs dont les actes peuvent amener l'unité de Coordination à repenser la mise en œuvre du projet et engager certaines parties prenantes à soutenir leurs positions à l'égard du projet. Cette catégorie de parties prenantes n'a pas une réelle capacité à bloquer le projet, mais peuvent ralentir ou retarder sa mise en œuvre. Ces acteurs doivent être informé/sensibilisé à toutes les étapes du projet en vue de leur adhésion.</p>	Moyen

Catégories	Entités	Critères	Niveau d'influence
Groupes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> Les catégories des groupes vulnérables (personnes handicapées, veuves, orphelins, etc.) 	Il s'agit des acteurs qui ont un niveau d'influence très faible et sont liés de loin au projet. Ils n'accordent que peu d'importance à la réussite du projet et n'ont pas d'influence significative sur l'atteinte de ses objectifs. La stratégie à mettre en place devra les surveiller car leur niveau de pouvoir et/ou d'intérêt n'est pas figé dans le temps et pourrait augmenter.	Faible

Légende du code couleur :

Elevé		Moyen		Faible	
-------	--	-------	--	--------	--

Tableau 7 : Synthèse de l'identification et de l'analyse et des besoins des parties prenantes

Catégories	Parties prenantes	Entités	Rôles dans le cadre du projet	Etape de l'influence	Niveau d'influence	Actions suggérées
Gouvernement	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC) et Comité Technique	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorisation des évaluations environnementales et Validation des termes de référence • Validation des études environnementales • Délivrance du certificat de conformité environnementale • Suivi environnemental et social des activités du projet (participation du public au processus d'évaluation environnementale, application des mesures environnementales et sociales inscrites dans le PGES, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Phase de conception • Exécution • Suivi et Evaluation du Projet 	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Partage sur les différentes composantes du projet • Transmettre les avis de projet à temps pour sélection environnementale • Transmettre les termes de références • Renforcer les capacités du comité techniques sur le nouveau cadre de gestion environnementale et sociale de BM • Définir les mécanismes de mobilisation des ressources de suivi et de mise en œuvre des PGES
Gouvernement	Ministère en charge de l'Agriculture	Direction de l'Agriculture Direction de la Protection des Végétaux	<ul style="list-style-type: none"> • Initiation / Sensibilisation sur les Bonnes Pratiques Agricoles (BPA) • Formation • Communication / Conseils 	<ul style="list-style-type: none"> • Phase de conception • Exécution • Suivi et Evaluation du Projet 	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Information sur le projet et les critères de choix des bénéficiaires • Mise à jour de la liste des personnes et groupes vulnérables • Adaptation des critères de vulnérabilité dans le cadre du projet
Gouvernement	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	Direction de l'Hydraulique ;	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation sur les risques de contamination des 			

			<p>milieux naturels (source d'eau,</p> <ul style="list-style-type: none"> • sols) par l'utilisation des fertilisants et autres produits chimiques 			<ul style="list-style-type: none"> • Partager les rapports de suivi • Appui : conseil • Accompagnement technique • Formation • Suivi / évaluation
		<p>Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation sur les risques de contamination des eaux de drainage, des nappes et des cours d'eau servant à l'eau de boisson 			
Gouvernement	<p>Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération</p>	<p>Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des enquêtes sur la situation de référence et dans le cadre du suivi des ménages bénéficiaires • Elaborer les indicateurs économiques, sociaux et démographiques sur les cibles du projet • Appuyer le système d'information statistique et de suivi mis en place par le projet 			
Gouvernement	<p>Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural</p>	<p>Agence nationale de conseil agricole et rural (ANCAR)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner l'appui, le conseil, la vulgarisation, l'information, la sensibilisation, l'animation, la diffusion-transfert d'innovations technologiques vers le 			

			<p>monde rural, l'intermédiation et la formation des producteurs et des productrices bénéficiaires du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration de la dimension genre dans la mise en œuvre des activités du projet agricoles appuyées dans le cadre du projet 			
Gouvernement	Le Ministre du Développement Communautaire, de l'Équité Sociale et Territoriale	Délégation générale à la protection Sociale et à la solidarité Nationale (DGPSN)	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion et coordination du projet et de ses activités • Suivi/Supervision des activités du projet • Implication des services techniques/partage des informations • Prise en charge des besoins et intérêts des parties prenantes touchées • Mise en œuvre du PMPP • Mise en œuvre et suivi du mécanisme de gestion des plaintes • Suivi et évaluation du Projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Phase de formulation • Conception • Préparation • Exécution • Suivi et Evaluation du Projet 	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer toutes les parties durant toutes les phases du projet • Mettre en œuvre le PMPP • Partage d'information avec les entités du Projet • Mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) • Recruter des experts sociaux pour appuyer la mise en œuvre du PMPP • Assurer le suivi Suivre régulier du projet et rendre disponible les rapports de suivi
		Direction de la promotion de l'équité sociale (DPES)	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'identification des zones d'intervention du Projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Phase de conception • Exécution 	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Information sur le projet et les critères de choix des bénéficiaires • Partager les orientations stratégiques en matière de

			<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement pour le ciblage équitable des ménages • Promotion des conditions de vie équitable pour tous les hommes et toutes les femmes • Veille à l'équité sociale • Appui pour l'atteinte des objectifs de l'équité sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi et Evaluation du Projet 		<p>promotion de l'équité sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partager les rapports de suivi
		Direction du Registre Unique	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la conception de la base des données des ménages • Appui à l'identification et au choix des bénéficiaires du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Phase de conception • Exécution • Suivi et Evaluation du Projet 	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de capacités techniques • Appui financier pour la réalisation des enquêtes socioéconomiques • Partage d'information
		Direction de la promotion de l'équité territoriale	<ul style="list-style-type: none"> • Appui technique au projet / Réduction des inégalités territoriale • Appui à l'identification des zones d'interventions prioritaires • Appui l'observatoire sur l'équité territoriale du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Phase de conception • Exécution • Suivi et Evaluation du Projet 	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Information sur le projet et les critères de choix des bénéficiaires • Cartographie de l'équité territoriale • Partager les rapports de suivi
Gouvernement	Ministère de la Femme de la Famille du Genre et de la Protection des	Direction de l'équité et de l'égalité du genre	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à l'intégration du genre dans les activités du Projet • Appui à la mettre en place d'une base de données sur la 	<ul style="list-style-type: none"> • Phase de conception • Exécution • Suivi et Evaluation du Projet 	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Information sur le projet • Formation/information des PP sur les outils d'intégration du genre • Formation/information sur les stratégies de prise en

	Enfants (MFFGPE)		<p>situation la situation du Genre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication sur la Stratégie nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG) 			charge des VBG dans le Projet
		Direction de la Famille et de la Protection des Groupes Vulnérables (DF/PGV)	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la protection des droits des groupes vulnérables • Appui à l'élaboration et la mise en œuvre des projets et programmes en faveur des familles et des groupes vulnérables • Appui au développement de partenariat dynamique avec les acteurs publics et privés, ainsi que la société civile 	<ul style="list-style-type: none"> • Phase de conception • Exécution • Suivi et Evaluation du Projet 	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Information sur le projet et les critères de choix des bénéficiaires • Mise à jour de la liste des personnes et groupes vulnérables • Adaptation des critères de vulnérabilité dans le cadre du projet • Partager les rapports de suivi
Gouvernement	Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique	Gouverneurs de région Préfets de département Sous-préfets d'arrondissement	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement institutionnel du projet • Coordination de l'intervention des services techniques déconcentrés de l'Etat • Validation des choix de ciblage et des bénéficiaires du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Phase de préparation • Exécution • Suivi et Evaluation du Projet 	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à disposition de moyens de coordination du projet et de suivi • Fournir les informations disponibles sur le projet et sur ses activités durant toutes les étapes • Organisation des ateliers semestriels de partage, validation et diffusion d'information (rapports de

			<ul style="list-style-type: none"> • Information et sensibilisation des populations concernées • Traitement des réclamations dans le cadre du MGP 			suivi-évaluation) au niveau des CRD, CDD et CLD
		Chefs de village Délégués de quartier	<ul style="list-style-type: none"> • Préside les comités de ciblage des quartiers/villages • Identification des ménages nécessiteux et vulnérables • Traitement des réclamations dans le cadre du MGP • Mobilisation des communautés • Accompagnement administratif (par ex. délivrance des certificats de domicile, etc.) • Pré-Validation des résultats des recensements et d'identifications des bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Phase de préparation • Exécution • Suivi et Evaluation du Projet 	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Information/sensibilisation sur le projet et ses activités • Mise à jour de l'identification des parties prenantes affectées et des groupes vulnérables • Appui financier à la mobilisation des communautés
Gouvernement	Ministère du Travail, du Dialogue social et des relations avec les Institutions	Direction Générale du Travail et de la sécurité sociale / IRTSS	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi du respect de la législation du Travail applicable au projet, notamment les déclarations, les conditions de travail et d'hygiène, santé et sécurité, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Phase de préparation • Exécution • Suivi et Evaluation du Projet 	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Information et suivi de la législation applicable en matière de travail et de sécurité • Définir les procédures de gestion de la main d'œuvre • Information/sensibilisation sur le projet et ses activités • Formation/information sur la stratégie de lutte contre

			<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les maladies professionnelles • Suivi de la qualité des relations entre les salariés et les employeurs dans la double perspective de la protection des travailleurs et de la compétitivité du projet • Appui à la prévention les VBG et les abus sexuel et harcèlement sexuel (VBG, EAS, HS) dans le cadre de la mise en œuvre du projet • Superviser l'égalité des chances en termes d'emploi 			les VBG/AES/HS en milieu du travail
Gouvernement	Ministère de la santé et de l'action Sociale	Région Médicales / Districts Sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> • Appui aux activités de prévention et de suivi des maladies, la propagation des IST/VIH Sida, COVID 19, etc. • Prise en charge psychosociale et médicale des victimes de VBG, EAS, HS 	<ul style="list-style-type: none"> • Exécution • Suivi et Evaluation du Projet 	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Information/sensibilisation sur le projet et ses activités • Formation/information sur la stratégie de prise en charge psycho sanitaires des victimes es VBG/AES/HS • Définition d'une stratégie d'IEC en fonction du contexte sanitaire local et des activités prévues par le projet
		Service d'Hygiène (national, régional et départemental)	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et prévention des maladies (COVID 19, etc.) et les mesures 	<ul style="list-style-type: none"> • Phase de préparation • Exécution 	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Information/sensibilisation sur le projet et ses activités • Formation/information sur l'hygiène et la salubrité

			<p>d'hygiène et de salubrité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Désinfection des sites du projet • Surveillance et Suivi de l'hygiène individuelle et collective 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi et Evaluation du Projet 		<ul style="list-style-type: none"> • Définition d'une stratégie d'IEC sur les mesures d'hygiène au regard des activités prévues par le projet
		La Direction de la Promotion et de la Protection des Personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> • Appui les initiatives d'intégration socioéconomique et de promotion des personnes handicapées • Appui le projet au respect et à la protection des droits des personnes handicapées • Mise en œuvre des activités de réadaptation des Personnes handicapées 	<ul style="list-style-type: none"> • Phase de conception • Exécution • Suivi et Evaluation du Projet 	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Information/sensibilisation sur le projet et ses activités • Mise à jour de l'identification des personnes handicapées • Actualiser les méthodes d'engagement des personnes handicapées selon le contexte local et les activités prévues par le projet • Partage de base de données sur les personnes handicapées
Collectivités territoriales	Ministère des collectivités territoriales du développement et de l'aménagement des territoires	Communes / Villes Conseils départementaux	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des comités locaux de ciblage • Indentification des bénéficiaires du projet • Appui à l'identification des personnes vulnérables • Accompagnement administratif (par ex. délivrance de documents d'état civil, permis de construite, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Phase de préparation • Exécution • Suivi et Evaluation du Projet 	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Information/sensibilisation sur le projet et ses activités • Information et implication à toutes les étapes de la mise en œuvre du projet • Renforcement des capacités de suivi et de reporting des activités du projet • Appui à la mise en place et au fonctionnement des mécanismes locaux de gestion des plaintes (MGP)

			<ul style="list-style-type: none"> • Traitement des réclamations dans le cadre du MGP • Suivi local des mesures environnementales et sociales • Intervention dans le processus de gestion des litiges • Information et sensibilisation des communautés • Appui à la mise en œuvre du plan de communication 			<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge des frais liés à la gestion administrative (actes de propriété, état civil, autorisation, etc.)
Organisation de la Société Civile	<p>Organisation Non gouvernementale (ONG) Associations / Syndicats</p>	<ul style="list-style-type: none"> • ONG Sahel 3000 • ONG ADOS • Plan International • EVE • Enda • JED • CLVF • Maisons de justice 	<ul style="list-style-type: none"> • Facilitation sociale • Sensibilisation, communication et mobilisation sociale • Appui à la mise en œuvre des activités génératrice de revenus • Formation des parties prenantes • Plaidoyer en faveur de la défense des intérêts des communautés et des personnes vulnérables • Veille à la transparence dans l'identification des ménages bénéficiaires et des groupes vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> • Exécution • Suivi et Evaluation du Projet 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> • Information sur le projet et ses activités • Information sur toutes les phases du projet et dans le MGP • Elaboration et mise en œuvre d'un plan de formation, d'information et de sensibilisation des parties prenantes affectées notamment sur le MPG • Plan de développement des e génératrices de revenus (AGR) pour les personnes affectées et groupes vulnérables

			<ul style="list-style-type: none"> • Médiation dans le processus de gestion des litiges (MGP) 			
Acteurs communautaires	OCB et Leaders communautaires	<ul style="list-style-type: none"> • Comités de ciblage • Associations des personnes handicapées • Associations des femmes veuves • Association Bajenu Gox • Chefs religieux (Imams, Prêtres, etc.) • Chefs coutumiers • Comités consultatifs des femmes • Coopératives paysannes • Association des volontaires pour le développement communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Facilitation sociale • Sensibilisation, communication • Mobilisation sociale • Appui à la mise en œuvre des activités génératrice de revenus • Identification des ménages bénéficiaires et des groupes vulnérables • Médiation dans le processus de gestion des litiges (MGP) • Sensibilisation des populations • Information sensibilisation sur les VBG/AES/HS 	<ul style="list-style-type: none"> • Phase de préparation • Exécution • Suivi et Evaluation du Projet 	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Information/sensibilisation sur le projet et ses activités • Mise à jour de l'identification des parties prenantes affectées et des groupes vulnérables • Appui financier à la mobilisation des communautés
	Parties prenantes affectées	<ul style="list-style-type: none"> • Ménages bénéficiaires • Groupes vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement des ménages et groupe ou personnes vulnérables éligibles • Consultations • Gestion des aides et appuis • Gestion des réclamations (MGP) 	<ul style="list-style-type: none"> • Phase de préparation • Exécution • Suivi et Evaluation du Projet 	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Information/sensibilisation sur le projet et ses activités • Information et implication à toutes les étapes de la mise en œuvre du projet • Consultation • Plan de communication et information sur le mécanisme local de gestion des plaintes (MGP) • Mise à disposition des appuis et assistances spécifiques

Secteur privé	Prestataires de services	<ul style="list-style-type: none"> • unités de transformation des produits agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture de services, équipements et matériels agricoles • Entretien et maintenance des équipements agricoles • Appui à la transformation et à l'écoulement des produits agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> • Exécution 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> • Demande de renseignement de prix • Identifications des prestataires agréés • Formation technique des bénéficiaires
		•	•	•		•
		<ul style="list-style-type: none"> • Consultants 	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation environnementale et sociale (CGES, Audit, , évaluations du projet, etc.) • Formation en suivi environnemental et social • Formation sur les bonnes pratiques agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> • Phase de préparation • Exécution • Suivi et Evaluation du Projet 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> • Short liste de consultants agréés en évaluation environnementale • Plan de formation des PP en évaluation environnementale et suivi
Médias	Radios, Télévisions, Journaux	<ul style="list-style-type: none"> • Média à couverture nationale • Radios communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion de l'information sur le Projet • Diffusion des programmes de sensibilisation • Information et mobilisation des parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Phase d'exécution 	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des informations exactes sur le projet à diffuser dans les réseaux • Diffusion d'informations sur les VBG, EAS, HS
	Réseaux sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • Groupes WhatsApp • Facebook, etc. 				
Partenaires financiers	Bailleurs de Fond	<ul style="list-style-type: none"> • Banque mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> • Veille au respect de la réglementation nationale, des normes environnementale et sociale applicables au projet, et des 	<ul style="list-style-type: none"> • Formulation • Conception • Préparation • Exécution 	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir informer • Collaborer • Respecter des engagements

			directives environnementales, sanitaires et sécuritaires (EHS) <ul style="list-style-type: none"> • Financement des activités du projet • Supervision / suivi des activités du Projet • Contrôle les ressources 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi et Evaluation du Projet 		
--	--	--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------	--	--

Légende du code couleur :

Elevé		Moyen		Faible	
--------------	--	--------------	--	---------------	--

3 PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Selon la loi portant code de l'Environnement du Sénégal (chapitre 5, Titre II, article L52 et L53), la consultation du public est une exigence fondamentale du processus d'élaboration des évaluations environnementales et sociales. Elle répond à la volonté de démocratiser le processus de prise de décision et elle est garantie par l'Etat dans le sens de la décentralisation et de la régionalisation.

Ce processus de consultation des parties prenantes est encadré par les exigences des normes environnementales et sociales (NES10) de la Banque mondiale. Cette norme stipule que « La mobilisation effective des parties prenantes peut améliorer la durabilité environnementale et sociale des projets, renforcer l'adhésion aux projets, et contribuer sensiblement à une conception et une mise en œuvre réussies du projet »,

Ainsi, dans le cadre du développement du Projet de protection sociale adaptative au Sénégal, l'implication précoce des diverses parties prenantes au Projet est susceptible d'assurer au Projet une bonne acceptabilité sociale et contribue à l'amélioration de la durabilité de ses performances environnementales et sociales.

3.1 Objectifs et approche adoptée pour la consultation du public

Cette consultation élargie du public a pour principal objectif de soumettre à travers un langage adapté, le Projet à l'appréciation des parties prenantes, de déterminer le niveau possible d'acceptabilité sociale du projet d'une part, et d'autre de contribuer à l'identification et à l'évaluation des impacts sociaux et environnementaux de celui-ci.

Spécifiquement, il s'agira dans le cadre de la consultation du public :

- d'identifier en collaboration avec l'équipe d'experts les principaux acteurs affectés et/ou intéressés par les composantes du projet de protection sociale adaptative au Sénégal ;
- de fournir une information juste sur le projet dans un langage compréhensible et accessible aux acteurs ;
- de déterminer les méthodes d'engagement participatif et durable des parties prenantes ;
- d'identifier avec ces derniers les impacts et risques sociaux et environnementaux liés à au Projet;
- de recueillir les avis et les préoccupations des acteurs sur les différentes composantes du projet et de son mode de collaboration avec les communautés ;
- d'identifier le plus précocement possible les risques de blocage et de velléités possible pendant la mise en œuvre du projet ;
- de se renseigner sur les sources de conflits et les mécanismes locaux de gestion des conflits ;
- de recueillir toutes les recommandations utiles au bon déroulement de la mise en œuvre du projet de protection sociale adaptative.

La mission d'évaluation environnementale ne peut être réussie sans que les préoccupations des acteurs locaux et des services soient prises en compte dans le processus d'identification et de modulation des impacts sociaux, culturels, économiques et environnementaux. Pour ce faire, une identification des parties prenantes pertinentes est nécessaire. Le but est de s'assurer que les acteurs à même d'alimenter le processus d'évaluation sociale et environnementale ne sont pas laissés en rade. Pour se faire, une démarche d'identification des cibles et de consultation a été adoptée.

La démarche d'identification des acteurs clés s'est effectuée en deux phases. D'abord, une pré-identification de l'ensemble des catégories de parties prenantes susceptibles d'être affectées ou intéressées par le Projet et ensuite, la réalisation des consultations aux moyens des entretiens individuels et des focus groups de discussion au niveau des zones d'intervention ciblées du Projet, qui concerne les 14 régions administratives du Sénégal.

La consultation qui a couvert les catégories de parties prenantes identifiées ont permis aux acteurs d'émettre leurs avis et de faire connaître leurs besoins spécifiques et préférences, de manière à assurer les meilleures chances de succès au processus.

Cette démarche méthodologique adoptée dans le cadre de la réalisation du plan de mobilisation des parties prenantes dudit Projet de protection sociale, a pris en compte, à l'échelle nationale ces catégories d'acteurs suivants :

- Autorités administratives (Gouverneurs des régions, préfets des départements et sous-préfets des arrondissements du Sénégal)
- Collectivités territoriales (communes concernées par le Projet) ;
- Services techniques centraux, régionaux et départementaux et
- Acteurs et organisations communautaires de base (relais, Bajenu Gox, imams, chefs de quartier, ASC, fédération des personnes handicapées, fédération de femmes veuves, représentants des comités locaux de ciblage, etc.

3.2 Synthèse des points de discussion

D'une manière générale, les discussions avec les parties prenantes durant les séances de consultations se résument sur les points suivants :

- Présentation/description générale du Projet ;
- Identification et connaissance des Parties prenantes ;
 - Parties prenantes affectées directement ou indirectement, positivement ou négativement par le projet,
 - Personnes et groupes vulnérables parmi ces Parties prenantes affectées,
 - Parties prenantes concernées ou intéressées pour quelque motif que ce soit ;
- Avis et perceptions des parties prenantes sur le Projet ;
- Enjeux, risques et impacts sociaux (positifs/négatifs) du Projet selon les parties prenantes ;
- Méthodes d'engagement des parties prenantes y compris les groupes vulnérables ;
- Sources et mécanismes locaux de gestion des conflits ;
- Suggestions recommandations.

3.3 Etendue des consultations

Au total, 09 régions, 10 départements et 10 arrondissements ont été couverts par les consultations. Sur trente (30) rencontres prévues, deux (02) seulement n'ont pas pu être tenues pour des raisons de coïncidence avec le calendrier des activités préparatoires des élections locales. Il s'agit du CRD de la région de Fatick et du CDD du département de Fatick.

Tableau 8 : Cartographie des consultations réalisées

N°	ZONES	ENTITES ADMINISTRATIVES CIBLEES		
		REGION	DEPARTEMENT	ARRONDISSEMENT
1.	DAKAR ET BANLIEUE	1. DAKAR	1. Pikine	1. Dalifort-Foirail
			2. Rufisque	2. Rufisque Nord
2.	ZONE CENTRE (Régions de Thiès, Diourbel, Fatick et Kaolack)	2. DIOURBEL	3. Bambey	3. Ngoye
		3. FATICK (non tenue)	4. Fatick (non tenue)	5. Niakhar
4.	ZONE NORD (Régions de Matam, Saint-Louis et Louga)	4. MATAM	5. Ranérou	6. Vélingara
		5. LOUGA	6. Linguère	7. Dodji
5.	ZONE EST (Régions de Kaffrine, Tambacounda et Kédougou)	6. KAFFRINE	7. Malem Hoddar	8. Sagna
		7. KEDOUGOU	8. Salémata	9. Dar Salam
6.	ZONE SUD (Régions de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor)	8. KOLDA	9. Kolda	10. Saré Bidji
		9. SEDHIOU	10. Sédhiou	11. Djibabouya

Le tableau ci-après renseigne sur l'entendue des consultations réalisées avec les Parties Prenantes dans le cadre de la réalisation du plan de mobilisation des parties prenantes du projet durant la période du 28 décembre 2021 au 12 janvier 2022.

Les autorités administratives ont été rencontrées en prélude des réunions de consultation avec les parties prenantes organisées à trois (03) niveaux :

- CRD présidé par la Gouverneur regroupant les services techniques régionaux et la société civile
- CDD présidé par le Préfet regroupant les services techniques départementaux et la société civile
- CLD présidé par le Sous-préfet regroupant les collectivités territoriales, les organisations communautaires de base, les leaders communautaires, les groupes vulnérables, etc.

Aux termes des consultations, au total 494 participants ont été enregistrés, dont 72% sont constitués d'hommes et 28% composés de femmes. Le taux de participation des femmes est plus élevé au niveau départemental (31%), alors qu'il se situe à 30% pour le niveau régional et à seulement 24% pour le niveau communautaire. Globalement, les participants au niveau communautaire (CLD) représentent 43%, contre 25% au niveau départemental (CDD) et 33% pour le niveau régional (CRD).

Tableau 9 : Etendue des consultations

Catégories PP	Structures / acteurs rencontrés	Date	Présence		
			H	F	TOTAL
Services techniques régionaux et départementaux	Région de Dakar				
	CRD région de Dakar	12/1/2022	28	21	49
	CDD département de Rufisque	4/1/2022	03	05	08
	CDD département de Pikine	28/12/2022	03	04	07
	Région de Diourbel				
	CRD région de Diourbel	5/1/2022	08	02	10
	CDD département de Bambey	6/1/2022	05	04	09
	Région de Matam				
	CRD région de Matam	6/1/2022	9	4	13
	CDD département de Matam	6/1/2022	05	05	10
	Région de Louga				
	CRD région de Louga	4/1/2022	10	4	14
	CDD département de Linguère	6/1/2022	6	4	10
	Région de Sédhiou				
	CRD région de Sédhiou	29 /12/2022	19	6	25
	CDD département de Sédhiou	29 /12/2022	17	7	27
	Région de Kolda				
	CRD de Kolda	18/1/2022	20	03	23
	CDD de Kolda	05/1/2022	20	05	25
	Région de Kaffrine				
CRD de Kaffrine	5/1/2022	10	4	14	
CDD de Malem Hoddar	6/1/2022	11	2	13	
Région de Kédougou					
CRD de Kédougou	12/1/2022	10	4	14	
CDD département de Salémata	12/1/2022	11	2	13	
Acteurs locaux et communautaires	CLD Arrondissement de Pikine Dagoudane	31/12/2021	6	4	10
	CLD de l'arrondissement de Ngoye	6/1/2022	13	4	17
	CLD arrondissement de Niakhar	5/1/2022	17	3	20
	CLD arrondissement de Vélingara Ferlo	8/1/2022	26	4	30
	CLD arrondissement Pikine Dagoudane	8/1/2022	6	4	10
	CLD arrondissement de Sagna (Kaffrine)	6/1/22	15	8	23
	CLD arrondissement de Darsalam (Kédougou)	12/1/22	22	4	26
	CLD arrondissement de Dodji	06/01/22	19	03	22
CLD arrondissement de Djibabouya	29/12/21	20	8	28	
CLD arrondissement de Saré Bidji	5/01/22	15	9	24	

Photos d'illustration des rencontres avec les parties prenantes



CDD les parties prenantes du département de Pikine



CDD avec les parties prenantes du département de Rufisque



Consultation avec les acteurs communautaires de Rufisque



Consultation avec les acteurs communautaires de Dalifort-Forail



CRD avec les Parties prenantes à Louga



CDD avec les parties prenantes du Département de Linguère



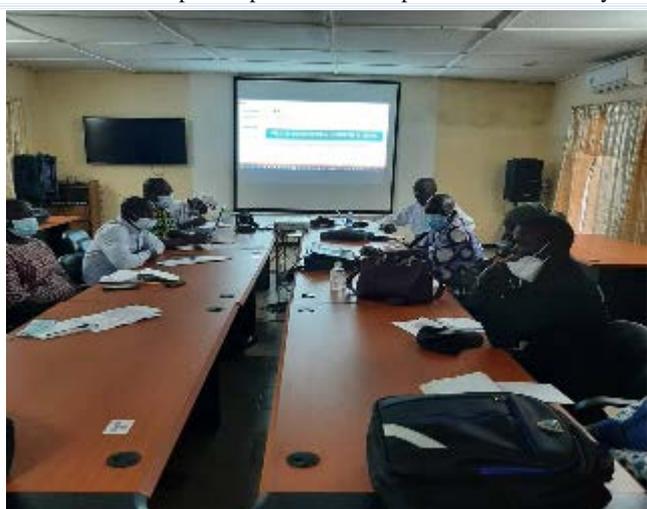
CRD avec les parties prenantes de la région de Diourbel



CDD avec les parties prenantes du département de Bambey



CLD avec les acteurs communautaires à Djibabouya (Djiredji)



Réunion de CRD avec les parties prenantes à Sédhiou



CLD avec les acteurs communautaires à l'arrondissement de Ngoye



CLD avec les acteurs communautaires à l'arrondissement de Niakhar



Réunion de CRD avec les parties prenantes à Matam



CLD avec les acteurs communautaires à Ranérou



CDD avec les parties prenantes du d2partement de Matam



Rencontre avec les Parties Prenantes de l'Arrondissement de Dodji

3.4 Synthèse analytique des résultats des consultations du public

Le projet de protection sociale adaptative jouit d'une bonne acceptabilité sociale du côté de parties prenantes consultées, aussi bien pour les acteurs institutionnels, les acteurs de la société civile et les populations des communautés bénéficiaires.

Tableau 10 : Principales préoccupations, contraintes et recommandations pertinentes des parties prenantes

Rubrique	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
Identification et prise en compte des Bénéficiaires et groupes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> • Détournement d'objectif de la bourse. • Retour à la vulnérabilité des ménages à la fin du Projet • Mauvais ciblage des bénéficiaires • Politisation du processus d'identification des bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire des enquêtes approfondies pour un ciblage objectif des manages bénéficiaires • Identifier les besoins des parties prenantes et des bénéficiaires du projet dans le cadre de tous les projets filets sociaux • Privilégier le ciblage des ménages ruraux car ils sont plus vulnérables • Impliquer les services techniques et les services de sécurité (police ou gendarmerie) dans le ciblage et l'identification des bénéficiaires • Recruter des enquêteurs locaux lors des enquêtes de ciblage
Méthode d'engagement des Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser un cadre de concertation harmonisé des parties prenantes au niveau régional et départemental ; • Participer à la construction de la résilience des ménages pauvres par rapport aux chocs climatiques ; • Inclusion sociale des ménages pauvres et vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer les religieux dans le groupe des parties prenantes tels que le Khalife, les marabouts, les imams ; • Sensibiliser les chefs du village sur les objectifs du projet pour plus d'objectivités dans la mise en œuvre du projet • Impliquer les services sociaux dans le ciblage au niveau communautaire ;
Recommandations générales	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet peut améliorer le niveau de vie des personnes en situation de vulnérabilité • Rehausser l'économie locale en améliorant le niveau de vie des ménages vulnérables • Permettre aux collectivités locales de disposer de nouvelle base de données sur les cibles en situation de vulnérabilité • Ouvrir de nouvelles perspectives aux services d'élevage, d'agriculture et entre autres, afin de contribuer au système de protection sociale • Développer des projets qui répondent à des dynamiques économiques et sociales • Créer les conditions de production de revenus stables durable pour les ménages pauvres ; • Changement de comportements à travers l'augmentation des revenus 	<ul style="list-style-type: none"> • Démarrer le programme à temps pour s'aligner avec les autres interventions en matière de protection sociale ; • Renforcer la capacité des cibles en activité de création de richesses ainsi que dans la gestion financière • Réviser le registre national unique pour une mise à jour effective du fichier de base des ménages en situation de vulnérabilité • Rendre accessible la base de données RNU aux opérateurs sociaux pour y apporter des mises à jour progressives • Cibler le secteur agricole en y apportant des innovations et de nouvelles pratiques telles que l'assurance agricole, efficacité dans l'approvisionnement intrant engrais et semence • Augmenter les montants des bourses ; • Eviter les interférences avec les autres projets sociaux pour éviter les doublons • Revoir les méthodes de financement en développant une approche d'autonomisation des ménages dans la création de revenus

Rubrique	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
	<ul style="list-style-type: none"> • Permet d'accompagner la dynamique socioéconomique de la zone • Intégré d'autres bénéficiaires dans le RNU • Élargissement des bénéficiaires des BNSF • Renforcement de la sécurité alimentaire. • Participe à la réduction de la vulnérabilité des ménages et renforcement des capacités de résiliences • Suivi des bénéficiaires et des objectifs du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer le volet formation et sensibilisation aux bénéficiaires pour encourager leur autonomisation ; • Sensibiliser les communautés sur le projet à travers des causeries, des émissions radio, des VAD etc. • Mise en place d'une plateforme de partage des informations sur le projet • Eliminer les générations ayant bénéficié la bourse durant 5 ans et mettre d'autre plus nécessaires • Appuyer les agriculteurs en intrant agricole et engrais
Impacts socioéconomiques négatifs	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction du niveau de pauvreté des ménages en milieu rural en prenant en compte les réalités de développement socioéconomique des territoires • Permet aux femmes de sortir de la pauvreté et de subvenir à leur besoin sociaux • Diminution de la situation de pauvreté et d'augmentation des activités d'autonomisation • Consolidation du tissu familial en réduisant la dépendance des uns des autres • Amélioration du niveau de revenus des ménages • Dépendance financière et économiques des ménages bénéficiaires • Capacité de prendre en charge les frais éducatifs et sanitaires des enfants • Impulsion du développement économique local • Réduction des formes de violences basées sur le genre dû à la pauvreté 	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer les femmes et les jeunes pour l'accès au financement pour mener des AGR • Renforcement et démultiplication des revenus • Reconstitution du cheptel des ménages du Ferlo • d'adopter une démarche inclusive et participative durant toutes les phases du projet • Réviser les critères de ciblage et d'élargir les comités de ciblage à d'autres entités • Définir un plan de communication approprié au projet • Accompagner les ménages à la création des activités génératrice de revenus plutôt qu'appui pour éviter un retour à la vulnérabilité • Eviter la politisation du projet • Tenir compte de l'évolution des statuts des manages • Privilégier l'approche communautaire.
Mécanisme locaux de gestion des conflits	<ul style="list-style-type: none"> • Conflits interne au sein des familles • Conflits d'intérêt 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à leur disposition les critères de sélection des ménages • Divulguer les informations du projet auprès de toutes les catégories • S'appuyer sur les systèmes de régulation de conflits endogènes, dirigé par les leaders communautaires (Imams et chefs de quartiers) • D'élargir les comités de locaux de ciblage à d'autres entités • Mettre en place un mécanisme local, départemental et régional de gestion des plaintes avec un dispositif particulier

3.5 Méthode d'engagement des parties prenantes

Cette section décrit les principes des méthodes qui pourraient être potentiellement utilisées pour l'engagement des parties prenantes dans le projet. Certaines des méthodes les plus couramment utilisées pour consulter les parties prenantes sont :

- Téléphone, courriel, SMS. Des entrevues individuelles, entretiens (individuels ou collectifs), réunions, focus groupes de discussion, réunions publiques et ateliers d'information et d'échanges seront organisés aux différentes étapes du projet afin de tenir les parties prenantes régulièrement informés de l'évolution du projet ;
- Ateliers d'échanges / groupes de discussion avec les parties prenantes qui participent à la mise en œuvre du projet ;
- Distribution de brochures et de bulletins d'information (en français et dans les langues locales) sur les activités du projet, les risques et impacts environnementaux, etc. seront affichés sur des sites bien identifiés et accessibles à tous (Mairies, sièges des Associations de jeunes, de femmes, etc.) ;
- Journaux, magazines, affiches. La presse écrite et en ligne, ainsi que la télévision seront également utilisées pour diffuser les informations destinées à toucher le plus grand nombre, notamment les parties prenantes instruites et ayant accès à ces médias ;
- Les réseaux sociaux tels que WhatsApp, Facebook, Tweeter, etc. seront également mis à contribution pour la diffusion des informations sur le projet dans les zones où cela est possible;
- Radio/ les radios communautaires, crieurs publics, caravanes d'information et le canal des leaders d'opinion seront aussi utilisés pour l'information et la sensibilisation des parties prenantes, y compris les bénéficiaires, les personnes affectées et les populations vulnérables, sur les opportunités, les risques et impacts sociaux et environnementaux du projet ;

Les critères à prendre en compte lors la détermination de la fréquence et de la technique d'engagement appropriée à utiliser pour consulter chaque groupe de parties prenantes sont :

- L'étendue de l'impact du projet sur le groupe des parties prenantes ;
- L'étendue de l'influence du groupe de parties prenantes sur le projet ; et
- Les méthodes d'engagement et de diffusion de l'information culturellement acceptables.

En général, l'engagement est directement proportionnel à l'impact et à l'influence, et à mesure que l'impact d'un projet sur un groupe de parties prenantes augmente ou que l'influence d'un acteur particulier augmente, l'engagement avec ce groupe de parties prenantes doit s'intensifier, s'approfondir en termes de fréquence et d'intensité de la méthode d'engagement utilisée.

Tout engagement devrait se faire sur la base de méthodes culturellement acceptables et appropriées pour chacun des différents groupes de parties prenantes. Par exemple, lors de la consultation des représentants du gouvernement, les présentations officielles sont la méthode de consultation privilégiée, alors que les communautés préfèrent les réunions publiques et les discussions de groupe informelles animées par des affiches, des brochures non techniques et d'autres aides visuelles.

Diverses techniques d'engagement sont utilisées pour établir des relations constructives avec les parties prenantes, recueillir des informations auprès de celles-ci, les consulter et leur fournir les informations sur le projet et ses activités. Lors de la sélection d'une technique de consultation appropriée, des méthodes de consultation appropriées sur le plan culturel et le but de la collaboration avec un groupe d'intervenants doivent être pris en compte.

Leurs niveaux d'influence, d'intérêt et de désir de collaborer avec le projet sont nuancés et varient selon l'intérêt des parties prenantes vis-à-vis du projet.

Tableau 11 : Récapitulatif des méthodes appropriées de consultation des parties prenantes

Méthodes de consultation	Objectifs de la méthode	Partie prenante ciblée
<ul style="list-style-type: none"> • Correspondance • Appel téléphonique • Courriel • Réunion restreinte en présentielle avec respect des mesures barrières 	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser des informations aux parties intéressées • Inviter les parties prenantes aux réunions 	<ul style="list-style-type: none"> • Parties Prenantes participant à la mise en œuvre ; • Parties Prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du projet
<ul style="list-style-type: none"> • Site Web du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du projet et des composantes (texte, vidéo, extrait sonores, photos) • Possibilités de consulter les documents de sauvegarde • Possibilité de soumettre une plainte/doléance 	<ul style="list-style-type: none"> • Parties Prenantes participant à la mise en œuvre • Parties Prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du projet • Toutes personnes visitant le site web
<ul style="list-style-type: none"> • Porte à porte • Réunion restreinte en présentielle avec respect des mesures barrières 	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser des informations aux parties intéressées et affectées • Permettre aux parties prenantes de parler librement de questions sensibles, notamment aux personnes vulnérables • Tisser des liens avec les parties prenantes affectées • Investigations approfondies des aspects socio-économiques des ménages 	<ul style="list-style-type: none"> • Parties prenantes susceptibles d’être touchées par la mise en œuvre du projet notamment les Personnes potentiellement Affectées directement par le projet (PAP), les groupes vulnérables et défavorisés, ainsi que les victimes de VBG, HS, EAS
<ul style="list-style-type: none"> • Réunions formelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter des informations du projet à un groupe de parties prenantes • Partage des résultats • Validation des études et des plans • Mobilisation des parties prenantes • Diffuser et discuter les informations techniques à diffuser • Faciliter le partage d’opinions, de préoccupations et d’avis parmi les parties prenantes • Formaliser la documentation de ces opinions le cas échéant • Tisser une relation impersonnelle avec les parties prenantes • Favoriser l’adhésion des parties prenantes au projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Parties Prenantes participant à la mise en œuvre (autorités administratives, services techniques, etc.) • Parties Prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du projet (Communes, ONG, OCB)
<ul style="list-style-type: none"> • Réunions publiques • Réunion restreinte en présentielle avec respect des mesures barrières 	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter les informations du projet à un grand nombre de parties prenantes en particulier les communautés • Permettre à tout individu des communautés, y compris les personnes vulnérables, de donner son point de vue et ses opinions • Construire des relations avec les communautés, en particulier celles potentiellement touchées 	<ul style="list-style-type: none"> • Parties prenantes susceptibles d’être touchées par la mise en œuvre du projet : communautés de base, les Personnes potentiellement Affectées directement par le Projet (PAP), communautés affectées par le projet, communautés bénéficiaires du projet

	<ul style="list-style-type: none"> • Partager des informations non techniques • Partage des opportunités d'emplois offertes par le projet • Partager les études de sauvegardes environnementales et sociales • Partage du MGP • Faciliter les réunions avec des prestations power point, des tableaux magnétiques, des affiches, etc. • Fournir des informations sur les aspects techniques du projet • Informer les parties sur le mécanisme de gestion des plaintes 	
<ul style="list-style-type: none"> • Réunion en groupe de discussion 	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter les informations du projet à un groupe de parties prenantes • Permettre aux parties prenantes qui partagent des intérêts ou des préoccupations de donner leur avis sur des informations de base ciblées dans un environnement plus favorable • Construire des relations avec les communautés 	<ul style="list-style-type: none"> • Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du projet notamment les • Personnes potentiellement affectées directement par le projet (PAPs), • Les groupes vulnérables et défavorisés ainsi que les femmes sur les questions liées aux critères d'éligibilité, les mesures de réinstallation, la gestion des doléances, les mesures d'accompagnement, etc.)
<ul style="list-style-type: none"> • Réseaux sociaux (Facebook, WhatsApp, twitter) 	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter des informations sur le projet et l'état d'avancement de la réalisation du projet • Recevoir du feedback sur les activités du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Parties Prenantes participant à la mise en œuvre (instances administratives potentiellement affectées) • Parties Prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du projet (préfectures, communes, communautés) • Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du projet
<ul style="list-style-type: none"> • Brochures du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Synthèse sur le projet pour fournir une mise à jour régulière • Informations de projet spécifiques au site 	<ul style="list-style-type: none"> • Parties Prenantes participant à la mise en œuvre • Parties Prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du projet • Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du projet
<ul style="list-style-type: none"> • Affiches 	<ul style="list-style-type: none"> • Informations explicites sur des aspects sensibles ou ceux qui concernent les critères d'éligibilité • Communiquer les dates butoirs • Diffuser les opportunités d'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> • Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du projet (femmes, groupes vulnérables, personnes peu instruites,

		personnes vivant avec un handicap visuel)
<ul style="list-style-type: none"> • Communiqués Radio – Télé • Radio communautaires • Télévision communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser des informations précises sur une période bien déterminée 	<ul style="list-style-type: none"> • Parties prenantes susceptibles d’être touchées par la mise en œuvre du projet à l’endroit des communautés de base toutes catégories confondues
<ul style="list-style-type: none"> • Visite des sites du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Montrer aux parties les zones concernées par le projet • Présenter les activités effectuées 	<ul style="list-style-type: none"> • Parties Prenantes participant à la mise en œuvre • Parties Prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du projet • Partie prenante affectée par le projet
<ul style="list-style-type: none"> • Crieur public ou caravane d’information 	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser des informations précises sur une période bien déterminée 	<ul style="list-style-type: none"> • Parties prenantes susceptibles d’être touchées par la mise en œuvre du projet à l’endroit des communautés de base toutes catégories confondues

D’une manière générale, les activités du projet jouissent d’un engagement favorable de la part des parties prenantes consultées qui saluent la volonté de lutter contre la pauvreté et l’exclusion sociale.

A cet effet, les leaders d’opinion et les organisations communautaires de base devront être mobilisés afin de susciter un engagement fort en faveur du projet. C’est de cette manière que le projet nouera des relations solides avec des personnes influentes et de confiance afin de mieux communiquer avec les populations et de les influencer vers l’adhésion et l’appropriation du projet.

Le projet coordonnera et contrôlera toutes les interventions en matière de communication et de mobilisation. A cet égard, les activités de communication, de mobilisation et d’engagement communautaire devront être conçues de manière à s’adapter aux objectifs poursuivis tout en minimisant le risque de développement de comportement antagoniste et de conflits.

3.6 Stratégie de communication et de diffusion de l’information

3.6.1 Objectif général

L’objectif général de la stratégie de communication est de créer les conditions idoines pour que les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l’information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du projet ; de prévenir les risques de conflits en communiquant de manière transparente sur par exemple les indicateurs sur l’emploi et l’approvisionnement local pour permettre une meilleure visibilité des activités du projet et de donner aux acteurs touchés par les effets du projet, les moyens de faire prendre en compte leurs craintes et préoccupations.

3.6.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de la stratégie de communication sont les suivants :

- susciter la participation et la collaboration des parties prenantes réticentes ;
- faciliter la remontée d'informations vers l'équipe du projet ;
- faciliter la participation des groupes vulnérables ainsi que la prise en charge de leurs préoccupations ;
- s'appuyer sur des relais communautaires pour la vulgarisation du PMPP.

Les résultats attendus de la stratégie de communication sont déclinés ainsi qu'il suit :

- les incompréhensions et les facteurs de blocage sont levés ;
- les besoins en information des parties prenantes sont satisfaits.

3.6.3 Stratégie de diffusion de l'information

Le tableau ci-dessous présente la liste des informations à communiquer selon les phases du projet.

Tableau 12 : Stratégie de communication et diffusion de l'information

Stade	Informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier	Parties prenantes ciblées	Responsabilité
PHASE DE PREPARATION					
Définition d'un plan de communication	L'identification des groupes et des personnes vulnérables	- Enquêtes socioéconomiques et mise à jour régulière	-	- Coordination du Projet	- ANSD
	La sensibilisation sur le capital humain (enregistrement des naissances, vaccination, scolarisation)	<ul style="list-style-type: none"> - Communiqué télé et radio (nationale et communautaire) en langue locale - Affichage au niveau de la Préfecture, sous- Préfecture et Mairie - Site web du projet - Les réseaux sociaux - Consultation du public ou focus groupe au niveau des communes concernées - Correspondance et réunions officielles - Brochures et dépliants 	- Dès validation des rapports de sauvegardes	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination du Projet - Comités locaux - Ménages bénéficiaires - 	<ul style="list-style-type: none"> - DPGSN - ONG locales
	Le déploiement du contenu testé pour tous les bénéficiaires du PNBSF				
	La vulgarisation de l'Equité sociale et résilience productive				
	La mise en œuvre du projet productif Yook Kom Kom,				
	La vulgarisation du Programme de résilience agricole				
	Le lancement du plan de Solidarité nationale à				

Stade	Informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier	Parties prenantes ciblées	Responsabilité
	travers une assistance en réponse aux chocs				
<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des études techniques - Réalisation des études de sauvegarde environnementale et sociale 	L'objet, la nature, la durée des activités et l'envergure du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Communiqué télé et radio (nationale et communautaire) en langue locale - Affichage au niveau de la Préfecture, sous- Préfecture et Mairie - Site web du projet - Les réseaux sociaux - Consultation du public ou focus groupe au niveau des communes concernées - Correspondance et réunions officielles - Brochures et dépliants 	<ul style="list-style-type: none"> - Communiqué un mois avant le démarrage des études - Communiqué mensuel (radio-télé et journaux) tout le long de la phase de réalisation des études au niveau des médias à couverture nationale et communautaire - Affichage durant toute la période des études 	<ul style="list-style-type: none"> - Partie prenante participant à la mise en œuvre du projet : Acteurs gouvernementaux - Partie prenante intéressée : Collectivités territoriale, communauté riveraine, OCB, Société civile - Ménages bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - DPGSN - Bureau d'étude ou consultant agréés
	Concertation des variantes techniques à retenir	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions formelles - Visites de sites 	<ul style="list-style-type: none"> - Durant les études d'APS et APD - Réunion au niveau des communes durant la réalisation des études 	<ul style="list-style-type: none"> - Partie prenante participant à la mise en œuvre du projet : Acteurs gouvernementaux - Partie prenante intéressée délégués de quartiers : Collectivités territoriales 	<ul style="list-style-type: none"> - DPGSN - Bureau d'études techniques
	Aspects sociaux qui seront examinés pendant l'étude, y compris l'importance de l'aspect genre et de la lutte contre la VBG	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation du public ou focus groupe au niveau des communes concernées 	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation durant la réalisation des études au niveau des quartiers de la zone d'intervention du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Partie prenante intéressée : communauté riveraine, OCB, Société civile, collectivités territoriales - Ménages bénéficiaires - Groupes vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> - DPGSN - Bureau d'étude ou consultant agréés en charge des études

Stade	Informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier	Parties prenantes ciblées	Responsabilité
	Résultats des études et feedback sur l'incorporation des points de vue de parties prenantes, ou justification sur l'impossibilité de les incorporer	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation du public ou focus groupe au niveau des communes concernées - Correspondance et réunions officielles 	<ul style="list-style-type: none"> - Durant la réalisation des études au niveau des quartiers ciblés 	<ul style="list-style-type: none"> - Partie prenante intéressée : communauté riveraine, OCB, Société civile - Ménages bénéficiaires - Groupe vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> - DPGSN - Bureau d'étude ou consultant en charge des études
	Les risques et effets potentiels du projet sur les communautés locales, et les mesures pour les atténuer	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation du public ou focus groupe au niveau des communes concernées - Communiqué radio et télé (nationale et communautaire) dans les langues locales - Site web du projet - Les réseaux sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Durant la réalisation des études au niveau des quartiers concernés et des médias à couverture nationale et communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Partie prenante intéressée : communauté riveraine, OCB, Société civile - Ménages bénéficiaires - Groupe vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> - Consultants - Spécialistes gestion environnementale et Spécialiste social
	Les critères d'éligibilité des ménages bénéficiaires et des personnes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> - Communiqué télé et radio (nationale et communautaire) en langue locale - Site web du projet, - Les réseaux sociaux - Consultation du public ou focus groupe 	<ul style="list-style-type: none"> - Communiqué au niveau des médias avant le démarrage des enquêtes et durant les enquêtes - Affichage Durant toute la période de déroulement des enquêtes 	<ul style="list-style-type: none"> - Partie prenante intéressée : Collectivités territoriale, communauté riveraine, OCB, Société civile - Ménages bénéficiaires - Groupe vulnérable 	<ul style="list-style-type: none"> - DPGSN - Consultants
	Condition d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> - Affichage au niveau de la préfecture, et la mairie - Communiqué télé et radio (nationale et communautaire) en langue locale - Site web du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Affichage un mois avant le démarrage des enquêtes - Communiqué média hebdomadaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Ménages bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - DPGSN

Stade	Informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier	Parties prenantes ciblées	Responsabilité
		<ul style="list-style-type: none"> - Caravane d'information - Crieur public 			
	Mécanisme de gestion des plaintes	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation du public ou focus groupe - Réunions formelles/atelier de partage - Communiqué télé et radio (nationale et communautaire) en langue locale sur l'existence du MGP et les méthodes de dépôt de plaintes 	<ul style="list-style-type: none"> - Après la validation du document auprès des communes concernées 	<ul style="list-style-type: none"> - Partie prenante intéressée : Collectivités territoriale, communauté riveraine, OCB, Société civile - Ménages bénéficiaires - Groupe vulnérable 	<ul style="list-style-type: none"> - DPGSN - Autorités administratives et locales
	Les dates et lieux des réunions de consultation publiques envisagées, ainsi que le processus qui sera adopté pour les notifications et les comptes rendus de ces réunions ;	<ul style="list-style-type: none"> - Communiqué télé et radio (nationale et communautaire) en langue locale - Les affiches au niveau de la préfecture et de la mairie - Correspondance - Porte à porte - Crieur public - Caravane 	<ul style="list-style-type: none"> - Deux semaines avant le démarrage des études - Durant la réalisation des études 	<ul style="list-style-type: none"> - Partie prenante intéressée : Collectivités territoriale, communauté riveraine, OCB, Société civile - Ménages bénéficiaires - Groupe vulnérable 	<ul style="list-style-type: none"> - DPGSN - Consultants en charge de la réalisation des études
Définition d'un plan de communication	Toutes les informations définies par la stratégie	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres - Emissions radios - Supports visuels 	<ul style="list-style-type: none"> - Durant toute la durée des activités du projet sur le terrain 	<ul style="list-style-type: none"> - Bénéficiaires - Parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> - DPGSN - Consultants en charge de la réalisation des études
Etablissement de la situation de référence	Informations sur la situation avant l'intervention du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes - Enquêtes 	<ul style="list-style-type: none"> - Avant le démarrage des activités de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Chefs de village - Délégués de quartier - Bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - DPGSN - Consultants en charge de la réalisation des études

Stade	Informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier	Parties prenantes ciblées	Responsabilité
PHASE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ET DES ETUDES					
Mise en œuvre du PGES	Partage du PGES	<ul style="list-style-type: none"> - Site web du projet - Atelier de validation (CT) - Audience publique - Résumé dans radio et télé en langue locale 	<ul style="list-style-type: none"> - Dès la validation d du PGES 	<ul style="list-style-type: none"> - Ménages bénéficiaires - Collectivités territoriale, communauté riveraine, OCB, Société civile - Ménages bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - DPGSN
	Les risques et effets potentiels du projet y compris les VBG, EAS, HS sur les communautés locales, et les mesures pour les atténuer	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation du public ou focus groupe au niveau des quartiers - Journaux, la télévision, radios (nationale et communautaire), - Les affiches au niveau de la mairie, de la préfecture, des foyers de jeunes et de femmes - Site web du projet - les réseaux sociaux communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Durant toute la phase de mise en œuvre du PGES 	<ul style="list-style-type: none"> - Partie prenante participant à la mise en œuvre du projet : Acteurs gouvernementaux, DEEC, etc. - Partie prenante intéressée : Collectivités territoriale, communauté riveraine, OCB, Société civile 	<ul style="list-style-type: none"> - DPGSN
	Mécanisme de gestion des plaintes	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation du public ou focus groupe - Réunions formelles/atelier de partage - Communiqué télé et radio (nationale et communautaire) en langue locale sur l'existence du MGP et les méthodes de dépôt de plaintes 	<ul style="list-style-type: none"> - Durant toute la phase de mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Partie prenante intéressée : Collectivités territoriale, communauté riveraine, OCB, Société civile 	<ul style="list-style-type: none"> - DPGSN
	Plan d'action sur la violence basée sur le genre, EAS, HS	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation du public ou focus groupe au niveau des communes 	<ul style="list-style-type: none"> - Durant toute la phase de mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Partie prenante intéressée : Collectivités territoriale, communauté riveraine, OCB, Société civile 	<ul style="list-style-type: none"> - DPGSN

Stade	Informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier	Parties prenantes ciblées	Responsabilité
		<ul style="list-style-type: none"> - Réunions formelles/atelier de partage avec les organisations de la société civile, les Bajenu Gox (marraines de quartier, les associations de femmes) 		<ul style="list-style-type: none"> - Personnes vulnérables, associations de femme, Bajenu Gox 	
	Campagne de sensibilisation sur les aspects VBG, EAS, HS	<ul style="list-style-type: none"> - Emission télé et radio (nationale et communautaire) en langue locale - Affiche à la Mairie, la Préfecture, sous-préfecture, aux places publiques et foyers des jeunes et/ou de femmes des localités ciblées - Séances de sensibilisation de rappel sur les aspects VBG, EAS, HS - Réunions formelles/atelier de partage avec les organisations de la société civile 	<ul style="list-style-type: none"> - Durant toute la phase de mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Partie prenante intéressée : Collectivités territoriale, communauté riveraine, OCB, Société civile - Personnes vulnérables - Association de femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - DPGSN - Consultant spécialiste des VBG
Suivi environnemental	Performance environnementale et sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion formelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Durant toute la phase de mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Partie prenante participant à la mise en œuvre du projet : Acteurs gouvernementaux, DEEC, etc. - Partie prenante intéressée : Collectivités territoriale, communauté riveraine, OCB, Société civile 	<ul style="list-style-type: none"> - DPGSN - DEEC/DREEC/CRSE
	Opportunités d'emplois et de méthode de candidature	<ul style="list-style-type: none"> - Affiche des opportunités d'emplois au niveau de la marie et de la préfecture - Communiqué radio et télé - Site web du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Trois (03) mois avant le démarrage des activités à travers des communiqués 	<ul style="list-style-type: none"> - Partie prenante intéressée : Collectivités territoriale, communauté riveraine, OCB, Société civile 	<ul style="list-style-type: none"> - DPGSN

Stade	Informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier	Parties prenantes ciblées	Responsabilité
			hebdomadaires, des affiches		
	Les risques et effets potentiels du projet y compris les VBG, EAS, HS sur les communautés locales, et les mesures pour les atténuer	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation du public ou focus groupe - Communiqué télé et radio (nationale et communautaire) en langue locale - Les affiches - Site web du projet - les réseaux sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Durant toute la phase de mise en œuvre des activités de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> - Partie prenante participant à la mise en œuvre du projet : Acteurs gouvernementaux - Partie prenante intéressée : Collectivités territoriale, communauté riveraine, OCB, Société civile 	<ul style="list-style-type: none"> - DPGSN - Fournisseurs de service
	Gestion de la main d'œuvre code de bonne conduite	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion de partage - Atelier de formation - ¼ d'heure de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> - Durant toute la phase de mise en œuvre des activités de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel des Fournisseurs de service 	<ul style="list-style-type: none"> - DPGSN - Fournisseurs de service
	Sensibilisation sur le Bonnes pratiques agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers - Champs écoles 	<ul style="list-style-type: none"> - Durant toute la phase de mise en œuvre des activités de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> - ANCAR - DPV - Agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> - DPGSN

3.6.4 Liste des informations à divulguer dans le cadre du projet

La divulgation des informations pertinentes sur le projet aide les parties prenantes à comprendre les risques, les impacts et les opportunités du projet. Le liste des informations pertinentes à fournir porte sur :

- l'objet, la nature et l'échelle du projet ;
- l'établissement de la situation de référence ;
- le Ciblage des bénéficiaires ;
- le déploiement du contenu testé pour tous les bénéficiaires du PNBSF ;
- le lancement et la vulgarisation de l'Equité sociale et résilience productive ;
- la mise en œuvre du projet productif - Yook Kom Kom ;
- la vulgarisation du Programme de résilience agricole ;
- le lancement du plan de Solidarité nationale à travers une assistance en réponse aux chocs ;
- la durée des activités proposées dans le cadre du projet ;
- les risques et les impacts auxquels pourraient être exposées les communautés et les mesures d'atténuation correspondantes ;
- le processus envisagé pour la participation des parties prenantes ; et
- le mécanisme de règlement des griefs avec mesure spécifique pour les plaintes liées à l'EAS / HS assorti d'une cartographie des services de prise en charge des VBG dans les communautés riveraines du projet.

Ces informations doivent être disponibles en copie dure et en version électronique sur le site web du projet. La disponibilité des documents pourrait être annoncée sur la page Facebook du projet et sur le compte Twitter, de même que par un communiqué de presse.

A cet effet, l'ensemble des documents ci-dessous doit être divulgués :

- carte géographique : zones d'intervention du projet
- le calendrier des activités et les échéanciers
- les études techniques (uniquement avec les services qui participent à la mise en œuvre)
- ce plan d'engagement des parties prenantes
- le mécanisme de gestion des griefs ainsi que tous les contacts et formulaires requis
- les études environnementales et sociales à réaliser
- le plan d'action pour la prévention et réponse aux VBG/EAS/HS
- les rapports de suivi et d'évaluation du mécanisme de gestion des griefs
- les rapports de suivi environnemental et social.

L'ensemble des documents doit contenir un support visuel important (cartes, maquettes, photos, etc.) et ce, pour optimiser la compréhension du projet auprès des personnes analphabètes. Il est à noter que les facilitateurs locaux auront également la tâche de vulgariser les informations techniques du projet aux communautés locales, y compris les analphabètes.

3.6.5 Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables

Dans chacune des localités concernées par le projet, des organisations non gouvernementales (ONG) existent et sont actives dans la défense des intérêts des groupes vulnérables. Ces ONG seront mises à contribution pour identifier cette cible et organiser les séances d'information, de sensibilisation et de collecte de leurs requêtes. Les solutions aux problèmes identifiés et recueillis seront analysées et leur seront communiquées suivant le même canal. Les stratégies suivantes seront mises en œuvre pour éliminer les obstacles à leur participation :

- Rencontres par catégories dans les groupes vulnérables, en tenant compte du genre (sexe, âge, état et nature des handicaps ; etc.)
- Choix de lieux accessibles pour les rassemblements ;
- Services de transport vers les lieux de la réunion le plus proche pour les personnes habitant des endroits isolés ;
- Pour les personnes qui vivent dans des conditions précaires, il est également préconisé de faire un porte-à-porte au cas où ils n'osent pas intervenir lors des réunions publiques ;
- Tenue de réunions ciblées et de taille plus modeste durant lesquelles les parties prenantes vulnérables se sentiraient plus à l'aise pour poser leurs questions ou formuler leurs préoccupations ;
- S'agissant des femmes, il est approprié de les réunir en focus groupes entre femme, plutôt de petite taille, à chaque étape du projet pour pouvoir parler librement des aspects se rapportant à la violence basée sur le genre, sur leurs préoccupations et points de vue sur le projet et sur des questions les concernant spécifiquement. Ces réunions seront animées par une femme dans un endroit sûr et devraient se concentrer sur les tendances générales des risques de VBG / EAS / HS et sur l'expérience individuelle de la violence. L'animatrice doit avoir des connaissances sur les prestataires locaux de services de VBG pour les renvois au cas où quelqu'un révélerait avoir subi des VBG / EAS / HS dans le cadre du projet et même en dehors du projet.

3.6.6 Stratégie en matière de santé et de sécurité

Dans le but d'assurer la sécurité des populations et des employé(e)s des prestataires et principaux fournisseurs, un certain nombre de mesures sont requises :

- Organiser en amont des séances de sensibilisation (émissions radios et télé), causeries éducatives par groupe de dix personnes au maximum) des populations et du personnel sur la prévention de la maladie à Coronavirus (SARS-CoV-2), VIH/SIDA, IST-VIH-Sida, et sur les grossesses non désirées, VBG/EAS-HS, risques d'incidents et/ou d'accidents. Ces réunions doivent être organisées dans le respect des gestes barrières ;
- Doter les travailleurs du Projet de masques et de gel hydro alcoolique ;
- Respecter les distances d'au moins un mètre ;
- Installer des dispositifs de lavage des mains dans les endroits où se tiennent les rencontres et des lieux de travail ;
- Systématisera la tenue des ¼ heure de sécurité
- Débuter chaque rencontre par une sensibilisation sur la prévention de la maladie à Coronavirus (SARS-CoV-2).

3.6.7 Stratégie proposée pour la communication sur les critères d'éligibilité

Les activités du projet concerneront entre autres le renforcement du système de protection social existant, la construction de la résilience des ménages en situation de pauvreté chronique et la protection des ménages pauvres et vulnérables face aux chocs, y compris les chocs climatiques tels que les sécheresses, les inondations ou les incendies.

3.7 Calendrier

Les informations relatives aux calendriers répertoriant les étapes du projet, les décisions majeures et les dates butoirs pour la soumission de commentaires.

Tableau 13 : Information sur le calendrier des étapes du projet

Phase	Liste des informations à communiquer aux PP	Date butoir de soumission des commentaires
Réalisation des études techniques et des études pour la sauvegarde environnementale et sociale	L'objet, la nature, la durée des activités et l'envergure du projet	Au début de la mise en œuvre et durant la mise en œuvre
	Aspects sociaux qui seront examinés pendant l'étude, y compris l'importance de l'aspect genre et de la lutte contre la VBG/EAS/HS	
	Les risques et effets potentiels du projet sur les communautés locales, et les mesures pour les atténuer	
	Les critères d'éligibilité des ménages et des personnes vulnérables	
	Cut of date	
	Mécanisme de gestion des plaintes	Avant le démarrage des activités et au cours de la mise en œuvre des activités
	Les risques et effets potentiels du projet sur les communautés locales, et les mesures pour les atténuer	
	Déroulement des activités de suivi	
	Plan d'action sur les VBG//EAS/HS	
	MGP	
Méthode d'engagement communautaire		

3.8 Examen des commentaires

Lors des consultations publiques, des commentaires oraux sur les zones concernées par le projet, les activités prévues, la date de démarrage, la durée du projet, le ciblage, les critères de sélection des ménages, le suivi, etc. ont été émis et repris dans les compte rendu des réunions. Il leur a été expliqué que leurs commentaires seront transmis et examinés par le maître d'ouvrage du projet. La restitution des retours et des décisions finales prises par rapport à ces commentaires aura lieu avant le démarrage du projet au cours des premières réunions de partage.

Pour assurer un meilleur traitement et une bonne prise en compte des commentaires, la DPGSN se chargera de l'examen régulier des commentaires provenant des parties prenantes au projet. Pour cela une boîte à idée peut être mise en place dans les quartiers/villages, ou bien la mise en place d'un numéro vert.

En plus des dispositions prises au niveau de la DGPSN, le Projet pourra s'attacher les services d'une structure d'intermédiation sociale compétente.

Cette structure sera chargée de recueillir les commentaires et les avis, de les transmettre à l'Unité de Coordination du Projet qui les traitera en s'associant des compétences nécessaires et à revenir vers les parties prenantes pour leur rendre compte de la décision finale et de la façon dont les commentaires ont été pris en compte par l'intermédiaire de la structure d'intermédiation.

3.9 Phases ultérieures du projet

La DGPSN mettra en œuvre un système de reporting qui permettra la collecte d'informations sur le projet, l'analyse et la divulgation aux personnes intéressées/touchées. Les rapports mensuels sur le PMPP montreront comment les questions environnementales et sociales sont abordées et quels sont les défis clés du projet. La mise en œuvre du PMPP sera également contrôlée par des rapports mensuels produits par la DPGSN. Cela inclura la surveillance et le reporting du MGP. La DPGSN établira et partagera avec les parties prenantes un rapport annuel présentant le niveau de mise en œuvre des différents indicateurs.

Lorsque des changements importants apportés au projet génèrent des risques et effets supplémentaires plus conséquents, particulièrement pour les parties touchées par le projet, la DPGSN informera lesdites parties de ces risques et effets et les consultera à nouveau sur les mesures d'atténuation correspondantes.

Une réunion du comité de pilotage sera organisé par la DPGSN qui invitera également un nombre limité et représentatif de parties prenantes pour évaluer les progrès du projet, évaluer les défis et planifier les actions futures.

3.10 Gestion des feedbacks et partage de l'information avec les parties prenantes

Les suggestions, réclamations et autres contributions des parties prenantes durant la réalisation des études seront recueillies dans un formulaire de feedback (annexe 1) sera rempli durant les rencontres de consultation. En outre, les parties prenantes auront la possibilité d'envoyer leur feedback par email et courrier physique ou de manière interactive par téléphone, via les réseaux sociaux ou le site web du projet. Les formulaires compilés par le personnel dédié du projet sont partagés avec la DPGSN pour une prise en charge rapide.

4 MECANISMES DE GESTION DES PLAINTES

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) est une exigence pour les projets financés par la Banque mondiale. Il est conçu comme une composante clé devant participer à la réussite du projet. A travers son organigramme, le MGP permet de réduire la distance entre les populations (riverains, bénéficiaires et PAP) et l'équipe de projet.

En effet, la NES n°5 dispose que, « l'Emprunteur veillera à ce qu'un mécanisme de gestion des plaintes soit en place le plus tôt possible pendant la phase de préparation du projet, (...) pour gérer en temps opportun les préoccupations particulières soulevées par les personnes déplacées (ou d'autres) en lien avec les indemnisations, la réinstallation ou le rétablissement des moyens de subsistance. Dans la mesure du possible, ces mécanismes de gestion des plaintes s'appuieront sur les systèmes formels ou informels de réclamation et de gestion des conflits déjà en place et capables de répondre aux besoins du projet, et qui seront renforcés ou complétés s'il y a lieu par les dispositifs établis dans le cadre du projet dans le but de régler les litiges de manière impartiale ».

Dans le cadre du projet, la DPGSN mettra en place un MGP.

Dans le cadre de l'évaluation des impacts sociaux, le projet a lancé l'élaboration du plan de gestion environnementale et sociale (PGES) et du plan de gestion de la main d'œuvre (PGMO).

La DPGSN également va développer un programme de renforcement des capacités des membres qui vont composer les divers organes et niveaux du mécanisme des plaintes (MP). Ce programme facilitera la remontée d'information sur les plaintes et les feed-back.

4.1 Objectif du Mécanisme des Plaintes

Le mécanisme des plaintes (MP) du projet visera à fournir un système d'enregistrement et de gestion des plaintes opérationnel, rapide, efficace, participatif, adapté au contexte et accessible à toutes les parties prenantes, et qui permet de prévenir ou résoudre les écarts/préjudices et les conflits par la négociation et le dialogue en vue d'un règlement à l'amiable.

L'un de ses principaux objectifs est d'éviter de recourir au système judiciaire et de rechercher une solution amiable (à l'exception des plaintes EAS / HS qui ne seront pas soumises à de tels règlements) dans la mesure du possible, préservant ainsi l'intérêt des plaignants et l'image du projet en limitant les risques inévitablement associés à une action en justice. Les personnes signalant des plaintes concernant le VBG/EAS/HS auront toujours la possibilité de demander justice à tout moment du processus, mais uniquement avec le consentement explicite et éclairé de la victime.

Ce mécanisme n'a pas la prétention d'être un préalable obligatoire (il existe des mécanismes de résolution à l'amiable à l'exception des VBG/EAS/HS qui ne nécessitent pas de faire appel au MP, encore moins de remplacer les canaux légaux de gestion des plaintes et des conflits. Toutefois, il permet de s'assurer que les réclamations/plaintes venant des parties prenantes et reliées aux activités du Projet soient promptement écoutées, enregistrées, analysées, traitées et documentés dans le but d'en détecter les causes, et de prendre des actions correctives afin d'éviter des injustices ou discrimination, voir même une aggravation qui va au-delà du contrôle du projet. Le mécanisme facilitera également l'accès aux prestataires de services de VBG au moins pour les services d'assistance médicale, psychosociale et juridique pour toute victime survivante de VBG/EAS/HS.

Il permettra également, entre autres de :

- Renforcer la démocratie et le respect des droits et avantages des parties prenantes du projet;
- Minimiser et éradiquer les conflits et réclamations dans le cadre de la préparation et la mise en œuvre des activités du projet ;
- Fournir au Projet des suggestions pour une bonne mise en œuvre des activités du projet ;
- Documenter les plaintes ou les abus de diverses natures (aspects de gouvernance, exploitation, violences basées sur le genre, exploitation et abus et harcèlements sexuels, risque d'exclusion des bénéficiaires aux opportunités offertes par le projet et l'inefficacité de la qualité de services offertes aux bénéficiaires, etc.) constatés afin de permettre aux partenaires de mise en œuvre d'y répondre ;
- Mettre en place un cadre transparent de recueil et de traitement des doléances et suggestion des parties prenantes durant toutes les phases du projet. ;
- Favoriser le dialogue et la communication juste avec les acteurs du projet.

4.1.1 Principes généraux

Dans le cadre du projet, les personnes qui souhaitent porter plainte ou soulever une inquiétude ne le feront que si elles sont certaines que les plaintes seront traitées de manière rapide, juste et sans risque pour elles ou pour autrui. La crainte de représailles est souvent redoutée chez les plaignants.

Pour s'assurer qu'un mécanisme de gestion des plaintes est efficace, qu'il inspire confiance et qu'il a des chances d'être utilisé, il faut respecter les principes fondamentaux qui suivent :

- **Participation** : le succès et l'efficacité du mécanisme ne seront assurés que s'il est développé avec une forte participation de représentants de tous les groupes de parties prenantes et s'il est pleinement intégré aux activités du projet ;
- **Sécurité** : pour s'assurer que les personnes sont protégées et qu'elles peuvent présenter une plainte ou une inquiétude en toute sécurité, il faut évaluer soigneusement les risques potentiels pour les différents usagers et les intégrer à la conception d'un Mécanisme des Plaintes (MP). Il est essentiel d'assurer la sécurité des personnes qui ont recours au mécanisme si on veut qu'il inspire confiance et qu'il soit utilisé de manière efficace ;
- **Confidentialité** : pour créer un environnement où les parties prenantes peuvent plus facilement soulever des inquiétudes, avoir confiance dans le mécanisme et être sûrs qu'il n'y aura pas de représailles si elles l'utilisent, il faut garantir des procédures confidentielles. La confidentialité permet d'assurer la sécurité et la protection des personnes qui déposent une plainte et celles concernées par celle-ci. Il faut, pour ce faire, limiter le nombre de personnes ayant accès aux informations sensibles. Ce principe est indispensable pour les plaintes liées au VBG/EAS/HS pour éviter la stigmatisation sociale et les conséquences pour le survivant ;
- **Transparence** : les parties prenantes doivent être clairement informées de la démarche à suivre pour avoir accès au MP et des différentes procédures qui suivront une fois qu'elles l'auront fait. Il est important que l'objet et la fonction du mécanisme soient communiqués en toute transparence ;
- **Accessibilité** : il est essentiel que le mécanisme soit accessible (saisine facile aussi bien du point de vue du système que du point de vue de la langue) au plus grand nombre possible de personnes appartenant aux différents groupes de parties prenantes, en particulier celles qui sont souvent exclues ou qui sont le plus marginalisées ou vulnérables. Lorsque le risque d'exclusion est élevé, il faut porter une attention particulière aux mécanismes sûrs qui ne demandent pas de savoir lire et écrire. Pour ces raisons, certains groupes (en particulier les femmes et les filles) devraient être régulièrement consultés pour confirmer que les mécanismes sont sûrs et accessibles pour eux et faire des suggestions sur la façon de les améliorer, si nécessaire. Ces consultations doivent être organisées en petits groupes divisés par sexe et par âge et animées par une personne du même sexe.

4.1.2 Types des plaintes et conflits à traiter

La mise en œuvre du projet peut entraîner les types de litiges, plaintes et réclamations suivants :

- dommage sur réseau de concessionnaires
- impacts environnementaux et sociaux
- accidents découlant des activités du projet
- violences basées sur le genre
- non-paiement de salaires des travailleurs
- discrimination dans le recrutement de la main d'œuvre
- éligibilité ou non,
- montant de l'appui ou de l'assistance ;
- une absence d'informations sur les critères d'éligibilité ;
- retard dans le paiement des aides ou appuis ;
- Plaintes relatives aux VBG ;
- Détournements des aides ou appui ;.
- etc.

4.2 Procédure de réception et d'enregistrement des plaintes

Le Projet mettra en place un registre unique d'enregistrement des plaintes. Celui-ci sera tenu par un point focal au niveau de la DGPSN. Les plaignants ont l'opportunité d'exprimer leurs plaintes soit en se rendant directement au point focal, soit par téléphone ou par le chef de village ou délégué de quartier concerné. Quel que soit le mode de transmission de la plainte, le point focal est tenu d'enregistrer la plainte en bonne et due forme. S'il s'agit d'une plainte transmise par téléphone, il notera sur l'emplacement réservé à la signature la mention « par téléphone ».

Les plaignants ont aussi la possibilité d'enregistrer leur plainte directement au niveau des chefs de village / délégués de quartiers concernés. Dans tous les cas, ces derniers se rapprocheront toujours du point focal de la DGPSN pour l'enregistrement et le traitement en première instance des réclamations.

Les numéros de téléphone habilités à recevoir les plaintes feront l'objet d'une large diffusion et seront même affichés dans l'ensemble des villages / délégués de quartiers concernés.

La DGPSN pourra aussi mettre à la disposition des communautés un numéro vert au niveau du Point focal pour le signalement des plaintes.

Les plaignants peuvent faire déposer leur plainte par l'un des moyens suivants :

- Remplir un formulaire de grief et le soumettre à la DGPSN. Des copies du formulaire sont disponibles auprès des chefs de village / délégués de quartiers (ou de son représentant attitré), des Mairies, des Préfectures et Sous-Préfectures.
- Enregistrer une plainte directement auprès du point focal de la DGPSN, des Chefs de village / délégués de quartiers, ou par téléphone.

Le plaignant a la possibilité et la liberté d'exprimer sa plainte soit en se rendant directement au mécanisme local, soit par téléphone. Quel que soit le mode de transmission de la plainte, la DGPSN est tenue d'enregistrer la plainte en bonne et due forme. S'il s'agit d'une plainte transmise par téléphone, la DGPSN notera sur l'emplacement réservé à la signature la mention « par téléphone ».

Ces canaux peuvent être utilisés dans le cadre du MP du Projet, mais une attention particulière devra être accordée au respect des principes directeurs qui fondent le MP, notamment la réactivité, l'impartialité, l'équité, l'efficacité (visite journalière de la plateforme et collecte des plaintes, transmission au point focal de la DGPSN, en vue d'un traitement diligent, en collaboration avec tous les acteurs du mécanisme).

La DGPSN fournira une adresse physique, électronique et un numéro de téléphone pour permettre aux parties prenantes ou autres personnes intéressées de pouvoir soumettre leurs plaintes, suggestions, ou demandes de renseignement. Il fournira aussi les numéros de téléphone, adresses électroniques et physiques des commissions, des points focaux en charge de la collecte et de l'enregistrement des plaintes au sein des différents niveaux de traitement. Ces adresses et numéros de téléphone seront affichés dans les Mairies concernées, les Sous-Préfectures et Préfectures, ainsi qu'à la DGPSN pour ce qui concerne les victimes de VBG, EAS et HS. L'objectif est de permettre à toutes les personnes, y compris les femmes et les personnes vulnérables, d'utiliser ce mécanisme.

4.2.1 Mécanismes de résolution

Le mécanisme formel proposé se déclinera en quatre niveaux (ordres), en fonction du niveau de complexité de la réclamation et de l'acceptation des résolutions proposées par le dépositaire du grief.

- **Mécanisme de Premier Ordre**

L'objectif visé par la mise en place d'une commission locale qui s'appuiera sur le mode de résolution existant au niveau local, qui privilégie la médiation sociale, la concertation et le dialogue. Ces commissions auront la responsabilité de traiter toutes les plaintes/réclamations rapportées.

Le point focal de la DGPSN, en rapport avec le chef de village/ Délégué de quartier, traitera le grief dans un délai de trois (10) jours maximum à compter de la date d'enregistrement de la plainte. Le traitement de la plainte pourrait nécessiter une vérification sur le terrain ; auquel cas, la durée de traitement de la plainte est rallongée à cinq (05) jours. S'il est déterminé que la requête est fondée, la personne plaignante bénéficiera des réparations adéquates.

Si le plaignant n'est pas satisfait du traitement, la plainte est transférée à un niveau supérieur.

- **Mécanisme de Second Ordre**

Si le plaignant n'est pas satisfait du traitement en première instance, le deuxième examen sera fait au niveau de la Commission communales de gestion des conflits qui comprendra au moins les membres suivants :

- le maire ou son représentant ;
- le Président de la commission ou son représentant (élu) ;
- les services techniques compétents ;
- des représentants de la société civile ;
- le coordonnateur régional de DGPSN ;
- le chef du village / délégué de quartier d'origine du plaignant ou son représentant ;
- le/la plaignant(e) ou son représentant est invité à participer à la séance.

- **Mécanisme de troisième Ordre**

Si le plaignant n'est pas satisfait du traitement en deuxième instance, le troisième examen sera fait au niveau de la Préfecture, dans le cadre d'une commission à mettre en place par le Préfet, et qui comprendra au moins les membres suivants :

- le Sous-Préfet concerné ;
- le Sous-Préfet concerné (s'il y a lieu) ;
- le Maire de la commune concernée ;
- les services techniques et administratifs compétents ;
- des représentants de la société civile ;
- le coordonnateur régional de DGPSN ;
- le chef du village / délégué de quartier d'origine du plaignant ou son adjoint ;
- le/la plaignant(e) ou son représentant est invité à participer à la séance.

La programmation est laissée à l'appréciation de la commission dans un délai de dix (10) jours pour trouver une solution à l'amiable.

La DGPSN centralisera toutes les informations et documents relatifs aux plaintes.

Si les plaignants ne sont toujours pas satisfaits du résultat du traitement de leurs plaintes par le mécanisme de résolution à l'amiable, l'ultime recours reste la saisine de la justice.

Pour tous les niveaux de traitement des plaintes à l'amiable, la DGPSN mettra en place un programme de renforcement des capacités à l'intention des membres des différents niveaux du MP pour s'assurer que les membres des comités sont aptes à documenter tout le processus, à traiter toutes les plaintes dans le respect des principes d'équité, de transparence et d'efficacité.

- **Recours judiciaire**

Les plaignants sont toujours libres de recourir aux instances judiciaires selon les dispositions de la loi. Elles devront néanmoins être informées que les procédures à ce niveau sont souvent coûteuses et longues. Elles peuvent de ce fait perturber leurs activités, sans qu'il y ait nécessairement garantie de succès. Dans tous les cas, pour minimiser les situations de plaintes, la sensibilisation à la base par la DGPSN ainsi que d'autres consultations devront se faire intensément. Cela pourrait nécessiter l'élaboration de supports documentaires destinés à l'information des populations.

Figure 1 : Présentation du Mécanisme des Griefs (MP)

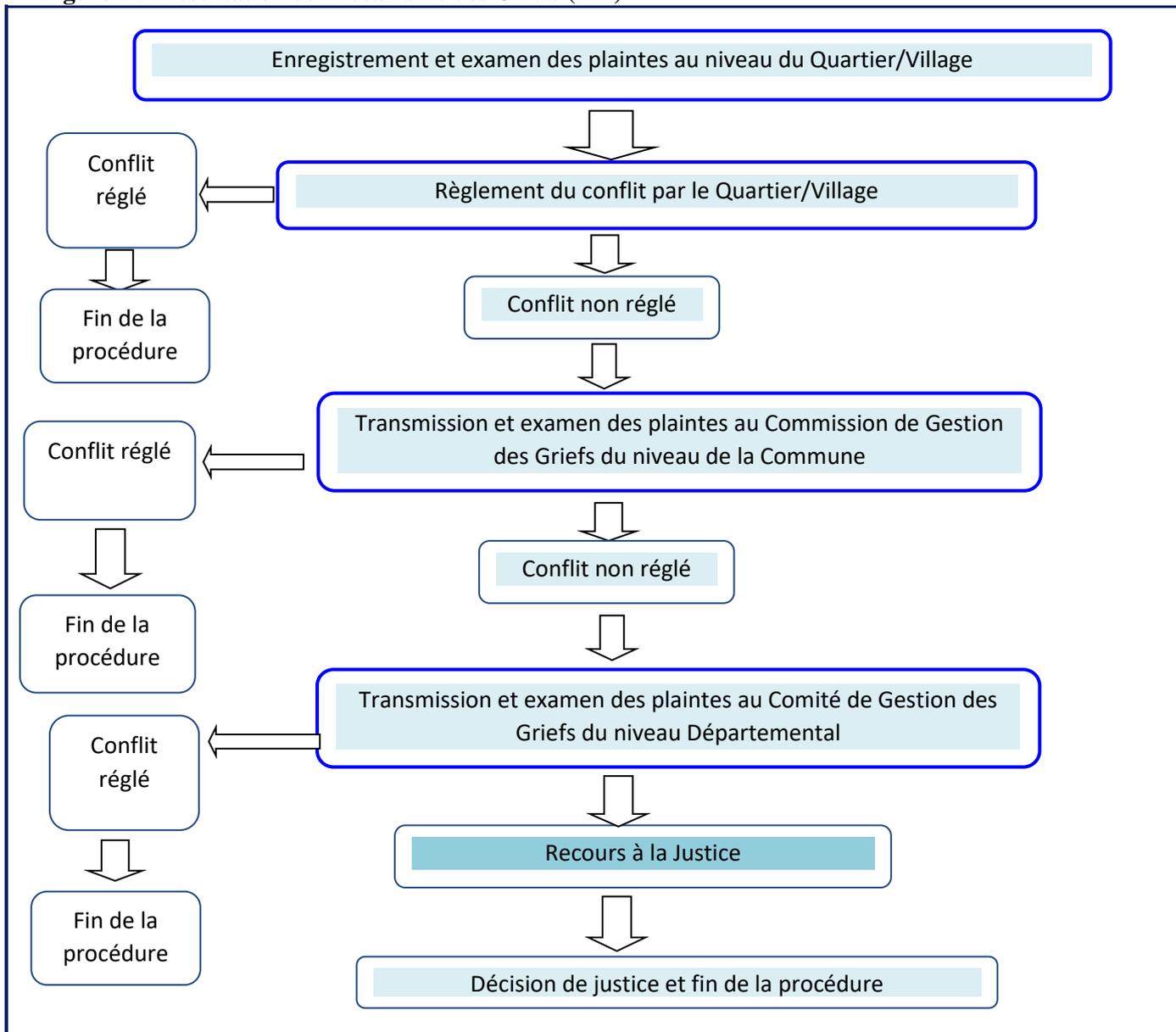


Tableau 14 : Budget de la mise en œuvre du MGP

Actions	Budget prévisionnel FCFA
Mise en place et installation des commissions de gestion de plaintes	20 000 000
Formation des membres des commissions de gestion des plaintes sur le contenu du mécanisme de gestion des plaintes	30 000 000
Information/sensibilisation et communication sur les dispositions du mécanisme et diffusion du dispositif de gestion des plaintes liées aux VBG/EAS/HS	25 000 000
Fonctionnement des mécanismes de gestion des plaintes (commissions communales, les notables, relais communautaires, etc.)	30 000 000
Formation des relais communautaires aux VBG/EAS/HS	15 000 000
Appui aux fournisseurs de services (districts sanitaires, assistants sociaux, etc.) de prise en charge des survivantes de VBG	15 000 000
Ateliers d'évaluation et de renforcement périodique des capacités des acteurs du MGP sur les VBG/EAS/HS	15 000 000
Total	150 000 000

5 RESPONSABILITE DE MISE EN ŒUVRE DU PMPP

Le tableau suivant résume les fonctions de gestion et de responsabilité

Tableau 15 : Fonction de gestion et responsabilités

Catégories d'acteurs	Responsabilités
DPGSN	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la maîtrise d'œuvre Assurer la mobilisation des ressources financières y relatives Appuyer la préparation et la mise en œuvre du PMPP et des études de sauvegardes environnementale et sociale Exiger un rapport global sur l'état de mise en œuvre des mesures de gestion environnementale et sociale et du PMPP
Fournisseurs de services	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des composantes des projets Mettre en œuvre le MP Exécuter les mesures environnementales et sociales et VBG Fournir des rapports de mise en œuvre
Services Techniques	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner le projet dans le suivi environnemental et social et la mise en œuvre du PMPP Assurer le suivi externe des activités et la mise en œuvre du PMPP Participer aux séances de renforcement des capacités Participer à la réception provisoire et définitive des services fournis
Collectivités locales	<ul style="list-style-type: none"> Information et sensibilisation des élus Instruire les Services Techniques communaux dans le suivi de proximité Médiation entre le projet et les populations locales en cas de conflits. Informers, éduquer et conscientiser les populations locales
Associations locales et ONG	<ul style="list-style-type: none"> Participer à la conscientisation des populations riveraines Informers, éduquer et conscientiser les populations des zones bénéficiaires sur les aspects environnementaux et sociaux, VBG, EAS, HS liés au projet Appuyer les agents d'engagement des Parties Prenantes

6 SUIVI ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS DU PMPP

6.1 Participation des différents acteurs concernés au comité de suivi

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des activités du projet et des impacts qui lui sont associés visent à s'assurer, d'une part, que les mesures d'atténuation et les mesures proposées sont mises en œuvre tel que prévu et dans le temps opportun, et d'autre part, que les résultats attendus sont atteints. Le suivi et l'évaluation permettent également d'enclencher des mesures correctives appropriées lorsqu'on rencontre des difficultés et de s'assurer que l'objectif principal du projet soit atteint, et que les parties prenantes participent de manière à la fois inclusive et participative à tous les processus.

Dans cette optique, les actions de suivi/évaluation tournent autour du suivi, de la surveillance et de l'évaluation. Elles seront assumées par le spécialiste en sauvegarde sociale et en communication de la maîtrise d'ouvrage déléguée, en collaboration avec un comité chargé du suivi et évaluation, qui est à mettre en place avant le démarrage activités du projet. Ce comité sera composé de l'UCP, des représentants des parties prenantes touchées négativement par la mise en œuvre du projet par catégorie d'impacts, et le représentant des préfectures et des communes concernées, les représentant des services techniques participant à la mise en œuvre du projet, les prestataires, etc.

Les indicateurs suivants seront utilisés pour suivre et évaluer l'efficacité des activités de mobilisation des parties prenantes :

- Nombre de parties prenantes mobilisées par catégorie ;
- Nombre de réunions de différentes sortes (consultations publiques, ateliers, rencontres avec les dirigeants locaux) tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et nombre de participants ;
- Nombre de suggestions et de recommandations reçues par l'UCP à l'aide de divers mécanismes de rétroaction ;
- Nombre de publications couvrant le projet dans les médias ;
- Nombre de plaintes et de griefs reçus et traités.

6.2 Implication, information, consultation des parties prenantes

Le chargé de communication de la DPGSN aura comme tâche principale la coordination et le suivi de la mise en œuvre du programme de mobilisation élaboré. Il doit à cet effet se concerter avec toutes les parties prenantes pour assurer la bonne mise en œuvre de ce volet afin d'atteindre tous les résultats escomptés du projet. En plus de l'élaboration des PV de réunions et des ateliers, ces experts assureront le partage et la diffusion de ces PV, des rapports de synthèse de traitement des plaintes aux différentes parties prenantes. Par ailleurs, ils sont tenus également d'assurer la diffusion et la communication des résultats et impacts du projet selon un plan de communication élaboré au démarrage du projet.

Enfin, ils évoqueront dans le rapport d'activité, et ce tous les trois (03) mois, les actions de mobilisation mises en place spécifiquement, les problèmes rencontrés et les solutions apportées pour les résoudre.

6.3 Indicateurs de suivi du PMPP

Les indicateurs sont des paramètres dont l'utilisation fournit des informations quantitatives ou qualitatives sur les impacts et les bénéfices des activités du projet. Les indicateurs dits de performance permettent de vérifier si chacun des objectifs du plan seront atteints. L'information obtenue des indicateurs nourrit donc l'approche de gestion adaptative et permet d'ajuster le tir, le cas échéant, afin de maximiser l'engagement des parties prenantes. En vue d'évaluer l'efficacité des activités du plan de Mobilisation des parties prenantes, des indicateurs de suivi ont été développés.

Tableau 16 : Indicateurs de suivi du PMPP

Activités	Indicateur	Fréquence
Établir et maintenir une relation constructive avec les différents acteurs au cours de la vie du Projet.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de parties prenantes mobilisés par catégorie - Nombre de réunions de différentes sortes (consultations publiques, ateliers, rencontres avec les dirigeants locaux) tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et nombre de participants - Taux de participation des populations locales aux activités d'engagement du projet par rapport à la population totale du lieu de l'activité <ul style="list-style-type: none"> • 1=Très faible, absence de participation • 2=Faible, entre 10 et 20 % • 3=Moyen, entre 20 et 40 % d • 4=Élevé, entre 40 et 75 % de • 5=Très élevé, plus de de 75 % 	Trimestriel
Veiller à ce que les bénéficiaires et les autres parties prenantes aient accès aux canaux établis pour faire des commentaires et des suggestions sur des actions susceptibles d'affecter leur milieu et leur vie d'une manière générale.	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de la boîte de suggestions/commentaires - Nombre de suggestions et de recommandations reçues par la Coordination du projet à l'aide de divers mécanismes de rétroaction ; - Existence et utilisation d'un numéro vert 	Trimestriel
Veiller à ce que les bénéficiaires et les autres parties prenantes reçoivent les opportunités et les plateformes pour exprimer leur point de vue sur les projets grâce à un processus d'implication continue	Fréquence des activités d'information sur le projet (par trimestre) <ul style="list-style-type: none"> • 1 =Très faible, moins de 2 activités • 2=Faible, entre 2 et 4 activités • 3=Moyenne, entre 4 et 6 activités • 4=Élevée, entre 6 et 8 activités • 5=Très élevée, plus de 8 activités 	Trimestriel
Assurer un engagement ciblé et inclusif auprès des hommes, des femmes, des personnes âgées, des jeunes et des personnes vulnérables et défavorisées ou des groupes directement touchés par les interventions du projet.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'activités spécifiques pour ces groupes (nombre de personnes, ventilation selon âge et sexe) - Nombre de visites dans les maisonnées des personnes vulnérables (personnes handicapées par exemple) (nombre de personnes, ventilation selon âge et sexe) 	Trimestriel
Assurer la divulgation en temps opportun d'informations pertinentes, transparentes, objectives, significatives et facilement accessibles qui se trouvent dans une langue et des formats locaux culturellement appropriés qui sont compréhensibles pour les communautés affectées pour les aider à participer de manière significative.	Niveau de communication et d'information <ul style="list-style-type: none"> - 1=Très fable, aucun outil d'information et de communication - 2=Faible, outils d'information limités et méthodes de communication non-structurées - 3=Moyen, outils d'informations limités et méthodes de communication semi-structurées - 4=Élevé, outils d'information généraux et méthodes de communication structurées - 5=Très élevé outils d'information et méthodes de communication structurées 	Trimestriel
MGP	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de doléances reçues - Nombre de plaintes reçues et traitées - Nombre de griefs reçus et traités 	Trimestriel

7 BUDGET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PMPP

L'implantation du PMPP comporte une série de coûts qui doivent être bien budgétés. L'objectif est d'avoir un budget initial suffisant, et prévoir l'accès à une enveloppe budgétaire additionnelle si les circonstances le nécessitent. Chacune des activités du projet a son propre budget planifié pour les activités de consultation, de même que pour les compensations y relatives. Il est recommandé de procéder à une évaluation financière des besoins, et ce avant le début de toute activité.

Le tableau suivant rappelle l'ensemble des coûts devant être considéré dans le l'évaluation financière du budget.

Tableau 17 : Coûts des activités de mise en œuvre du PMPP

Rubrique	Activités	Responsable	Délais	Cout en FCFA
Divulgence du PMPP	Atelier national de partage du PMPP avec les représentants des parties prenantes	DPGSN		20 000 000
Renforcement des capacités	Renforcement des capacités en médiation et gestion des intérêts des parties prenantes des autorités administratives, services techniques de l'Etat et collectivités territoriales et ONG/OCB	DPGSN	Dès approbation du PMPP	50 000 000
Développement du plan et supports de communication	Développement du plan global de communication	DPGSN		15 000 000
	Conception des supports de communication	DPGSN		20 000 000
	Séance de communication (radios, télévision et presses écrites, etc.)	DPGSN	Pendant toute la durée du projet	50 000 000
	Séance de communication avec les collectivités territoriales concernées y compris le représentant des communautés riveraines	DPGSN	Tous les 03 mois	15 000 000
	Séances de communication avec les acteurs des Gouvernements, la société civile et les bénéficiaires du projet	DPGSN		15 000 000
	Sessions de formation des agents de liaison communautaire	DPGSN	Approbation du plan de communication	20 000 000
	Création d'un numéro vert, Adresses email et postal	DPGSN	Approbation du PMPP	Intégré dans le budget de la DPGSN
Gestion des Plaintes	Budget de la mise en œuvre du MP <ul style="list-style-type: none"> Mise place d'une plateforme (site web, interactif, pages Facebook, Twitter, etc.) 	DPGSN	Approbation du PMPP	50 000 000
Suivi-Evaluation	Publication des rapports de suivi du PMPP	DPGSN	Tous les 03 mois	Intégré dans le budget de la DPGSN
	Mise à jour PMPP	DPGSN	Tous les ans	15 000 000
Staff	Recrutement d'un assistant chargé de la mobilisation des PP (gestion du MGP, système d'information)	DPGSN	Dès l'approbation du PMPP	Intégré dans le budget de la DPGSN
TOTAL				270 000 000

ANNEXES

Annexe 1 : Présentation sommaire des régions cibles du projet

Région de Dakar : La région de Dakar a une superficie de 547,00 km² et une Population totale de 3 938 358 Hbts dont 1 990 790 femmes (soit 50,5%) contre 1 947 568 d'homme. Dakar enregistre l'un des plus bas taux de pauvreté (9%). Le taux d'alphabétisation à 72,30%. Le Taux brut de scolarisation global est de 64,3% et celui de l'enregistrement des enfants à l'Etat Civil de 91,8%.

Région de Diourbel : La région de Diourbel a une superficie de 4 824 km² et une population totale de 1 919 090 Hbts dont 991 350 femmes soit 51,65% contre 927 740 d'homme. Le Taux de pauvreté, assez élevé, est de 43,9%. Le taux d'alphabétisation à 41,6%, tandis que le taux brut de scolarisation global se situe à 28,9% et celui de l'enregistrement des enfants à l'Etat Civil de 69,4%.

Région de Saint-Louis : La région de Saint-Louis a une superficie de 6 670 km² avec une population totale de 1 120 585 Hbts, dont 560 546 femmes (soit 50,02%), contre 560 039 d'homme. Le taux de pauvreté, assez élevé, est 40,1%. Le taux d'alphabétisation est à 43%. Le Taux brut de scolarisation global est de 57,4%, et celui de l'enregistrement des enfants à l'Etat Civil de 71,5%.

Région de Thiès : La région de Thiès a une superficie de 6 849 km² et une population totale de 2 221 097 Hbts dont 1 108 280 femmes (soit 49,9%) contre 1 112 817 d'homme. Le taux de pauvreté est de 34,1%. Le taux d'alphabétisation estimé à 53,6%, Le taux brut de scolarisation global est de 53,4% tandis que celui de l'enregistrement des enfants à l'Etat Civil est de 86,8%.

Région de Tambacounda : La région de Tambacounda a une superficie de 6 849 km² et une population totale de 904 032 Hbts dont 447 296 femmes (soit 49,5 %) contre 456 736 d'homme. Le taux de pauvreté est de 34,1% tandis que le taux d'alphabétisation à 33,86%, le Taux brut de scolarisation global (44,6%) et celui de l'enregistrement des enfants à l'Etat Civil est de 55,2%.

Région de Fatick : La région de Fatick a une superficie de 7 341 km² et une population totale de 932 629 Hbts dont 469 083 femmes (soit 50,3%) contre 463 546 d'homme. Fatick a un taux de pauvreté assez élevé 49,2% pour un taux d'alphabétisation à 53,7%. Le taux brut de scolarisation global est 61,1% et celui de l'enregistrement des enfants à l'Etat Civil est de 79,5%.

Région de Kaffrine : Située au centre du Sénégal, dans le bassin arachidier, la région de Kaffrine couvre une superficie de 7 352 km² (soit 5,7%) du territoire national et une population estimée à 755 172 hbts dont 380 121 femmes soit (50,33%) contre 375 051 hommes. Avec une densité est de 67%, la région a un taux de pauvreté élevé qui est de 53%. Le taux d'alphabétisation générale qui est de 39,7% et celui de l'enregistrement des enfants à l'Etat Civil est de 64,10%.

Région de Kaolack : La région de Kaolack a une superficie de 11 262 km² et une Population totale de 1 228 746 Hbts dont 620 246 femmes (soit 50,5%) contre 608 500 d'homme. Le Taux de pauvreté assez élevé 34,1%. Le taux d'alphabétisation à 43,1%, le Taux brut de scolarisation global (46,4%) et celui de l'enregistrement des enfants à l'Etat Civil est de 72,5%.

Région de Kédougou : La Région de Kédougou s'étend sur une superficie de 13 771 km², soit 8,6% de la superficie nationale. Elle a une population estimée à 196 991 hbts dont 95 173 femmes (soit 48,31%) contre 101 818 hommes. Avec une densité est de 14,3%, la région a l'un des taux de pauvreté les plus élevés qui est de 61,9%. Le taux brut de scolarisation est de 63,2%, celui de d'alphabétisation générale de l'ordre de 42,4%, tandis que l'enregistrement des enfants à l'état civil est estimé à 75,8%.

Région de Kolda : La région de Kolda a une superficie de 16 800 km² et une Population totale de 848 348 Hbts dont 419 951 femmes soit 49,5 % contre 428 397 d'homme. Kolda a un taux de pauvreté assez élevé, de 56,6%. Le taux d'alphabétisation, est de 45,3%, tandis que le taux brut de scolarisation global (51,9%) et celui de l'enregistrement des enfants à l'Etat Civil est de 56,6%.

Région de Louga : La région de Louga a une superficie de 19 241 km² et une population totale de 1 091 268 Hbts dont 547 920 femmes (soit 50,2%) contre 543 348 d'homme. Le taux de pauvreté est assez élevé 56,6% tandis que le taux d'alphabétisation est à 32,3%. Le taux brut de scolarisation global est de 30,3% et celui de l'enregistrement des enfants à l'Etat Civil de 65,8%.

Région de Matam : La région de Matam a une superficie de 24 847 km² et une population totale de 760 588 Hbts dont 384 098 femmes (soit 50,5%) contre 376 490 d'homme. Matam a un taux de pauvreté assez élevé, de 47,7% pour un taux d'alphabétisation estimé à 24,1%. Le taux brut de scolarisation global se situe à 42,1% et celui de l'enregistrement des enfants à l'Etat Civil de 67,8%.

Région de Sédhiou : La région de Matam a une superficie de 29 445 km² et une Population totale de 591 970 Hbts dont 292 532 femmes (soit 50,5%) contre 299 438 d'homme. Matam a un Taux de Pauvreté très élevé 65,6%. Le taux d'alphabétisation à 38,2%, le Taux brut de scolarisation global est 62,7% et celui de l'enregistrement des enfants à l'Etat Civil de 56,5%.

Région de Ziguinchor : La région de Matam a une superficie de 42 364 km² et une Population totale de 706 554 Hbts dont 343 850 femmes (soit 50,5%) contre 362 704 d'homme. Matam a un taux de pauvreté assez élevé 51,1%. Le taux d'alphabétisation à 66,9%, tandis que le taux brut de scolarisation global est de 48,3%, et 82,2% pour celui de l'enregistrement des enfants à l'Etat Civil.

Annexe 2 : Formulaire de feedback

Contact de l'UCP	Date de consultation	Lieu de consultation
Nom et statut de la partie prenante	Adresse Téléphone	E-mail
Problèmes / sujets soulevés	Résumé des résultats de la consultation	
Avez-vous oublié quelque chose qui a été soulevé lors de la consultation ?		
Y a t-il une information importante qui a été négligée ?		
Y a t-il une autre partie prenante que nous devrions consulter ?		
Qui est-ce qui vous intéresse le plus dans le projet ?		
Quelles sont vos appréhensions sur le projet ?		
Quelles informations aimeriez-vous qu'on partage avec vous ? par quel canal ?		
Quelles sont vos suggestions et recommandations ?		

Annexe 3 : Fiches de plainte, de suivi et de clôture

Fiche 1 : Formulaire de plainte

Numéro de référence	
Date :	Village : Commune :
Mode de réception	<input type="radio"/> En personne <input type="radio"/> Téléphonique <input type="radio"/> SMS <input type="radio"/> Courriel <input type="radio"/> Autres
Nom de la personne enregistrant la plainte / Lieu de réception	
Nom du plaignant : Adresse complète : Sexe :	<input type="radio"/> Prière de maintenir la confidentialité de ma plainte
Méthode de contact souhaitée	<input type="radio"/> Par téléphone : <input type="radio"/> En personne : <input type="radio"/> Par la poste : <input type="radio"/> Par courriel :
Description de la plainte : Que s'est-il passé ? Ou cela est-il arrivé ? Qui sont les responsables selon vous ? Quelles sont les conséquences du problème ?	
Documents appuyant la plainte (photos, témoignages, cartes etc.)	<input type="radio"/> Si oui, ajoutez au formulaire <input type="radio"/> Non
Date de l'évènement	
Description de la solution souhaitée par le plaignant (si possible)

Fiche 2 : Fiche de suivi de la plainte

Informations sur la plainte						Suivi du traitement de la plainte				
No. de plainte	Nom et contact du réclamant	Date de dépôt de la plainte	Description de la plainte	Type de projet et emplacement	Source de financement (prêts, ressources propres, etc.)	Transmission au service concerné (oui/non, indiquant le service et la personne contact)	Date de traitement prévue	Accusé de réception de la plainte au réclamant (oui/non)	Plainte résolue (oui / non) et date	Retour d'information au réclamant sur le traitement de la plainte (oui/non) et date

Fiche 3 : Fiche de clôture de la plainte

No de référence	Date de clôture	Solution(s) implantée(s)	Réplicabilité possible?	Modifications des pratiques requises?
		Décrire ici en détail les mesures correctrices, les solutions apportées.	Mentionner ici s'il est possible que les mêmes mesures soient applicables pour des plaintes similaires.	Spécifier ici s'il y a lieu de modifier les pratiques, si oui quelles sont-elles, et à quels endroits ces pratiques doivent être implantées.

Annexe 4 : Modèle de formulaire d'enregistrement des plaintes

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT DES RÉCLAMATIONS INTERNES	
Numéro de la réclamation:	Date:
Lieu d'enregistrement:	
Personne ayant procédé à l'enregistrement	
Numéro unique du plaignant	
PLAIGNANT	
Nom du plaignant:	
Adresse:	
Objet ou nature de la réclamation:	
Habitation et / ou bien affectés:	
DESCRIPTION DE LA RÉCLAMATION	
OBSERVATION DU COMITÉ INTERNE	
1.	
2.	
3.	
4.	
Fait à _____ _____ Le	
RÉPONSE DU PLAIGNANT	
Fait à _____	Le _____
Signature du plaignant	Le Chef de mission de l'opérateur

Annexe 5 : Fiche de résolution de plaintes

N° de la plainte :	
Nom et prénom :	
Contact : Merci d'identifier votre préférence de correspondance	<input type="checkbox"/> Par téléphone <input type="checkbox"/> Oralement <input type="checkbox"/> Par E-mail <input type="checkbox"/> Page Facebook <input type="checkbox"/> En personne
Description de la résolution de la plainte : <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	
Date de résolution :	
Pièce justificative (si pertinent) : <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	
Signature du plaignant : Date :	
Nom et prénom des membres de comités responsable de la résolution :	Nom et représentation du membre du comité : Signature : Nom et représentation du membre du comité : Signature :

Annexe 6 : Directives en matière de gestion de plaintes applicables pour le cas de VBG

a) Mécanisme de gestion des plaintes (MGP) dans le cadre de VBG

Le projet met en œuvre un Mécanisme de gestion des plaintes (MGP) qui est géré DGPSN. Les dénonciations de VBG, les autres plaintes ou autres préoccupations peuvent être soumises en ligne, par téléphone, par courrier ou en personne.

Toutes les plaintes concernant les VBG doivent être immédiatement signalées à l'équipe de gestion du MGP.

La DGPSN mènera des enquêtes sur la plainte et, enfin, proposera à l'opérateur du MGP une résolution de la plainte, ou se référera à la police, le cas échéant. La confidentialité de l'identité de le/a survivant(e) devrait également être préservée au moment de signaler tout incident à la police.

Une fois la plainte traitée et résolue, la DGPSN en informera le plaignant, à moins que la plainte n'ait été faite de façon anonyme. Les plaintes seront transmises au MGP aux fins de leur traitement.

Si la plainte est déposée auprès du MGP par un/e survivant(e) ou au nom d'un/e survivante, le plaignant sera directement référé à la DGPSN pour recevoir des services de soutien pendant que l'équipe de conformité (EC) mène parallèlement une enquête sur la plainte.

b) Dépôt de plaintes : Procédures relatives aux allégations de VBG

L'ensemble du personnel, des bénévoles, des consultants et des prestataires de services et sous-traitants sont encouragés à signaler les cas présumés ou avérés de VBG. Ces acteurs sont tenus de signaler les cas présumés ou avérés de VBG, car ils ont la responsabilité de faire respecter leurs engagements et de tenir leurs personnels ou subordonnés directs responsables du respect du Code individuel de conduite.

Le projet fournira des informations aux parties prenantes intéressées et à la communauté sur la façon de signaler les cas de violation du Code de conduite en matière de VBG par le biais du Mécanisme de plaintes et des doléances.

c) Prestataire de services (districts sanitaires, AEMO, etc.)

Le Prestataire de services est une organisation locale qui a l'expérience et la capacité nécessaires pour apporter un soutien aux survivant(e)s de VBG. Le client, les prestataires, les consultants, etc., doivent établir une relation de travail avec le Prestataire de services, afin que les cas de VBG puissent leur être transmis en toute sécurité. Le Prestataire de services fournira également un soutien et des conseils aux Points focaux chargés des VBG, le cas échéant. Le Prestataire de services aura un représentant au sein de l'équipe de conformité et participera à la résolution des plaintes liées aux VBG.

d) Mesures de responsabilisation et confidentialité

Toutes les dénonciations de VBG doivent être traitées en toute confidentialité afin de protéger les droits de toutes les personnes concernées. Le client, l'entrepreneur et le consultant doivent préserver la confidentialité des parties prenantes intéressées qui dénoncent des actes de violence ou des menaces de violence ainsi bien que la confidentialité de toute personne accusé d'avoir commis des actes de violence ou proféré des menaces de violence (sauf si une violation de la confidentialité est nécessaire pour protéger des personnes ou des biens contre des dommages graves ou lorsque la loi l'exige).

Pour s'assurer que les survivant(e)s se sentent à l'aise pour partager leur expérience de VBG, elles peuvent dénoncer les cas de VBG par divers moyens, à savoir : i) en ligne ; ii) par téléphone ; iii) en

personne ; iv) auprès du Prestataire de services local ; v) auprès du/des gestionnaire(s) ; vi) auprès des chefs de village / délégués de quartier ou vii) à la police. Afin de préserver la confidentialité, seul la DGPSN aura accès aux informations concernant le/a survivant(e).

e) Suivi et évaluation

La DGPSN devra assurer le suivi des cas qui ont été signalés et conserver tous les cas signalés dans un endroit préservé et sécurisé. Le suivi doit permettre de recenser le nombre de cas qui ont été signalés et la proportion de cas qui sont gérés par la police, les prestataires de services, etc.

Ces statistiques doivent être communiquées au MGP pour être incluses dans leurs rapports.

Pour tous les cas de VBG justifiant une action de la police, la DGPSN et la Banque mondiale doivent en être immédiatement informés.

f) Stratégie de sensibilisation

Il est important de mettre en place une Stratégie de sensibilisation comprenant des activités visant à sensibiliser les parties prenantes sur les VBG dans le cadre des activités du projet, les dispositions des Codes de conduite en matière de VBG, les Procédures relatives aux allégations, les mesures de Responsabilisation et Confidentialité et le Protocole d'intervention. Cette Stratégie sera assortie d'un calendrier indiquant les diverses activités de sensibilisation à travers lesquelles elle sera mise en œuvre et les dates d'exécution (prévues) correspondantes. Les activités de sensibilisation devraient être liées aux formations dispensées par le Prestataire de services.

g) Mesures de soutien aux survivant(e)s

Il est essentiel d'apporter une réponse appropriée aux plaintes des survivant(e)s de violence dans le respect de leurs choix, afin de réduire au minimum les risques de nouveaux traumatismes et de nouvelles violences à l'endroit des survivant(e)s. Les survivant(e)s doivent être orientées vers le prestataire de services pour obtenir des services de soutien appropriés dans la communauté – y compris un soutien médical et psychosocial, un hébergement d'urgence, la sécurité, notamment la protection policière et le soutien aux moyens de subsistance – en facilitant le contact et la coordination avec ces services. La DGPSN, le prestataire de service ou le consultant pourrait, dans la mesure du possible, fournir un soutien financier ou autre aux survivant(e)s de VBG pour ces services.

h) Politique et intervention relatives aux auteurs de violence

Encourager et accepter la dénonciation par le biais du MGP faite par les parties prenantes et les membres des communautés au sujet des auteurs de violence. Par l'entremise de la DGPSN, superviser l'enquête sur ces plaintes, en veillant à l'équité procédurale pour l'accusé, et ce, dans le respect des lois locales. Si un employé enfreint le Code de conduite, l'employeur prendra des mesures qui pourraient consister à :

- Prendre des mesures disciplinaires conformément aux sanctions prévues dans les Codes de conduite en matière de VBG ;
- Dénoncer l'auteur de la violence à la police conformément aux paradigmes juridiques locaux ; et/ou
- Si possible, fournir ou faciliter la mise en place de services de conseil à l'auteur de la violence.

i) Sanctions

Conformément au Code de conduite, tout employé comme auteur de VBG confirmé sera passible de mesures disciplinaires correspondant aux sanctions et pratiques convenues dans le Code de conduite individuel. Il est important de noter que, pour chaque cas, les sanctions disciplinaires sont censées faire partie d'un processus qui est entièrement interne au Client, au prestataire de service ou au consultant, qui est placé sous le plein contrôle et la pleine responsabilité de ses gestionnaires et qui est mené conformément à la législation nationale du travail en vigueur.

Ce processus devrait être totalement indépendant de toute enquête officielle que les autorités compétentes (par exemple la police) pourraient décider de mener dans le cadre de la même affaire, et conformément à la législation nationale en vigueur. En outre, les mesures disciplinaires internes que les gestionnaires de l'employeur pourraient décider d'adopter sont censées être distinctes de toute accusation ou sanction que l'enquête officielle pourrait occasionner (par exemple, les amendes monétaires, la détention, etc.).

Annexe 7 : Feuilles de présence des consultations des parties prenantes

Feuilles de présence des consultations de la région de Dakar

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES
Date et lieu : LE 12 JANVIER 2022 A DAKAR

FEUILLE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS

N°	PRENOMS ET NOMS	FONCTION / STRUCTURE	TELEPHONE	E-mail	EMARGEMENT
1	Alisio SALL	Gouv DU	77 29 05 01		
2	Téring FAYE	ADJ Préfectoral	77 520 06 06	ad.dakar@interieur.gov.sn	
3	Ndiou SARR	Adjointe Préfet Dakkar	77 520 07 13	prefecture.dakar@gmail.com	
4	Moustapha KANE	chef de BRH	77 616 42 72	m.kandj.kane@yahoo.fr	
5	Elh. Maliek SOUQU	chef SRAS/DAK	77 4018 793	souqu.maliek2008@gmail.com	
6	Cheikh FALL	SRAT	78 162 24 86	cheikh.fall@snr.sn	

7	Khadidiatou BA	SDDC/RKina	77 455 33 13	khadyba.151@yahoo.com	
8	N Diye Awa Boudji	chef de S.R. Toussine	77 556 59 35	ndiye.awa@snr.sn	
9	Nancy Bampiky Nième	DREEC/DAK	77-780-45-55	nancybampiky@gmail.com	
10	Amedou Dionde DIALLO	A.DM	77 644 09 76	dionde.amedou@gmail.com	
11	Pape Abou MBAYE	Secrétaire	77 649 60 50	pape.abou.mbaye@snr.sn	
12	Arame Laye NGOM	GRSD ANSD	77 456 38 08	aramo.ngom@snr.sn	
13	Col Mbaye GUEYE	Com Zone 1	77 6388 726	col.mbaye@snr.sn	
14	Téring FAYE	ADJ Gouverneur Sénégal	77 520 06 06	ad.dakar@interieur.gov.sn	
15	Alion BA		78 589 11 15	alio.ba1@snr.sn	
16	Ké Mamadou DIAGNE	chef GREU Dakar	77 510 16 08	kingne@yahoo.fr	

17	Gara SENE	IA PG	775358155	gabene@gmail.com	
18	Leigme Diaw	SR Comu- sur	776321148	ndiawo2@gmail.com	
19	Ndiaye NDIYE GUEYE	BR/SFO	775371638	ndiayouddye2@gmail.com	
20	Khadry S. G. DIANE	SR sports	775030870	khadydiene@gmail.com	
21	Daba SENE	Assoc- Mansone	775632168	dabasen@gmail.com	
22	Yatma DIEYE	APIX	776382938	yaticy@gmail.com	
23	Matcharou TOUP	ANACAM	776183887	matcharou.toupe@gmail.com	
24	Joseph Samba NDIONE	Centre Culturel Kharé Sangha	773106171	ksamba.ndione@gmail.com	
25	Jaime TING	ARS /sk	775390278	jaime.ting@yahoo.fr	
26	Cherif SARRE	Coop/SB	771859212	cherif.sarrepolice@gmail.com	
27	Agnès Mané	SROP/SBP	775414565	mane.agnes@gmail.com	



PROJET DE PROTECTION SOCIALE ADAPTATIVE

ELABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

RÉGION DE : Pikine DÉPARTEMENT DE : Pikine ARRONDISSEMENT DE : DATE : 26/12/21

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Feuille de présence

N°	Prénoms et Nom	Sexe	Structure / Fonction	Téléphone	Email	Signature
1	Harouna Ly	M	Urb de Pikine agent municipal	77544 2271	gharouna73@gmail.com	
2	Aminata JARR	F	chef SDBL Pikine	77777 4086	aminata79@yahoo.fr	
3	Ndiaye Seynabou Ndiaye Diabé	F	chef SDBS de Pikine	77322 4878	seynabou@ yahoo.fr	
4	Maguette AIA	F	chef SDBR Pikine	77652 2268	maguette07@gmail.com	
5	Ndiaye Marouane Ndiaye	F	Adj. Préfet Pikine	77523 07 75	prefecture.pikine.2015@gmail.com	
6	Papa Ndiaye	M	Consultant	77572 5621	ndiayepapa@gmail.com	
7	Abdou Khadiou	M	Consultant	77643 4176	abdou.khadiou@gmail.com	



CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Feuille de présence

N°	Prénoms et Nom	Sexe	Structure / Fonction	Téléphone	Email	Signature
1	Mbaye Kaoua Diouf	F	chef service personnel Appui au developpement local	776081168	Kaoua Diouf	
2	Jengue Mansour Kane	M	chef SBBR/Inf	761604031	jengue@gnmail.com	
3	Anirata Liliante Sakho	F	Pr. Bayrou gaz District Dian Niadio	774413038		
4	Haimoune Ndiaye	F	Représentant chef de service service de communauté	775038702	moumas12@lycomail.com	
5	Coumba Ngom	F	Déléguée de quartier ASSOCHEP	7733651282		
6	MAT Brangue Thiore BROUFE	F	EVE superviseur BG	774171531	matthiore@gmail.com	
7	Mouhammadou Mansour	M	chef du SAS de Dufisque	776535103	mouhammadou@gnmail.com	
8	Ndiogou Fanda M'BAYE	M	chef de service chargé des projets et programmes	775032157	mbajendiofandou@gnmail.com	



CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Feuille de présence

N°	Prénoms et Nom	Sexe	Structure / Fonction	Téléphone	Email	Signature
	Aissatou Thiare	F	1ère Adjointe au Maire	775114136	Aissatou@gn.com	
	Abdou Khadre	M	Adjoint sp	775290127	Abdou Khadre@gn.com	
	Léon DIATTA	M	Représ. l'Eglise	765060970	khayadiato@gnmail.com	
	Bicou Guéye	M	CR / BOP SN	775666510	bicou.gu@gn.com	
	Mamcou Fall	M	Asste. de Délégué de quartier	77654407		
	Amata Diatta	F	Travailleur	77116311		
	Zeynabou Badèle	F	Présidente BG	7741041363	Zeynabou Badèle@gn.com	
	Zeynabou Badiane	F	Présidente Réseau Phini Dura-Salam	770460530		



PROJET DE PROTECTION SOCIALE ADAPTATIVE
 ELABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)
 RÉGION DE : Louga DÉPARTEMENT DE : Louga ARRONDISSEMENT DE : Dagoudane DATE : 31/12/21

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Feuille de présence

N°	Prénoms et Nom	Sexe	Structure / Fonction	Téléphone	Email	Signature
	Fatou Kine Diallo	F	Présidente Relais	777740358		
	Badara Gning	M	Président de l'Association des handicapés	77663971	-	

Feuille de présence Consultation Région de Louga



PROJET DE PROTECTION SOCIALE ADAPTATIVE
 ELABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)
 RÉGION DE : Louga DÉPARTEMENT DE : Louga ARRONDISSEMENT DE : Louga DATE : 14/01/2021

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Feuille de présence

N°	Prénoms et Nom	Sexe	Structure / Fonction	Téléphone	Email	Signature
1	Awa Ndoye BWP	F	AD / Convergence	775230674	awandoyebwp@gmail.com	
2	Namdon CISE	M	DRDCPE	770243587	bayecio73@gmail.com	
3	Drs Ahy BA	F	SRELPA Louga	776191018	ahyeto@yahoo.fr	
3	Abdoulaye Diouane	M	SR pêche Louga	775663831	Rayee78@yahoo.fr	
4	Abou Houssef Fatou Gaudibay	F	IREP Louga	781487113	houssouffatougaudibay@gmail.com	
5	Mouhammadou A DJA	M	Bureau de Coordonnateur CSF / Louga	776124520	al-phalimou@gmail.com	
6	Amadou Tidiane SALL	M	ARD / OPF / Lg	779936594	kathisall74@gmail.com	
7	Ramatoulaye Diouf	F	C / SKADL	775618823	deulouga@gmail.com	



PROJET DE PROTECTION SOCIALE ADAPTATIVE

ELABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

RÉGION DE : LOUCA

DÉPARTEMENT DE :

ARRONDISSEMENT DE :

DATE : 14/01/2022

N°	Prénoms et Nom	Sexe	Structure / Fonction	Téléphone	Email	Signature
8	Marcel NDIENE	M	Bureau Régional de Sécurité Alimentaire / Chef de bureau	7731288 26	marcelndiene@secusa.com	
9	Jean-Paul BAMPOKY	M	DREER / Louga	77572 6020	jeanpaulbampoky@gmail.com	
10	Abdoulaye Guissé	M	DREER / Louga	7752423	guisseabdoulaye@gmail.com	
11	Madiaye Diallo	M	IR/CSA/Louga	773324 37	diabayediallo@gmail.com	
12	cheikh Fall	M	ANACAP/SRLG/CR	77411104	cheikh.fall@anacap.com	
13	Stéphane GUEYE	M	Agent Garantie	7746593	stephane.gueye@gmail.com	
14	Aliona GUEYE	M	consultant	7737282 13	aliona.gueye@gmail.com	
15	Babacar Thiare	M	CR / DORPSN	7752766	babacar.thiare@gmail.com	



PROJET DE PROTECTION SOCIALE ADAPTATIVE

ELABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

RÉGION DE : LOUCA

DÉPARTEMENT DE :

ARRONDISSEMENT DE :

DATE : 14/01/2022

N°	Prénoms et Nom	Sexe	Structure / Fonction	Téléphone	Email	Signature
16	Malang Sarr	M	Consultant	77540176	malangsarr@gmail.com	



N°	Prénoms et Nom	Sexe	Structure / Fonction	Téléphone	Email	Signature
09	Faton Tandong	F	GPF/dahra	774373326	fatomunicipal@gmail.com	
10	Babacar Thiaw	M	CR / DOPS N	776626964	thiawbabacar@gmail.com	



CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Feuille de présence

N°	Prénoms et Nom	Sexe	Structure / Fonction	Téléphone	Email	Signature
1	Latyr Hhaige	M	Préfecture	775295795	prefecturelinguere@gmail.com	
2	Alou Thiouye	M	SDAS / chef de service	77531627	alouy24@gmail.com	
3	Papa Aboubakar Toure	M	SDB/PA / chef de service	773793892	papetoure063@gmail.com	
4	Chérif Athassane Dialla	M	AVSF Responsable SPAT	774374301	cherif.dialla@gmail.com	
5	Fatou Diaye	F	SDAD / chef de service	775347868	fatou.diaye32@gmail.com	
6	Aliou Sow	M	SDDR / linguère	77581072	sddlinguere@gmail.com	
7	Diana Seck	F	SDBc / linguère	775460465	diamaseck21@gmail.com	
8	Chérif Ni Ni Ndoye	F	Mainie / ST	774357665	nini.ndoye@gmail.com	

Consultation Région de Matam


PROJET DE PROTECTION SOCIALE ADAPTATIVE
ELABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)
 RÉGION DE : DÉPARTEMENT DE : ARRONDISSEMENT DE : DATE :

N°	Prénoms et Nom	Sexe	Structure / Fonction	Téléphone	Email	Signature
09	Lamine Bé	M	SAEG	775381353	ppamatamadarlamineba@gmail.com	
10	Manadou SARR	M	Coordonnateur DG-PSM	77777386	sarrmanadou@proton.fr	
11	Hwa Diallo	F	DRDR Matam	77903-67-38	veinawoko@orange.com	
12	Nouadji Fico'jay	M	CSDESPT/Matam	777061656	dioufajoy78@gmail.com	
13	Thérèse Dian	M.	Adjoint Enseignant	97020976	-	


PROJET DE PROTECTION SOCIALE ADAPTATIVE
ELABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)
 RÉGION DE : MATAM DÉPARTEMENT DE : KHANFOUR FERREY ARRONDISSEMENT DE : VELIM KERRA DATE : 08/05/20

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES (CL)

Feuille de présence

N°	Prénoms et Nom	Sexe	Structure / Fonction	Téléphone	Email	Signature
01	Eheidi Dama G. diouf KARRAS	M	Sous-préfet Jelingara	775290783	amoussat@velimkerra.gouv.sn	
02	Modou NIANG	M	CPV de Younouféré	777966592	doumouche21@yahoo.fr	
03	Amadou Bamba Sow	M	Association des chefs de village	776535373		
04	Abdoulaye Niang	M	chef de village de Younouféré	770311323		
05	Bamba BA	M	Association des personnes âgées	777353622		
06	Souadou Aidara	F	Association des femmes de Jelingara	778466784		
07	ISSA BAH Boun	M	Association des Handicapés	777111833		
08	ISSA Sow	M	Président CHU	777390881		
09	Bamba Sow		chef de village de Younouféré	775447360		



PROJET DE PROTECTION SOCIALE ADAPTATIVE
 ELABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)
 REGION DE : *Matam* DEPARTEMENT DE : *Kanem* ARRONDISSEMENT DE : DATE : *06/01/2022*

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES *CD*

Feuille de présence

N°	Prénoms et Nom	Sexe	Structure / Fonction	Téléphone	Email	Signature
01	Omar Cely	M	Institut Sénégalais de Recherche	775204684	omscely@snrsc.sn	<i>[Signature]</i>
02	Mamadou yobé	M	Relle Camindar	775922764		<i>[Signature]</i>
03	Cheikh Ndiaye	M	SDDR chef de service	773692694	chdiaye110@yahoo.fr	<i>[Signature]</i>
04	Serigne Ndiaye		Directeur CDEPS	774375050	Serigne1993@gmail.com	<i>[Signature]</i>
05	Adama Diagne		Conseil Départemental	784265888	adaman@snrsc.sn	<i>[Signature]</i>
06	Sokhna Ndiaye	F	SDDR / chef service	776139363	sokhna.ndiaye@yahoo.fr	<i>[Signature]</i>
07	Aissata Mamadou	F	CNA - ADES	77366223	baissaman@snrsc.sn	<i>[Signature]</i>
08	Mamadou Keita	M	MSH	773102023	-	<i>[Signature]</i>
09	Aloune NDOYE	M	SDAS	777864030	alounenjoye21@yahoo.com	<i>[Signature]</i>



PROJET DE PROTECTION SOCIALE ADAPTATIVE
 ELABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)
 REGION DE : DEPARTEMENT DE : ARRONDISSEMENT DE : *Veljeu* DATE : *07/01/2022*

CD

N°	Prénoms et Nom	Sexe	Structure / Fonction	Téléphone	Email	Signature
10	Selion Diop	M	Agent de Police	773038277	managaindelega@gmail.com	<i>[Signature]</i>
11	Aloune Seydou Lou	M	ADSC / animateur PIPADAS	776099157	alouneseydou@gmail.com	<i>[Signature]</i>
12	Abdou Karim Lou	M	Représentant Maire	773657577	abdoukarim15@gmail.com	<i>[Signature]</i>
13	Adama Sow	M	Adjoint Maire Louga Tindily	771011765		<i>[Signature]</i>
14	Miama S. Ka	M	ICP Veljeu	774626725	leticiamibn@snrsc.sn	<i>[Signature]</i>
15	Ajibou Fall	M	Président Conseil Municipal de la jeunesse Veljeu	773080206	fallajibou18@gmail.com	<i>[Signature]</i>
16	Ngam Bary	F	Présidente Région Gokel Veljeu	771355880	-	<i>[Signature]</i>
17	Louisa Sembé Koman	F	Présidente DIRFEL/Koman	775346650	-	<i>[Signature]</i>
18	Louisa Sia	F	Présidente Fédération des EPT Veljeu	775869473	-	<i>[Signature]</i>
19	Toussaint Aidara	M	Représentant IMAT Veljeu	772063858	-	<i>[Signature]</i>



PROJET DE PROTECTION SOCIALE ADAPTATIVE
ELABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

RÉGION DE : DÉPARTEMENT DE : ARRONDISSEMENT DE : *Velingara* DATE : *08/02/2022*
CLD

N°	Prénoms et Nom	Sexe	Structure / Fonction	Téléphone	Email	Signature
20	Amadou Jero Sout	M	Président commission santé	771911102		<i>[Signature]</i>
21	Mahamed Fadel Diallo	M	Président Réseau acteurs communautaires	771921900		<i>[Signature]</i>
22	<i>CUSMANE</i> Tine	M	S. E Comité de développement Soutien P. S Velingara	771918023	Tine.cusmane29@gmail.com	<i>[Signature]</i>
23	Ambeyou Fou	M	Secrétaire Municipal CLD Velingara	771808228	Ambeyou200@gmail.com	<i>[Signature]</i>
24	DEMBA BA	M	EGAB/président	775544835	demba.egab@gmail.com	<i>[Signature]</i>
25	Mustapha BA	M	Secrétaire Municipal de Oudalaye	775735522	mustapha.ba@gmail.com	<i>[Signature]</i>
26	Alisoune GUETE	M	Consultant	773122212	guetalisoune2003@gmail.com	<i>[Signature]</i>
27	Malang Sarr	M	Consultant	775401700	Sarrmalang200@gmail.com	<i>[Signature]</i>
28	Issa Demba	M	Secrétaire municipal de Velingara-Felo	774391656	demba.issa@gmail.com	<i>[Signature]</i>
29	Gaston NBEYE	M	Agent ANCA R Velingara	774348619	gaston.nbeye@gmail.com	<i>[Signature]</i>



PROJET DE PROTECTION SOCIALE ADAPTATIVE
ELABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

RÉGION DE : DÉPARTEMENT DE : ARRONDISSEMENT DE : *Velingara* DATE : *08/02/2022*
CLD

N°	Prénoms et Nom	Sexe	Structure / Fonction	Téléphone	Email	Signature
30	Fadel BA		chef de village	777009928		<i>[Signature]</i>

Feuille de présence consultation région de Diourbel

PROJET DE PROTECTION SOCIALE ADAPTATIVE
ELABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

RÉGION DE : DÉPARTEMENT DE : ARRONDISSEMENT DE : DATE :

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Feuille de présence

N°	Prénoms et Nom	Sexe	Structure / Fonction	Téléphone	Email	Signature
01	Mariam Bouge ANNE	F	AD/Gouvernance	7752806 03	id-diourbel@interieur.gov.sn	
02	Baba Coumba Diouf	M	chef SARR	7751540 61	baba.comba.2005@yahoo.fr	
03	Pièrre DIOUF	M	DRDR/médian	7756440 02	piere.diouf@yahoosn.fr	
04	Mbaye Dioné	M	chef service régional de l'action sociale	77 279 85-10	mbayedione276@gmail.com	
05	Dame FAYE	M	Inspecteur Régional	77567 1077	damefaye@yahoosn.fr	
06	Seck NDIAYE		CMU/chef de service	7750770 44	seckndiaye@yahoosn.fr	
07	Ahmed Ndiaye Diouf	M	chef DIRECTION	77553 52	ahmedndiaye72@gmail.com	
08	Mame Biara NDIAYE	F	SREPA/chef de service	775444 69	mamebiara2007@yahoo.fr	

PROJET DE PROTECTION SOCIALE ADAPTATIVE
ELABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

RÉGION DE : DÉPARTEMENT DE : ARRONDISSEMENT DE : DATE :

N°	Prénoms et Nom	Sexe	Structure / Fonction	Téléphone	Email	Signature
09	Gorgui Thiaw	M	Consultant/EMBF	7762635 83	gorgui.thiaw@yahoosn.fr	
10	Omar Ndiaye	M	AA/Gouverneur	77529 08 02	omardio@interieur.gov.sn	
11	Babacar Diouf	M	CA/DOSSN	7762400	babacar.diouf@yahoo.fr	
12	Mou Diouf	M	Consultant/EMBF	7762443	mou90ad@gmail.com	

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Feuille de présence

N°	Prénoms et Nom	Sexe	Structure / Fonction	Téléphone	Email	Signature
1	Nathalie SEYDI	F	PREFECTURE	77529 83		
2	Alice Diédhiou	F	Adjointe maire Commune Bambey	7788 0255	bibouamata@gmail.com	
3	Bachara Badiou	M	SODC / chef source	7756485	paperbaudaboudou@yahoo.fr	
4	Lamine Ndiaye	M	Fédération du Boud	7756603	laminendiy@federationboud.com	
5	Gaïky Gning	M	SODC / Bambey	77229 08 87	gaiykygning@yahoo.fr	
6	Raïama Jar	F	Présidente GPE Commune	7757738	yamanas@yahoo.fr	
7	Naimana THIAO	F	Directrice C.M.S / Bambey	77630 0250	naimanawade@yahoo.fr	
8	Bassira Sa	M	chef SDEU / Bambey	7760075	diakandou@yahoo.fr	



PROJET DE PROTECTION SOCIALE ADAPTATIVE
ELABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

RÉGION DE : DÉPARTEMENT DE : ARRONDISSEMENT DE : DATE :

N°	Prénoms et Nom	Sexe	Structure / Fonction	Téléphone	Email	Signature
	Mor Diouf	M	Consultant / 2018	7746113		
	Gergui Thiao	M	Consultant / 2018	7762633		
	Abdou Kane		chasseur	770528		

ELABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

RÉGION DE : diourbel DÉPARTEMENT DE : Bambey ARRONDISSEMENT DE : NGDYE DATE : 26/01/2022

N°	Prénoms et Nom	Sexe	Structure / Fonction	Téléphone	Email	Signature
09	Paul Samba Waly Kébe	M	Conseil communal de jeunesse	77 941 99 01	paulsambawalykebe@gmail.com	
10	Abdoulaye SIENE	M	CAR/ANCAR	77 573 25 25	abdoulaye.siene@gmail.com	
11	Modou Faye	M	chef Village / Triaktou	77 671 34 08	-	
12	Maimouna Sène	F	Badiano Gox	76 29 06 753	-	
13	yaye tiaw biop	F	Badiano Gox ^{PH}	77 46 71 31	yayetiawbiop@gmail.com	
14	Combe Gueye	F	GPF	77 321 16 98	-	
15	Mbaye Diang	M	PS Ngoye 1719	77 66 77 19	diangmbaye@gmail.com	
16	Ely Fall	M	Maire NGDYE	77 27 35 66	yelifall@yahoo.fr	

PROJET DE PROTECTION SOCIALE ADAPTATIVE

ELABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

RÉGION DE : diourbel DÉPARTEMENT DE : Bambey ARRONDISSEMENT DE : Kiliga DATE : 06/01/2022

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Feuille de présence

N°	Prénoms et Nom	Sexe	Structure / Fonction	Téléphone	Email	Signature
01	Samba Adelphe SDRIBE	M	SP Ngoye	77 589 06 63	sambadelphe@gmail.com	
02	Djibril NGAY	M	Adjoint SP NGDYE	77 528 53 33	djibrilngay@gmail.com	
03	ELH.A. Mbaye	M	Condamerici	77 653 16 46	elhadjibambaye@gmail.com	
04	Mou Mouf	M	consultant / R.MBF	77 742 41 43	moumouf@gmail.com	
05	Gorgui Thiaw	M	Consultant / R.MBF	77 626 25 02	gorguithiaw@gmail.com	
06	Adama Ndoye	M	Chiffre d'Affaires / R.MBF	77 621 14 68	adamanndoye@gmail.com	
07	Barbara Bariane	F	AVDC / chef Service	77 76 48 50	barbarabariane@gmail.com	
08	Marianne O Diatta	F	Agent de base et Fiel	76 74 20 33	marianneodiatte@gmail.com	

PROJET DE PROTECTION SOCIALE ADAPTATIVE
ELABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

REGION DE : DEPARTEMENT DE : ARRONDISSEMENT DE : DATE :

N°	Prénoms et Nom	Sexe	Structure / Fonction	Téléphone	Email	Signature
	Elhadji Diouf	M	Superviseur Fédéral	77 77 05 86	elhadji.diouf@fatsack.com	

Feuille de présence consultation région de Fatick

Ministère du Développement Communautaire, de l'Équité Sociale et Territoriale
 Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale (DGPSN)

CLD d'élaboration d'un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes dans la mise en œuvre des activités du Projet de filets sociaux adaptatifs (P176544) en formulation

Date et Lieu : Niakhar le 05 Janvier 2022

FEUILLE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS

N°	PRENOMS ET NOMS	FONCTION / STRUCTURE	TELEPHONE	E-mail	EMARGEMENT
1	Maguette Fall	Maître Ndiaye	77 68 22 83	maxforada10@gmail.com	
2	Fatou Faye	B.G.	77 67 26 12		
3	ANNA Dieng	B.G.	77-667-20-62		
4	Abdou Loum	C.V. Niakhar	77 53 61 30 4	abdou.loum@yallah.com	
5	Amath Diop	chef de village	77-523 75 41		

6	Ndiobe Sany	chef de village	77-638-71-64		
7	Modon Sene	chef de village	77-44549-75		
8	Ablye Diouf	chef de village	77-32443-25		
9	Yousse Sar	Village	77-169377	1461107201157	
10	Samou Diouf	Sanctuaire GNEFCV	77-6080386		
11	Dimbocor-SABZ	GNEFCV	77-6650696 77-6650386		
12	Amade NGony Diouf	chef vill	77-5581918		
13	Blaise SAGNE	chef de village	77-3847189		
14	Amad DOP	chef de village			
15	Mbaise DIENG	Jeune Ratib	77-4277176		

16	Aliou NDIAYE	secrétaire municipal	77-1162191	diadiakto@guinea.fr	
17	Amadou Diouf	chef de village	77-6146860		
18	Ndeye Mariama DOP	CPFI Niakha	77-3039168	amariama2011@gmail.com	
19	Gorgu Thiao	Consultant EMBF	77-6263563	gorguthiao@gmail.com	
20	Nor Diouf	Consultant EMBF	77-7424143	nor90as@gmail.com	
21					
22					
23					

Feuille de présence Consultation région de Sédhiou



PROJET DE PROTECTION SOCIALE ADAPTATIVE
 ELABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)
 RÉGION DE Sédhiou DÉPARTEMENT DE : ARRONDISSEMENT DE : DATE : 29/12/2021

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Feuille de présence

N°	Prénoms et Nom	Sexe	Structure / Fonction	Téléphone	Email	Signature
1	Ely Paul BIAOU	M	CR DC-PSM	775394282	ely20@gmail.com	
2	Awa Guy ls	F	Gestionnaire OS ASGE	775678661	awaguyls@gmail.com	
3	Moctar DIOLF	M	A.J. DREEC	774568877	moctardiolf@gmail.com	
4	Iyfe Ismail BOUHA	M	Chef SRADL/SDH	775142133	ibouha@gmail.com	
5	Laurent TANGA	M	Chef Régional ACOT	776580799	laurent.tanga@telcel.sn	
6	Syaka Niemi	M	DRD assistant social	779428091	syakaniemi@gmail.com	
7	Ousmane Mballo	M	MMBF/consultant	777609625	mballoousmane@gmail.com	
8	Hamadou biang NSOUR	M	IREF/ chef de division gestion de la Faune	771124416	biangndour@gmail.com	
9	Malic K SONE	M	SR- Pêcheurs SDA	776012784	malickson@gmail.com	



PROJET DE PROTECTION SOCIALE ADAPTATIVE
 ELABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)
 RÉGION DE SÉDHIOU DÉPARTEMENT DE : ARRONDISSEMENT DE : DATE : 29/12/2021

10	Faton Bintou Baya	F	RP DRDR / Division GR	771467738	bayafatonbintou@yahoo.fr	
11	Mfally Polli llane	M	RP/DRH/Sédhiou	777451499	manonmfally@gmail.com	
12	Che EMMANUEL MATTE	M	DR Assisissaiment	775386194	masedhiou@gmail.com	
13	Mfally POBDE		Président AMAS	77651951	mfallypobde@gmail.com	
14	Nodon GUYE	M	AA / Gouverneur	775251620	nguye@inter-tour.sn	
15	Bassirou Diouf	M	CP Gouverneur	774272693	dioufbassirou@gmail.com	
16	Lamine Sangars	M	Commis	771635380	lamine.sangars@gmail.com	
17	Fauleymane Dramé	M	Cilastre/SDH	778071662	dramefauleymane@gmail.com	
18	Demba Diallo	M	SRPTS	775102012	diallodemba@gmail.com	
19	Fatou Ndiaye Hane	F	SRGPF	770811905	fatoundiaye@gmail.com	
20	Faty Mariam	F	Secrétaire/Gouv.	7814433-61	faty1989@gmail.com	



PROJET DE PROTECTION SOCIALE ADAPTATIVE
ELABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)
RÉGION DE : DÉPARTEMENT DE : ARRONDISSEMENT DE : DATE :

21	Yandy Fa Badis	M	CSF	Yandy Fa 1999 @gmail.com	77 707 43 89	HH
22	Khadiata Mbengue	F	A.G. DRH	Khadioumbengue@gmail.com	77 655 19 87	HH
23	Mama Diasso Diop	F	DRDGS	Mdiarou@gmail.com	77 339 14 77	HH
24	Mame Touri Nani	F	AKSA	mame.touri.10@gmail.com	77 661 05 03	HH
25	Malang Biaye	M	ASS/Com	Malangbiaye@gmail.com	77 806 17 10	HH
26						



Annexe 8 : comptes rendus des consultations des parties prenantes

Région de Kaffrine					
Consultations avec le CRD					
Avis sur le Projet	Enjeux, risques et impacts sociaux (positifs/négatifs) du Projet	Identification et prise en compte des Bénéficiaires et groupes vulnérables dans le Projet	Méthode d'engagement des Parties prenantes (types, Canaux et stratégies de diffusion d'informations du Projet)	Mécanisme de gestion des plaintes (facteurs de conflits, existence d'un MGP local	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> Appréciation faite sur la pertinence du projet et de l'implication de tous les services concernés dans le processus d'élaboration et d'exécution du projet. Mise à disposition d'un mécanisme pour la pérennisation du projet. Satisfaction sur cette rencontre tenue et de la pertinence du projet en appui aux ménages vulnérables. Salue la pertinence du projet. Intéressé la composante 2 avec l'intégration du maraichage dans les pratiques agricoles et demande la prise en compte des préoccupations des changements climatiques Capable d'impacter sur les secteurs productifs Extrait de données sur la base du RNU sous l'autorité administrative et des tutelles pour un meilleur ciblage 	<ul style="list-style-type: none"> Lenteur du processus Mauvaise ciblage Déficit d'information Apport significatif pour le développement à la base ; -Appui des ménages vulnérables ; Equité sociale et résilience productive grâce à quelques expériences avec le Programme Alimentaire Mondiale donnant des résultats satisfaisants à Kédougou 	<p><u>Catégorie de personnes touchées directement par le projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Veuves, Personnes en situation d'handicap Personnes en situation d'extrême pauvreté Personnes vivant avec le VIH/SIDA Les enfants moins 5 ans Les personnes du 3eme âge Les Daaras Les enfants orphelins Identification de catégories de personnes les plus vulnérables Prise en compte les personnes vivant avec un handicap ou du VIH/SIDA. Intégrer les jeunes lors du ciblage des ménages vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> Action sociale Radios communautaires à travers des émissions Appels téléphoniques Réseaux sociaux Les personnes ressources (imams, chef de villages, Bajenu Gox, évêques Inclusion sociale des femmes Assistance aux enfants de moins de 5 ans Tenir des formations pour le renforcement de capacités des acteurs à la base Venir en aide aux cibles par des subventions agricoles Renforcer les capacités des acteurs à la base Prise en charge des personnes vivant d'insécurité alimentaire Impliquer dans le processus les couches les plus vulnérables et victimes de chocs 	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter les outils de gestions des plaintes à la base Tenir une bonne communication 	<ul style="list-style-type: none"> Appui financier aux Bajenu Gox Appui financier du dispositif des enquêteurs agricoles de la DAFSA Renforcer les capacités des relais communautaires Etablir des comités de suivi Harmonisation des cadres de concertation Relancer la plateforme Nationale d'Initiative pour L'Insertion Sociale (suxali) Renforcer la synergie des acteurs Implication de toutes les plateformes existantes (COMRECC, PI_AIC/Kaff Minimiser les erreurs lors du ciblage des ménages vulnérables

Consultations avec le CDD du département Malém Hodar/Kafrine

Avis sur le Projet	Enjeux, risques et impacts sociaux (positifs/négatifs) du Projet	Identification et prise en compte des Bénéficiaires et groupes vulnérables dans le Projet	Méthode d'engagement des Parties prenantes (types, Canaux et stratégies de diffusion d'informations du Projet)	Mécanisme de gestion des plaintes (facteurs de conflits, existence d'un MGP local,	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> Mots de remerciements à l'endroit du consultant et du Coordinateur régional de la DGPSN grâce à la pertinence du projet. Satisfaction sur la pertinence, la clarté de la présentation du projet et de la démarche adoptée par le consultant mise au-devant de cette consultation Satisfaction sur la pertinence des objectifs fixés par projet pour éradiquer la pauvreté extrême des territoires vulnérables Satisfaction allant dans le sens de la participation active de toutes les parties prenantes et salutation de l'appropriation du projet par les services techniques Salut la pertinence du projet et sollicite une collaboration avec le projet pour une mise en coordination des activités endogènes 	<ul style="list-style-type: none"> Pauvreté extrême confirmée par des indicateurs dans les secteurs (Agriculture, Elevage, Exploitation forestière) Absence d'information climatique sur les cultures saisonnières Utilisation des semences à cycle court Accompagnement des ménages sur les AGR (aviculture améliorée, embuche ovine, transformation des produits non ligneux) 	<ul style="list-style-type: none"> Personnes vivant avec un handicap, enfants, les veuves, personnes inscrites dans le RNU et n'ayant bénéficié d'une prise en charge, jeunes sans emplois, personnes âgées, orphelins Implication des personnes vivant avec un handicap dans le projet et des ménages vulnérables inscrits dans le RNU dont la prise en charge n'a pas été effective pour une garantie sociale durable. Prise en charge des couches vulnérables Prise en charge des chocs (incendies etc.) Veiller à un meilleur ciblage, prise en charge de personnes inscrites dans le RNU 	<ul style="list-style-type: none"> Approche dynamique et communautaire, encadrement de proximité, utilisations des voies et moyens appropriés, implication de toutes les personnes ressources du département Canaux de transmissions d'information : Conseil consultatif, ASBL (Association Sans But Lucratif, Imams, Khalifes, délégués de quartier, chefs de village Renforcement de capacité des ménages sur les bonnes pratiques agricoles Accompagnements du projet aux ménages agricoles par des moyens techniques et financiers (besoins en semences et intrants de qualité et en quantité suffisante et au temps opportuns). 	<ul style="list-style-type: none"> Comité villageois de gestion des conflits 	<ul style="list-style-type: none"> Éviter les lenteurs dans les procédures, Formation et encadrement des femmes sur la transformation des produits non ligneux. Appui aux activités génératrices de revenus pour les artisans (mécaniciens, électriciens) et des services connexes (restaurants) Mise à disposition de semences de qualité aux ménages agricoles Appuyer les producteurs semenciers et changer le capital semencier Prise en charge des chocs liés aux incendies

Consultations avec le CLD (communautés Locales) de Sagna / Kaffrine

Avis sur le Projet	Enjeux, risques et impacts sociaux (positifs/négatifs) du Projet	Identification et prise en compte des Bénéficiaires et groupes vulnérables dans le Projet	Méthode d'engagement des Parties prenantes (types, Canaux et stratégies de diffusion d'informations du Projet)	Mécanisme de gestion des plaintes (facteurs de conflits, existence d'un MGP local,	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> Mots de bienvenus et satisfaction sur la pertinence du projet Satisfaction du projet grâce à son dynamique de renforcer les autres programmes du Ministère de Développement Communautaire (PNBSF, RNU...) Salut la pertinence du projet. Satisfaction du Maire grâce à l'appui financier de l'Etat aux petits producteurs (ménages agricoles) pour l'achat de matériels agricoles (subvention par producteur d'une somme de 20.000fr) et de la mise à disposition de semences mais de qualité pour accroître la production Salut la participions des parties prenantes et apporte quelques éclaircissements sur les objectifs et les cibles du projet Appréciation sur la pertinence du projet, engagement volontaire pour les enquêtes villageoises lors des journées de ciblage Formulation de prières pour la réussite du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Discrimination sociale, choix de mauvaises cibles et non prise en compte des couches très vulnérables, Prioriser l'intérêt collectif, absence de communication Les préoccupations lors du choix des bénéficiaires : lutter contre la discrimination liée à la politique, présentation du document validé par le comité devant l'assemblée villageoise Veiller aux erreurs lors des ciblage 	<p>Catégorie de personnes touchées directement par le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> Veuves, Personnes en situation d'handicap Personnes en situation d'extrême pauvreté Personnes du 3eme âge, les personnes vivant avec une maladie chronique <p>Catégorie de personnes touchées directement par le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les Daaras Les enfants Commune 	<ul style="list-style-type: none"> Action sociale Radios communautaires à travers des émissions Bouche à bouche Réseaux sociaux Les personnes ressources (imams, chef de villages, Bajenu Gox, relais communautaires Renforcer les capacités des relais communautaires et des Bajenu Gox Harmonisation des cadres de concertation 	<ul style="list-style-type: none"> Restitution après validation du comité devant l'assemblée villageoise Inclusion de toutes couches vulnérables dans le projet Tenir une bonne communication Création de cadre de concertation et d'échanges avec les parties prenantes dans les prises de décisions 	<ul style="list-style-type: none"> Relancer la ferme ANIDA pour permettre aux femmes d'avoir un revenu soutenu Impliquer les Bajenu Gox et les relais communautaires Etablir des comités de suivi Harmonisation des cadres de concertation Minimiser les erreurs lors du ciblage des ménages vulnérables Appui conseil sur les AGR Assurer le suivi-évaluation des programmes déjà mis en œuvre, prise en charge de personnes inscrites dans le RNU et non payés Appui des femmes et les jeunes à la transformation des produits locaux

Région de Kolda					
Consultations avec le CDD (département de Kolda)					
Avis sur le Projet	Enjeux, risques et impacts sociaux (positifs/négatifs) du Projet	Identification et prise en compte des Bénéficiaires et groupes vulnérables dans le Projet	Méthode d'engagement des Parties prenantes (types, Canaux et stratégies de diffusion d'informations du Projet)	Mécanisme de gestion des plaintes (facteurs de conflits, existence d'un MGP local,	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> • Projet venu à son heure • Projet intéressant avec démarche participative dans l'élaboration • Bon projet qui renforce la protection sociale • Très bon projet qui peut corriger les imperfections des projets antérieurs • Absence de coordination entre AS et DPS 	<ul style="list-style-type: none"> • Forte présence dans la région de femmes chef de ménage • La bourse familiale est une réponse d'urgence qui ne garantit pas l'autonomisation • Non implication des bénéficiaires dans l'élaboration des projets, femmes, Veuves Retraités, Handicapés 	<ul style="list-style-type: none"> • Indigents, • Sinistrés • Troisième âge • Handicapés • Jeunes filles • Orphelins • Handicapés détenteurs de cartes d'égalité • Développement de nouveaux quartiers et Sinthiang non pris en compte • Moins de 10 % des handicapés détenteur de la carte d'égalité ont une bourse • Des non ayant droit dans le fichier 	<ul style="list-style-type: none"> • Comités de quartiers • Réunion et séance de discussion CCA • Radios communautaires et stations locales • Dispositif existant de 597 relais • Sensibiliser pour développer la dénonciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Registre de plaintes au CCA qui abrite les bénéficiaires (près de la poste) • Capitaliser et valoriser le dispositif de plainte de l'ANCAR • Numéro vert à mettre en place • Comités de ciblage et de suivi • Mettre en place un registre de plaintes • Persistance des réclamations • Lenteurs dans les procédures 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des conventions de collaboration avec les CCA • Renforcer les capacités des services techniques • Gestion intégrée des données • Corriger les doublons dans les bourses • Mettre en place un mécanisme de ciblage des ménages • Mise à jour et extension du RNU • Evaluation pour mesurer l'impact sur l'autonomisation • Déconcentrer le système de paiement • Renforcer les capacités des structures de mise en œuvre

Consultations avec le CLD (communautés Locales) Saré Bidji

Avis sur le Projet	Enjeux, risques et impacts sociaux (positifs/négatifs) du Projet	Identification et prise en compte des Bénéficiaires et groupes vulnérables dans le Projet	Méthode d'engagement des Parties prenantes (types, Canaux et stratégies de diffusion d'informations du Projet)	Mécanisme de gestion des plaintes (facteurs de conflits, existence d'un MGP local,	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> • Projet porteur d'espoir qui mérite l'engagement des populations • Projet très utile pour les populations • Bon projet qui renforce la protection • Projet très utile pour les populations 	<ul style="list-style-type: none"> • Protection sociale équitable • Problèmes fonciers récurrents • Problèmes de clôture des jardins appauvrissent les femmes • Problèmes de clôture des jardins appauvrissent les femmes • Femmes • Veuves • Retraités • Handicapés • Des non ayant droit dans le fichier 	<ul style="list-style-type: none"> • RNU • Femmes chef de ménages • Migrants de retour • Handicapés • Chef de village 	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser au maximum le CLD et les cadres de concertation dans les Zones • Relais • Bajenu Gox • Imam • Dispositif existant de 597 relais • Sensibiliser pour développer la dénonciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Numéro vert • Comités de ciblage et de suivi • Capitaliser et valoriser le dispositif de plainte de l'ANCAR 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'exploitation familiale et les fermes intégrées pour enrayer l'extrême pauvreté • Revalidation et extension du RNU • Renforcer les transferts exceptionnels (Covid) • Bien choisir les sites et prendre des mesures pour les délibérations du conseil • Aménagement des rizières • Appuyer les femmes en matériel clôture et eau • Mise à jour et extension du RNU • Toilettage du RNU tous les deux ans • Evaluation pour mesurer l'impact sur l'autonomisation • Renforcer les capacités des services techniques

Consultations avec le CRD de Kolda					
Avis sur le Projet	Enjeux, risques et impacts sociaux (positifs/négatifs) du Projet	Identification et prise en compte des Bénéficiaires et groupes vulnérables dans le Projet	Méthode d'engagement des Parties prenantes (types, Canaux et stratégies de diffusion d'informations du Projet)	Mécanisme de gestion des plaintes (facteurs de conflits, existence d'un MGP local,	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> • Peut aider à améliorer la protection sociale • Appuyer le service à assurer le renforcement des capacités et l'accompagnement des populations • Bon projet mais documentation insuffisante • Projet intéressant qui doit impliquer l'Action sociale • Bon projet pour le renforcement de la protection sociale • Bon projet • Projet opportun pour renforcer la couverture maladie 	<ul style="list-style-type: none"> • Forte prévalence de la pauvreté • Diversité d'acteurs et de structures intervenant dans la protection • Fort impact positif si bien mis en œuvre • Veiller à la synergie et la mutualisation des actions de l'ensemble des parties prenantes • Consolider et mettre à jour le RNU • Veiller au respect des nouvelles normes de la Banque mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> • RNU • DAARA • Migrants • Mobilisation des ressources à temps • Restructuration des mutuelles pour une meilleure fonctionnalité 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des populations • Capitaliser les dispositifs existants • -Sensibilisation des populations pour une bonne appropriation du projet • Sensibilisation et information des parties prenantes la bonne utilisation des subventions de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> • Comités de ciblage et de suivi • Comité régional de pilotage • Comité de suivi • Les comités villageois de ciblage • Le Service de l'Agriculture • Les personnes ressources • Capitaliser les dispositifs existants • Comités de ciblage et de suivi • Assemblées villageoises de validation • Les comités villageois de ciblage 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités institutionnelles des services de l'action sociale et de l'administration • Mettre en place un bon dispositif de suivi au niveau région, département et local • Partager tous les documents du projet avec les acteurs institutionnels • Convention avec IRESV pour meilleure valorisation du potentiel pastorale • Renforcement des capacités institutionnelles et logistiques • Mettre à disposition du service les documents du projet

Région de Diourbel					
Consultations avec le CRD et le CDD					
Avis sur le Projet	Enjeux, risques et impacts sociaux (positifs/négatifs) du Projet	Identification et prise en compte des Bénéficiaires et groupes vulnérables dans le Projet	Méthode d'engagement des Parties prenantes (types, Canaux et stratégies de diffusion d'informations du Projet)	Mécanisme de gestion des plaintes (facteurs de conflits, existence d'un MGP local,	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> Toutes les parties prenantes consultées au niveau régional et départemental ont donné un avis favorable au projet. Ils pensent que c'est un projet pertinent du point de vue protection sociale, car la démarche du projet est intégrée selon les acteurs. Le projet peut améliorer le niveau de vie des personnes en situation de vulnérabilité 	<ul style="list-style-type: none"> Rehausser l'économie locale en améliorant le niveau de vie des ménages vulnérables Permettre aux collectivités locales de disposer de nouvelle base de données sur les cibles en situation de vulnérabilité Risque de dépendance économique aux communautés Heurter les liens sociaux si le ciblage n'est pas bien fait Des ayants pas droit bénéficiaires peuvent être source de conflit ou rendre le projet obsolète Des leaders politiques approprient le projet et en font un projet personnel Risque environnemental concernant le type de technologie ou 	<p><u>Groupes vulnérables parmi ces Parties prenantes affectées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Veuves, personnes d'handicap en situation de vulnérabilité, Talibé, les femmes en situation de vulnérabilité, les ménages en situation de vulnérabilité chronique Les élèves issus des familles vulnérables qui abandonnent l'école Informers les autorités locales et administratives Cibler les différents comités locaux de protection sociale existant et les informer sur le projet Organiser des CRD, CDD et CLD 	<p>Canaux et stratégies de diffusion d'informations du Projet</p> <ul style="list-style-type: none"> Informers les autorités locales et administratives Cibler les différents comités locaux de protection sociale existant et les informer sur le projet Organiser des CRD, CDD et CLD pour partager des informations durant tout le cycle du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Les mécanismes endogènes de gestion des plaintes existent au niveau local, mais c'est le chef du village qui a le monopole au niveau local. Toutefois, il arrive souvent que le chef de village réfère la personne vers les autres membres pour plus de détails ou de confirmation pour la personne qui fait la plainte. Favoriser un cadre de concertation harmonisé des parties prenantes au niveau régional et départemental Conflits au niveau communautaires si le ciblage n'est pas bien fait 	<ul style="list-style-type: none"> Démarrer le programme à temps pour s'aligner avec les autres interventions en matière de protection sociale Faire des enquêtes actives pour un ciblage objectif Identifier les besoins des parties prenantes et des bénéficiaires du projet dans le cadre de tous les projets filets sociaux Cibler les ménages ruraux car ils sont plus vulnérables Renforcer la capacité des cibles sur leur activité ainsi que

	<p>d'engrais qui sera utilisé par les paysans</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des revenus aux ménages si les ménages agricoles sont renforcés en intrants et en engrais pour revaloriser le sol • Recule de la malnutrition et la sous-alimentation dans les ménages • Paix sociale au sein des ménages 	<ul style="list-style-type: none"> • Les critères de ciblage • -Information sur les quotas, • Parties prenantes concernées ou intéressées • Les Organisations paysannes, les organisations des éleveurs, les agents des services techniques de l'Etat, les ONG, les OSC, les comités villageois, les comités communaux. • Intégrer les CDPE dans le dispositif de sélection des bénéficiaires 			<p>dans la gestion financière</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impliquer les services sociaux dans le ciblage au niveau communautaire • Impliquer les services techniques et les services de sécurité (police ou gendarmerie) dans le ciblage et l'identification des bénéficiaires • Impliquer les religieux dans le groupe des parties prenantes tels que le Khalife, les marabouts, les imams
Consultations avec le CLD (communautés Locales) de Ngoye/Diourbel					
Avis sur le Projet	Enjeux, risques et impacts sociaux (positifs/négatifs) du Projet	Identification et prise en compte des Bénéficiaires et groupes vulnérables dans le Projet	Méthode d'engagement des Parties prenantes (types, Canaux et stratégies de diffusion d'informations du Projet)	Mécanisme de gestion des plaintes (facteurs de conflits, existence d'un MGP local,	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les parties prenantes au niveau communautaire ont donné un avis favorable au projet. Ils pensent que le projet peut apporter des réponses aux questions 	<p>Les enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet apportera des changements positifs au sein des ménages qui vont être ciblés 	<ul style="list-style-type: none"> • Veuves, • Orphelins, • Ménages en situation de vulnérabilité handicap • Sinistrés 	<ul style="list-style-type: none"> • Les autorités locales, • Les autorités administratives, • Les relais • Les chefs de village 	<ul style="list-style-type: none"> • -le mécanisme de gestion des plaintes existe dans les villages, c'est le chef du village avec les membres du comité villageois qui s'en charge 	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre, personne ne soit laissé en rade

<p>d'équité, de prise en charge des droits des groupes vulnérables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du niveau de vie des personnes bénéficiaires • Renforcement du système de protection sociale existante • Créations de nouvelles zones économiques destinées aux bénéficiaires à travers des activités d'autonomisation <p>Les risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Détournement d'objectif par les bénéficiaires et les parties prenantes • Mauvais ciblage des bénéficiaires directs • Manque d'engagement des parties prenantes • Désinformation sur le projet par la manipulation politique ou par des personnes lésées dans le cadre du ciblage • La non-implication des maires dans la mise en œuvre <p>Les impacts sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des revenus des ménages bénéficiaires • Changement de comportements chez les bénéficiaires • Dépendance des communautés 	<ul style="list-style-type: none"> • Les veuves, • Les talibés, • Les femmes en situation de pauvreté chronique. <p>Parties prenantes concernées ou intéressées</p> <p>-Les Organisations paysannes, les organisations des éleveurs, les agents des services techniques de l'Etat, les ONG, les OSC, les comités villageois, les comités communaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les comités villageois • Les rencontres villageoises • Visite à domicile • Forât • Emission radios communautaires • Tenir des CLD élargis • Passer toujours l'information par la porte hiérarchique vers le bas 	<ul style="list-style-type: none"> • Ce mécanisme est informel d'où l'intérêt de former la communauté sur la gestion des plaintes et des réclamations 	<ul style="list-style-type: none"> • Donner du temps aux parties prenantes de faire correctement le travail • Les bonnes personnes doivent être choisies pour le ciblage • Passer par l'administration comme porte d'entrée • Réviser le registre national unique pour sortir les ménages franchis • Faire de bon ciblage concernant les différents projets • Sensibiliser les communautés sur le projet à travers des causeries, des émissions radio, des VAD etc. • Suivi des bénéficiaires et des objectifs du projet
-------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Région de Louga					
Consultations avec le CRD et le CDD					
Avis sur le Projet	Enjeux, risques et impacts sociaux (positifs/négatifs) du Projet	Identification et prise en compte des Bénéficiaires et groupes vulnérables dans le Projet	Méthode d'engagement des Parties prenantes (types, Canaux et stratégies de diffusion d'informations du Projet)	Mécanisme de gestion des plaintes (facteurs de conflits, existence d'un MGP local,	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> Le projet permettra d'améliorer les conditions de vie des bénéficiaires avec le développement des Activités Génératrices de Revenus ; le Projet aidera à apporter des corrections sur la RNU ; le projet permettra de diminuer le taux de mal nutrition au niveau de la zone Un fort espoir pour ce projet qui permettra d'augmenter les bénéficiaires des BNSF 	<ul style="list-style-type: none"> Diminution de la situation de pauvreté et d'augmentation des activités d'autonomisation ; Assistance des personnes victimes de chocs. Permet aux femmes de sortir du sous-développement et de subvenir à leur besoin d'autonomisation des femmes ; Réduit le niveau de pauvreté ; Intégré d'autres bénéficiaires dans le RNU Élargissement des bénéficiaires des BNSF ; Renforcement de la sécurité alimentaire ; 	<p>Les Groupes Vulnérables :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les ménages de chef de famille handicapé ; Les Handicapés ; Les écoles coraniques ; Les personnes âgées ; Les veuves ; Les ménages vulnérables ; Les chômeurs ; Les ménages de chef de famille handicapé ; Les personnes victimes de chocs ; Les ménages informels ; Les ménages pauvres et celles qui ont subi des chocs, Les handicapés physiques, non-voyants ; Les femmes veuves 	<p>Les canaux appropriés :</p> <ul style="list-style-type: none"> Rencontre institutionnelle (CRD, CDD, conseil municipal, atelier, etc.) Par courrier ; Le chef de village et autres notables Les relais communautaires ; Les systèmes d'alerte ; L'utilisation de la base de données du RNU ; Les réseaux sociaux ; Le radio communautaire. Les radios communautaires <p>Stratégies de diffusion de l'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser par des VAD, relais communautaires ; Organiser des Émissions radio communautaire ; Rencontres communautaires ; 	<p>Les facteurs de conflits :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mauvaise définition des rôles et responsabilités ; Le non-respect des critères de ciblage ; Déficit de communication ; Manque d'implication des acteurs ; Politisation du projet ; les conflits fonciers ; Détournement d'objectifs ; Mauvaise ciblage ; <p>Mécanismes de Gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place de cadre de concertation ; Impliqué tous les acteurs dans le choix des bénéficiaires. Règlement à l'amiable ; Réunion du comité de sage composé des 	<ul style="list-style-type: none"> Faire un bon ciblage et un bon choix ; Varié les cibles d'un projet à un autre ; Associer les services techniques dans les comités de ciblage ; Mettre en place un comité de coordination et de suivi ; Impliquer les services techniques comme l'ANCAR, LE CADL, le Développement Communautaire, les maisons de Développement Locales dans le processus ; Mettre en place l'inclusion et la transparence ; Mettre en place des conditionnalités pour être bénéficiaire Aider dans la prise en charge des cas sociaux ; Renforcer les AGR ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Détournement d'objectifs ; • Manque de concertation ; • Risque d'Assistanat ; • Politisation ; • Rivalité entre les ménages ; • Risque de doublons dans les activités ; • Mauvaise ciblage ; 		<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des conseils municipaux ; • Implication des acteurs ; • Concertation des parties prenantes 	notables (chef de village, imam, les sages, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur les services techniques dans la mise en œuvre du projet ; • Impliquer collectivités territoriales dans le ciblage ; • Améliorer les appuis institutionnels ; • Capitaliser l'expérience des collectivités ; • Faire un suivi régulier
Consultations avec le CLD (communautés Locales) de Doji/Louga					
Avis sur le Projet	Enjeux, risques et impacts sociaux (positifs/négatifs) du Projet	Identification et prise en compte des Bénéficiaires et groupes vulnérables dans le Projet	Méthode d'engagement des Parties prenantes (types, Canaux et stratégies de diffusion d'informations du Projet)	Mécanisme de gestion des plaintes (facteurs de conflits, existence d'un MGP local,	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> • Le projet permettra d'améliorer l'accès aux structures sanitaires et diminution du taux de mal nutrition au niveau de la zone. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les Enjeux : • Diminution de la pauvreté ; • Autonomisation des femmes ; - Augmentation des aménagements agricoles ; • Élargissement des bénéficiaires des BNSF ; • Les risques : • Mauvaise ciblage ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Prise e compte des Groupes vulnérables : -Les postes de santés -Les handicaps ; • -Les personnes sans enfants ; -Les veuves ; -Les orphelins ; -Les personnes âgées • Stratégies de prise en compte : -Visite à Domicile ; -Regroupement et recensement ; 	<p>Type de canaux</p> <ul style="list-style-type: none"> -Par mail ; -CLD ; -Le chef de village ; -Les réseaux sociaux ; -Le radio communautaire ; -Les visites à Domicile ; <p>Stratégies :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Organiser davantage de rencontre de sensibilisation auprès des cibles ; - Mobiliser les relais communautaires, les Bajenu Gox pour la sensibilisation ; 	<p>Facteurs de conflits :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque de conflits entre bénéficiaires ; • Manque d'implication des acteurs • Manque de concertation ; • Manque d'informations ; • Absence de suivi ; <p>Mécanisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rassemblement des notables ; • -Règlement à l'amiable ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Diminuer la lourdeur administrative ; • Faire un bon ciblage ; • Mener un suivi régulier ; • Mettre en place un comité au niveau local ; • Impliquer d'avantage les femmes ; • Accompagner la mise en place d'assurance agricole en collaboration avec CNCAS • Une approximation des services de ventes

		- Organiser des Émissions radio communautaire ; - Rencontres communautaires ;		<ul style="list-style-type: none"> Règlement auprès du sous-préfet ; 	<p>particulièrement pour les aliments de bétail ;</p> <ul style="list-style-type: none"> Une approximation des services de ventes particulièrement pour les aliments de bétail
Région de Matam					
Consultations avec le CRD et le CDD					
Avis sur le Projet	Enjeux, risques et impacts sociaux (positifs/négatifs) du Projet	Identification et prise en compte des Bénéficiaires et groupes vulnérables dans le Projet	Méthode d'engagement des Parties prenantes (types, Canaux et stratégies de diffusion d'informations du Projet)	Mécanisme de gestion des plaintes (facteurs de conflits, existence d'un MGP local,	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> Le projet est pertinent et peut rectifier les faiblesses des initiatives de l'Etat en matière de prise en charge des cas sociaux. Il vient apporter un plus par rapport à ce qui se fait depuis 2012 surtout la composante 2, équité sociale et résilience. Ce projet s'il est bien mis en œuvre peut améliorer les conditions de prises en charge des ménages ciblés ; Ce projet vient renforcer l'existant en apportant de l'innovation et ne pas créer une autre dynamique de plus. Ce projet est pertinent et tel qu'annoncé peut renforcer l'autonomie de production de revenus des bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> Les enjeux : Participer à la construction de la résilience des ménages pauvres par rapport aux chocs climatiques ; Développer des projets innovants pour l'auto-développaient de revenu durable ; S'inscrire dans l'autonomie de production qui doit permettre aux ménages pauvres de sortir à long termes de la pauvreté ; 	<ul style="list-style-type: none"> Les handicapés moteurs (Fédération départementale des personnes handicapées : les non-voyants, les Sourds muets et leurs familles), Les femmes veuves - Les migrants de retour - Les ménages pauvres et celles qui ont subi des chocs, ... ; Les femmes veuves (l'association des femmes veuves de la Commune de Ranérou) - Les personnes souffrantes de maladies chroniques Les 	<ul style="list-style-type: none"> Radio Communautaire – Réunions Institutionnelles (CRD, Séminaires, Conseils municipaux, ...), Les autorités, les chefs de villages, les relais communautaires, les GPF, Leaders Communautaires (imams, griots, notables) ; Sensibiliser par des VAD, causeries avec les relais et Bajenu Gox Organiser des Emissions radio communautaire ; Organiser des réunions communautaires ; 	<ul style="list-style-type: none"> Laisser l'initiative de choix à une seule catégorie de personnes ; Mauvais ciblage ; Plusieurs bénéficiaires dans une même ménages alors que d'autres proches n'en bénéficient pas ; Politisation de l'approche de ciblage ; Perception négative du projet par les parties prenantes directement concernées et détournement d'objectifs ; 	<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte les avis des différentes parties prenantes dans le projet ; Mettre à jour le RNU pour éviter les doublons ; Eviter les interférences avec les autres projets sociaux pour éviter les doublons ; Revoir les méthodes de financement en développant une approche d'autonomisation des ménages dans la création de revenu ; - Mettre en place une architecture du projet au niveau régional,

<p>D'après présenté, c'est un projet salubre car il colle avec les réalités du milieu, puisqu'il s'inscrit dans une approche d'autonomisation des ménages bénéficiaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer les conditions de production de revenus stables durable pour les ménages pauvres ; • Réduire le niveau de pauvreté des ménages en milieu rural en prenant en compte les réalités de développement socioéconomique des territoires. • 	<p>talibés, Les personnes âgées ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les ménages pauvres et celles qui ont subi des chocs, ... ; • Ceux qui sont dans le RNU et qui attendent d'être pris en Charge ; • Les ménages qui ne sont pas encore dans la base de données RNU ; • Développer des stratégies avancées dans les zones difficiles d'accès ; • Ramassage des parties prenantes vers les lieux de rencontres ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des stratégies avancées dans les zones difficiles d'accès ; • Cartographier pour identifier, localiser et classer les cibles 	<ul style="list-style-type: none"> • en place des comités de sages et des comités locaux structurés ; 	<p>départemental et arrondissement pour bon suivi du projet ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impliquer les services clés du secteur pour une durabilité du projet ; • Faire un suivi régulier du projet au fil du processus, en organisant des revues semestrielles (évaluation à mi-parcours) ; • Impliquer toutes les parties prenantes (CT, les STD) dans le processus de suivi et de mise en œuvre du projet ; • Choisir les cibles à partir de la base à travers l'implication de toutes les PP • Veiller au suivi du processus au niveau local en évitant de précipiter les actions de prise de décision.
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Consultations avec le CLD (communautés Locales) de Vélingara ferlo

Avis sur le Projet	Enjeux, risques et impacts sociaux (positifs/négatifs) du Projet	Identification et prise en compte des Bénéficiaires et groupes vulnérables dans le Projet	Méthode d'engagement des Parties prenantes (types, Canaux et stratégies de diffusion d'informations du Projet)	Mécanisme de gestion des plaintes (facteurs de conflits, existence d'un MGP local,	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> Le projet est intéressant et doit être vulgarisé. Tel qu'annoncé, il est très important puisqu'il vient renforcer les actions déjà initiées par l'Etat ; Ce projet permettra de corriger les insuffisances constatées dans le ciblage des ménages et leurs prises en charge 	<ul style="list-style-type: none"> Sortir les ménages de la pauvreté ; Créer des revenus stables durable pour les ménages pauvres ; Renforcer la résilience par rapports aux chocs ; L'exclusion de certaines parties prenantes dans la mise en œuvre du projet ; Mauvais ciblage des bénéficiaires ; Politisation du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Les handicapés moteurs (Fédération départementale des personnes handicapées ; Les non-voyants, les Sourds muets et leurs familles), Les femmes veuves (l'association des femmes veuves de la Commune de Ranérou) Les personnes souffrantes de maladies chroniques ; Les talibés, l'Organisation des personnes âgées ; Les ménages pauvres et celles qui ont subi des chocs, ... ; Rencontres communautaires ; 	<ul style="list-style-type: none"> Radio Communautaire Réunions Institutionnelles (CRD, Séminaires, Conseils municipaux des CT, ...), Les autorités, les chefs de villages, les relais communautaires, les GPF, Décentraliser les rencontres de sensibilisation et d'information ; Mobiliser les relais communautaires, les Bajenu Gox pour la sensibilisation ; Sensibiliser par des VAD, causeries avec les relais et Bajenu Gox, relais communautaires Utilisation des conseils municipaux, des chefs de villages Organiser des Emissions radio communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de transparence dans le ciblage ; Mauvaise ciblage des ménages ; Manque de communication à la base et ou déformation de l'information ; Politisation du projet ; Mettre en place des cadres de concertations en fonction des circonscriptions (notables, chefs de villages, sous-préfet, Préfet) ; 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des comités de ciblage avec l'appui d'agents assermentés de l'Etat ; Se faire accompagner par les personnes ressources qui connaissent les réalités locales ; Impliquer toutes les parties prenantes dans le processus de mise en œuvre du projet ; Eviter les activités de ciblage précipiter non programmer pour faciliter la participation de toutes les parties prenantes au niveau village ;

Région de Sédhiou					
Consultations avec le CRD et le CDD					
Avis sur le Projet	Enjeux, risques et impacts sociaux (positifs/négatifs) du Projet	Identification et prise en compte des Bénéficiaires et groupes vulnérables dans le Projet	Méthode d'engagement des Parties prenantes (types, Canaux et stratégies de diffusion d'informations du Projet)	Mécanisme de gestion des plaintes (facteurs de conflits, existence d'un MGP local,	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> Le projet est intéressant et doit être vulgarisé. Tel qu'annoncé, il est très important puisqu'il vient renforcer les actions déjà initiées par l'Etat ; Ce projet permettra de corriger les insuffisances constatées dans le ciblage des ménages et leurs prises en charge 	<ul style="list-style-type: none"> Appui aux activités agro-forestières Formations techniques et suivi régulier Education sanitaire et hygiénique des populations 	<ul style="list-style-type: none"> Impliquer la Santé, l'Action Sociale et les Structures de la jeunesse Impliquer le service pour un bon accompagnement des acteurs Intégration de nouveaux groupes-cibles comme : <ul style="list-style-type: none"> les veuves des personnes avec handicap Enfants de la rue les Daaras les orphelinats les villages de recasement les immigrées de retour les apatrides migrants de retour les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à la synergie et la mutualisation des actions de l'ensemble des parties prenantes Nonaccès aux services sociaux de base Manque de qualification des agents de l'état civil avec beaucoup d'erreurs commises sur les papiers d'état civil Informatiser l'état civil au niveau de toutes les communes à l'image de Sédhiou et de Marsassoum 	<ul style="list-style-type: none"> -Renforcement de capacités des populations pour une meilleure prise en charge des conflits Mobilisation des ressources à temps Restructuration des mutuelles pour une meilleure fonctionnalité Cadres de concertation 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des populations Informers sur l'approche groupe de familles plus viable que l'approche ménage au regard des enjeux Sensibilisation des populations pour une bonne appropriation du projet Faciliter l'accès à l'eau potable Animer des émissions radiophoniques sur des thèmes liés aux secteurs porteurs sensibiliser/informer sur les VBG Appuyer les populations à accéder aux soins de santé à moindre coût Encadrer et former les femmes dans les activités qu'elles mènent

Consultations avec le CLD (communautés Locales)					
Avis sur le Projet	Enjeux, risques et impacts sociaux (positifs/négatifs) du Projet	Identification et prise en compte des Bénéficiaires et groupes vulnérables dans le Projet	Méthode d'engagement des Parties prenantes (types, Canaux et stratégies de diffusion d'informations du Projet)	Mécanisme de gestion des plaintes (facteurs de conflits, existence d'un MGP local,	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> Le projet est intéressant et il est très important puisqu'il vient renforcer les actions déjà initiées par l'Etat ; 	<ul style="list-style-type: none"> Prise en charge des besoins des populations Formations techniques et suivi régulier Appuyer le service à assurer le renforcement des capacités et l'accompagnement des populations 	<ul style="list-style-type: none"> Projet venu à son heure Doit corriger les problèmes : taux de financement faible, formation non coordonnée Bon projet pour sortir les populations de la pauvreté Bonne initiative d'intégrer l'agriculture Problèmes de réception de la bourse Bon projet mais doit adopter un autre moyen de transfert 	<ul style="list-style-type: none"> Durée du Projet (5ans) court par rapport à la résilience agricole Echec des bourses familiales à cause d'un manque de transparence dans les listes Valoriser le potentiel aquacole La principale activité des femmes est la riziculture qu'il faut renforcer Prendre en charge la question foncière particulièrement dans la commune de Sédhiou Important potentiel pastoral Femmes Veuves Retraités Handicapés Maltraitance à la poste (BF) Désalinisation des vallées Désenclavement pour tirer les femmes de l'extrême pauvreté 	<ul style="list-style-type: none"> Indigents, sinistrés Troisième âge Intégrer les secteurs de la pisciculture, de l'agriculture et de l'élevage pour les femmes Les éleveurs sont laissés en rade Introduction d'espèces rentables (Laitières) Femmes organisées Rizicultrices Transformation du lait, du miel 	<ul style="list-style-type: none"> Informar sur l'approche groupe de familles plus viable que l'approche ménage au regard des enjeux Sensibilisation des populations pour une bonne appropriation du projet Sensibilisation avec les comités de luttes contre les feux pour éviter les sinistrés Sensibiliser, communiquer pour un changement de comportement Engagement du conseil départemental qui va créer un centre d'incubation

Région de Kédougou

Consultations avec le CRD et le CDD

Avis sur le Projet	Enjeux, risques et impacts sociaux (positifs/négatifs) du Projet	Identification et prise en compte des Bénéficiaires et groupes vulnérables dans le Projet	Méthode d'engagement des Parties prenantes (types, Canaux et stratégies de diffusion d'informations du Projet)	Mécanisme de gestion des plaintes (facteurs de conflits, existence d'un MGP local,	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> • Un bon projet qui peut régler les problèmes des bénéficiaires • Un bon projet qui peut régler les problèmes des bénéficiaires • Un bon projet • C'est un bon projet qui peut régler les problèmes de ciblage • Un bon projet qui peut régler les problèmes des bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire un bon ciblage pour le choix des bénéficiaires. • Un problème de transparence dans le choix des bénéficiaires, rétention de l'information, risque de caporalisation politique • La stigmatisation des groupes vulnérables ; la transparence dans le ciblage • Autonomisation des groupes vulnérables • -Le PV VIH (membres chroniques), le mauvais choix des couches vulnérables, 	<ul style="list-style-type: none"> • Les autorités administratives • Les élus locaux • Les gens victimes de catastrophes (les sinistrés) • Personnes en situation de handicap • Personnes ayant des enfants de 0 à 12 ans • Les femmes enceintes • Les femmes au foyer • INTERNAT ET CENTRE D'ACCUEIL • Services techniques, les jeunes sans emploi, les couches vulnérables, les indigents et les orphelins • Les couches vulnérables, • les personnes en situation de handicap, 	<ul style="list-style-type: none"> • CDD, CRD, ASSOCIATION DES PERSONNES AGEES, Cadre de concertation communautaire • Les réunions communautaires • Autorités administratives (Sous-préfet) • Comités villageois, • CLD • Les religieux • Les auxiliaires de l'administration. • Radio communautaire • Appuyer les relais communautaires à faire des VAD et des mobilisations sociales. • Réunion communautaire pour le choix des bénéficiaires et modification de la liste • Favoriser des rencontres et des conférences pour mieux toucher les personnes vulnérables. • SENSIBILISATION SUR LE CIBLAGE 	<ul style="list-style-type: none"> • Conflits entre communautés • Manque et rétention d'information • Implication des autorités coutumières • Intervention de l'autorité administrative • Risque de politisation des choix des bénéficiaires • Le comité des sages • Abus d'autorité • La stigmatisation des groupes vulnérables ; la transparence dans le ciblage • Manque de transparences • Manque de suivi et de coordination • Mauvais choix commissions d'enquêtes, mauvais choix des bénéficiaires, la 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation à l'entrepreneuriat • Mettre en place un système de gestion • Responsabiliser les autorités administratives • Identification et adaptation des besoins des groupes vulnérables • Application des textes réglementaires • Implications des autorités administratives pour la validation des choix des actions retenues • Impliquer les religieux pour éviter la politisation du choix des cibles bénéficiaires. • -la capitalisation du projet du projet ; implication des enfants (élèves) • Formation des membres du comité

	<p>l'autonomisation des groupes vulnérables</p> <ul style="list-style-type: none"> • la limitation aux autorités pour identifier les vulnérables • Impliquer la communauté pour le choix des bénéficiaires • Autonomisation des groupes vulnérables sur le plan socioéconomique • Conflits dans les ménages, conflit dans la cible, conflits entre les autorités locales • Le problème d'appropriation 	<ul style="list-style-type: none"> • Services techniques, les jeunes sans emploi, les veuves • Impliquer les personnes vulnérables • RAS • Les maitres coraniques ou enseignants • Bajenu Gox • Relais communautaires • Les enfants orphelins • Les gens dans le RNU • Les indigènes • Les groupes vulnérables (Personnes en situation de handicap) • Les personnes âgées (3e âge) • Les veuves • Orphelins 	<ul style="list-style-type: none"> • Les réunions communautaires • Sensibilisation • Caravane de sensibilisation • Rencontres villageoises • Les fora communautaires 	<p>politisation du programme la corruption</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médiations religieuses, des personnes de bonne volonté, chefs de village, délégués de quartier • Poursuite judiciaire • Manque de soutien • Mauvais ciblage • Maison de justice • La démotivation s'il y'a un mauvais ciblage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire la bonne cartographie des bénéficiaires, suivi et évaluation pour la transparence, prise en charge nutritionnelles et médicale des couches vulnérables • Chercher l'origine des problèmes, faire une excellente évaluation • Implication des services techniques • Appuyer les différents services techniques pour le bon déroulement des activités du projet • Forte implication des autorités administratives, mettre en place des comités de suivi • Institutionnaliser un comité départemental et local • Initier des comités départementaux
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Région de Fatick					
Consultations avec le CLD (communautés Locales)					
Avis sur le Projet	Enjeux, risques et impacts sociaux (positifs/négatifs) du Projet	Identification et prise en compte des Bénéficiaires et groupes vulnérables dans le Projet	Méthode d'engagement des Parties prenantes (types, Canaux et stratégies de diffusion d'informations du Projet)	Mécanisme de gestion des plaintes (facteurs de conflits, existence d'un MGP local,	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> Toutes les personnes consultées ont donné un avis favorables au projet. Ils pensent c'est un bon projet qui peut faire la différence au niveau rural puisque dans le Fatick il y a beaucoup de famille qui ont besoins d'aide. Cette année l'hivernage n'est pas assez bon pour les agriculteurs forcément les ménages vont subir les coups. Le projet peut inciter l'entreprenariat chez les agriculteurs vulnérables aux aléas climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des revenus des ménages Les familles prennent en charge les besoins éducatif et sanitaire des enfants Les femmes et les jeunes ont accès au financement pour mener des AGR Consolidation le tissu familial en réduisant la dépendance des uns des autres. Fraude dans le ciblage 	<ul style="list-style-type: none"> Les personnes handicapées en situation de vulnérabilité, les orphelins en situation de vulnérabilité, les veuves en situation de vulnérabilité, les femmes en situation de vulnérabilité, les familles ayant subi les chocs et les familles sinistrées. Les acteurs communautaires (chef de village, relais), les jeunes, les agents des services de l'Etat et la société civile ou les ONG. 	<ul style="list-style-type: none"> Organisation de CLD et de réunion villageoise Emission radio Visite à domicile 	<p>Le dispositif informel</p> <ul style="list-style-type: none"> Chef de village Membres du comité de sélection au niveau village Autorité locale ou administrative 	<ul style="list-style-type: none"> Elargir les critères de ciblage pour enrôler le maximum Faire le toilettage du RNU, une révision incomplète pour exclure et inclure de nouveaux bénéficiaires vulnérables Ressortir les familles qui ont un niveau de vie amélioré sur la liste des personnes vulnérables et mettre d'autres plus nécessiteuses. Doter les agriculteurs en intrant agricole et engrais Développer des programmes d'agro-business aux jeunes vulnérables qui veulent faire de l'entreprenariat Faire une suivi et évaluation des projets

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



**Ministère du Développement Communautaire, de l'Équité Sociale et
Territoriale**

PROJET DE PROTECTION SOCIALE ADAPTATIVE AU SENEGAL

**TERMES DE REFERENCES RELATIFS AU PLAN DE MOBILISATION DES
PARTIES PRENANTES (PMPP)**

Novembre 2021

SOMMAIRE

Contexte et justification

Objectifs de la mission

Résultats attendus

Méthodologie

Tâches à exécuter par le consultant

Profil du consultant

Durée et calendrier de la consultation

Plan de travail et chronogramme des activités

Livrables

Les différents rapports

Le contenu du rapport

Documents disponibles

Contexte et justification

Le Sénégal, pays à revenu intermédiaire faible avec des frontières communes avec la région du Sahel, couvre une superficie de 196 712 kilomètres carrés et compte une population d'environ 17,2 millions d'habitants. La croissance économique s'est accélérée et est restée constamment égale ou supérieure à 6 pour cent par an depuis 2014. Cela a permis de réduire la pauvreté de 43 pour cent en 2011 à 37,8 pour cent en 2018. Pourtant, compte tenu de la croissance démographique, le nombre total de pauvres est en hausse et atteint 6 millions de personnes en 2018, et le niveau d'inégalité est constant dans le temps. L'extrême pauvreté est concentrée dans les zones rurales et dans le sud-est du pays, tandis que les zones urbaines ont connu l'augmentation la plus rapide du nombre total de pauvres et représentent désormais environ un quart de l'incidence de la pauvreté.

La région du Sahel a été identifiée parmi les points chauds du changement climatique les plus importants prévus pour le XXI^e siècle, ce qui augmentera probablement la fréquence et l'intensité des chocs de revenu liés au climat pour les populations dont les stratégies d'atténuation des risques sont limitées. Les sécheresses, les inondations et les incendies sont les chocs liés au climat les plus répandus qui affectent la population sénégalaise selon l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages 2018-19.

La pandémie de COVID-19 a gravement affecté l'économie et la population du Sénégal et renforce la vulnérabilité liée aux chocs climatiques. La crise a mis un terme à des années de bonnes performances économiques et menace d'annuler la moitié de la réduction de la pauvreté enregistrée au cours de la dernière décennie. On estime que la croissance du PIB réel a ralenti, passant de 4,4 % en 2019 à -0,7 % en 2020 (-3,3 % pour le PIB par habitant). Les revenus des ménages ont été comprimés par les perturbations du fonctionnement normal de l'activité économique frappant particulièrement le secteur informel. L'ANSD a estimé en septembre que 85% des ménages ont vu leurs revenus baisser au cours des trois premiers mois de la pandémie. Elle a également constaté que 36 % des chefs de famille interrogés avaient cessé de travailler, la crise du COVID-19 en étant la raison pour environ un tiers d'entre eux. Six mois après le début de la crise, 10 % des chefs de famille ne travaillaient toujours pas.

Depuis 2012, le gouvernement du Sénégal a jeté les bases d'un système de protection sociale performant, avec l'appui d'opérations et de travaux d'analyse financés par la Banque. Le programme national de transferts monétaires du Sénégal (Programme National de Bourses de Sécurité Familiale, PNBSF), a été lancé en 2013 et couvre actuellement 300 000 ménages bénéficiaires. Il prévoit des transferts à l'échelle nationale de 25 000 CFA par trimestre et par ménage, ainsi que des séances de promotion du changement de comportement en matière de santé, d'éducation et d'état civil. La facilitation sur le terrain des transferts d'argent et des mesures d'accompagnement est assurée par des ONG sous contrat avec le gouvernement en utilisant les fonds du projet. Les femmes sont prioritaires pour recevoir le transfert d'argent au sein du ménage et représentent 63 % des bénéficiaires. Le Registre National Unique (RNU) a été mis en place en 2013 pour répondre aux besoins de ciblage du PNBSF. Le RNU couvrait initialement 450 000 ménages pauvres dans tout le pays. Il a été mis à jour et étendu en 2020 et touche désormais environ 532 000 ménages, soit environ 30 % de la population. Le gouvernement prévoit d'étendre le RNU à 1 million de ménages en 2022, avec le soutien de la Banque. Un décret présidentiel a été signé en août 2021 pour faire du RNU l'outil obligatoire

de ciblage de tous les programmes sociaux du pays. Un nombre croissant de programmes dans différents secteurs (éducation, culture, électricité) utilisent le registre pour le ciblage.

Le gouvernement a également développé sa capacité à fournir une assistance sociale temporaire en réponse à des chocs à grande covariance, notamment liés au changement climatique en s'appuyant sur l'infrastructure existante du programme, notamment le ciblage par le RNU, le système de paiement du PNBSF et le réseau de travailleurs sociaux. Ce mécanisme a permis d'apporter une assistance à environ 10 000 ménages victimes des inondations 2020.

Pour renforcer la résilience des pauvres et des personnes vulnérables aux chocs climatiques et autres, le gouvernement a également piloté des programmes visant à développer les capacités de production des ménages vulnérables et pauvres. Un ensemble d'activités productives, le projet productif (Yook Kom Kom), a été mis en œuvre dans quatre régions pour un total de près de 15 000 ménages. Le bénéficiaire du transfert d'argent, le plus souvent une femme, a participé à un programme de six mesures d'accompagnement visant à favoriser l'inclusion financière, la formation et l'autonomisation économique, et à promouvoir la diversification des moyens de subsistance, qui est au cœur de la résilience climatique. Le gouvernement a décidé d'étendre le programme productif à 45 000 autres ménages dans les zones urbaines et rurales avec le soutien du projet en cours.

Un programme de résilience agricole a également été mis en œuvre pendant plusieurs années en collaboration avec le ministère de l'Agriculture. L'objectif a été d'accroître la résilience des petits agriculteurs pauvres en utilisant le système de filet de sécurité pour améliorer leur accès à la distribution d'intrants subventionnés assurée par le gouvernement et au petit matériel agricole. Un pilote a été réalisé en 2019, utilisant le RNU pour cibler la distribution d'intrants agricoles subventionnés et déployant des campagnes de sensibilisation et d'information ainsi que des formations techniques sur les pratiques agricoles. En 2021, en plus des mesures d'accompagnement, plus de 10 000 ménages à travers quatre régions ont bénéficié de transferts monétaires pour soutenir leur accès aux intrants et au matériel agricole pendant la saison de la saison des pluies.

Le gouvernement du Sénégal, à travers le projet de filets sociaux adaptatifs, prépare une nouvelle opération avec l'appui de la Banque mondiale. Ce nouveau projet, dont l'objectif de développement est de renforcer le système de protection sociale est en lien avec la vision de la politique sociale du gouvernement axée sur la réduction des inégalités sociales et l'éradication de la pauvreté. Cette ambition est inscrite dans l'axe 2 du Plan Sénégal Emergent (PSE) qui met l'accent sur le capital humain, la protection sociale et le développement durable, faisant ainsi de la protection sociale un secteur prioritaire. Le gouvernement du Sénégal a adopté une Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS 2015-2035) centrée sur cinq objectifs fondamentaux : (i) Une protection sociale intégrée pour tous les enfants ; (ii) Des programmes et systèmes pour les personnes en âge de travailler ; (iii) Un revenu minimum et des soins de santé garantis pour toutes les personnes âgées ; (iv) Un système de sécurité sociale intégré pour les personnes handicapées et invalides ; et (v) Renforcer la résilience des communautés face aux chocs et aux catastrophes.

Les activités du projet concerneront entre autres le renforcement du système de protection social existant, la construction de la résilience des ménages en situation de pauvreté chronique et la protection des ménages pauvres et vulnérables face aux chocs.

Par la nature, les caractéristiques et l'envergure des activités envisagées dans le cadre de la mise en œuvre du projet de filets sociaux adaptatives, les risques et impacts environnementaux et sociaux associés sont jugés faibles selon la législation nationale et les critères de classification environnementale et sociale de la Banque mondiale. Systématiquement certaines Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale sont déclenchées et sont applicables au projet afin de prévenir les risques et atténuer les impacts négatifs qui pourraient découler de la mise en œuvre du projet sur l'environnement et la population. Il s'agit de la NES 1 « Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux » ; NES 2 « Emploi et conditions de travail » ; NES 3 « Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution » ; NES 4 « Santé et sécurité des populations » ; NES 5 « Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire » ; NES 6 « Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques » ; NES 8 « Patrimoine culturelle » , NES 9 « Intermédiaires financiers » et NES 10 « Mobilisation des parties prenantes et information ».

En conséquence, le gouvernement du Sénégal se doit de préparer un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP). Le PMPP fait partie des documents requis par le Cadre Environnemental et Social (CES) et identifie les principales parties prenantes affectées par le Projet, directement ou indirectement (y compris les groupes vulnérables), ainsi que celles ayant d'autres intérêts susceptibles d'influencer les décisions relatives au projet. Le PMPP décrit l'approche d'engagement et les stratégies permettant un engagement opportun, pertinent et accessible aux parties prenantes tout au long de la mise en œuvre du Projet.

Les présents Termes de Référence portent sur cet aspect afin de déterminer la manière dont le Projet associe les acteurs à la mise en œuvre des activités.

Présentation du projet

Le Projet de filets sociaux adaptatifs (P176544) a pour objectif de développement (PDO) d'aider le gouvernement à renforcer son système de protection sociale adaptatif en améliorant les caractéristiques clés du système et en renforçant la capacité institutionnelle, en aidant à étendre la portée des programmes en permettant aux ménages pauvres et vulnérables d'accéder à une aide adaptée aux chocs, en consolidant les nouveaux aspects de la protection sociale tels que le soutien productif, et en améliorant l'efficacité globale par l'innovation et l'apprentissage opérationnel. Au niveau national, le projet permettra une amélioration de la résilience socio-économique des ménages pauvres et vulnérables face aux chocs climatiques.

Le projet sera mis en œuvre sur une période de cinq (5) ans et s'articule autour de cinq (05) composantes complémentaires conçues dans l'optique de renforcer le système de protection sociale en s'appuyant sur les avancées déjà notées avec le Projet d'Appui aux Filets Sociaux (P144597) en termes de protection sociale.

Composante 1 : Renforcement des fonctions transversales du système de protection sociale

Cette composante vise à renforcer les fonctions qui sont transversales à tout le système de filet de sécurité sociale. Depuis 2012, le gouvernement du Sénégal a jeté les bases d'un système de protection sociale performant. Le projet d'appui aux filets sociaux soutenu par la Banque a été adopté en 2014 et a permis d'établir les fonctionnalités de base d'un système de filet de sécurité sociale adaptatif, notamment un Registre social à grande échelle et un programme de transferts monétaires. Des programmes supplémentaires, tels que l'aide en cas de choc ou le soutien productif, ont été construits sur ce mécanisme de prestation de base et mis en œuvre avec succès. Le projet proposé cherchera à consolider et à améliorer les éléments de base du système (sous-composante 1.1), à améliorer la capacité institutionnelle des institutions clés du secteur de la protection sociale (sous-composante 1.2), et à soutenir une gestion et des évaluations de projet efficaces (sous-composante 1.3).

Sous-composante 1.1 : Renforcer les outils de base du système de filets sociaux

Mise à jour et amélioration de la qualité du RNU. Le projet soutiendra le processus continu de mise à jour et d'amélioration de la qualité du RNU. Avec la plus grande expansion prévue à ce jour en 2021-22, le RNU couvrira un million de ménages. Le ciblage est renouvelé tous les quatre ans. Le projet proposé couvrira une mise à jour complète du registre afin de maintenir sa pertinence et sa précision pour le ciblage des programmes sociaux. Cela comprend l'organisation d'assemblées villageoises ou de quartiers dans tout le pays pour le ciblage communautaire ; et la mise en œuvre d'une enquête nationale par l'ANSD pour recueillir des informations actualisées sur un million de ménages. Le projet proposé soutiendra également le processus continu d'amélioration de la qualité des données du RNU (suivi des changements dans la localisation et la composition des ménages, mise à jour des coordonnées, suppression des erreurs éventuelles) et du système de gestion de l'information du RNU (encourager l'interopérabilité et assurer la protection des données lors du partage des listes de ménages). Les activités seront mises en œuvre par la Direction RNU en partenariat avec l'ANSD.

Numérisation des paiements dans le cadre du programme de transferts monétaires réguliers PNBSF. Le PNBSF couvre environ 300 000 ménages et effectue des paiements trimestriels de 25 000 FCFA. Les transferts monétaires, opérés par La Poste, ont été soumis à des retards répétés depuis 2019 en raison d'arrangements financiers complexes entre La Poste et le ministère des Finances. Dans l'intervalle, la DGPSN a acquis de l'expérience en matière de transferts monétaires et de subventions productives par le biais d'opérateurs de paiement mobile sélectionnés de manière compétitive. La numérisation et les paiements électroniques garantissent la responsabilité et ouvrent la voie à l'inclusion financière par une utilisation plus large de l'argent mobile. Le projet proposé soutiendrait la transition du PNBSF et de transferts ponctuels (par exemple, les réponses aux chocs), vers un système de paiement numérique en couvrant les coûts de transfert des opérateurs privés. Cette activité sera soutenue par les équipes de la Banque chargées du développement numérique et du secteur financier.

Renforcement du mécanisme de plaintes et réclamations (GRM). Le projet proposé soutiendra la consolidation, le renforcement et la pleine fonctionnalité du GRM. L'équipe de la Banque a soutenu le gouvernement du Sénégal dans la mise en place d'un mécanisme des plaintes et réclamations en utilisant le système d'information de gestion (SIG) afin que les acteurs sur le terrain reçoivent les plaintes et réclamations, les enregistrent directement dans le SIG pour

traitement. Des progrès significatifs ont été réalisés au niveau technique. Un numéro vert (appel gratuit) a été développé pour être accessible aux bénéficiaires et à la population, et il est fonctionnel. Dans le cadre de cette composante, le GRM sera renforcé pour devenir pleinement fonctionnel et inclure de meilleures capacités de gestion des cas et d'interopérabilité avec d'autres systèmes de gestion des données tels que le programme de couverture sanitaire universelle.

Sous-composante 1.2 : Appui institutionnel et renforcement des capacités

Le projet soutiendra les efforts du gouvernement pour renforcer les capacités et les mécanismes de coordination existants dans le secteur de la protection sociale, en tenant compte des changements institutionnels intervenus depuis 2019. Le MDCEST créé en 2019 a besoin d'un appui institutionnel pour renforcer sa capacité à mettre en œuvre ou à superviser des programmes, y compris au niveau local. Plusieurs agences au sein du ministère (DGPSN, FSN, CSA) ou à l'extérieur (le Secrétariat de la Commission nationale de la sécurité alimentaire, le ministère des femmes, ...) entreprennent d'importantes activités de coordination ou de renforcement des capacités dans le secteur de la protection sociale et bénéficient d'un appui institutionnel. Un accent particulier sera mis sur le renforcement de la coordination du secteur aux niveaux central et local en contribuant aux coûts liés au renforcement des capacités et au suivi sectoriel, ainsi qu'à l'organisation des réunions des Comités Technique et Interministériel de la SNPS.

Sous-composante 1.3 : Gestion et évaluations du projet

Le projet proposé assurera une mise en œuvre et des évaluations efficaces du programme. Il couvrira la dotation en personnel, la logistique, le suivi et l'évaluation réguliers, la supervision et le soutien à la mise en œuvre, la gestion financière, le contrôle de la conformité des achats et des sauvegardes, les réunions de coordination du projet et d'autres activités de gestion du programme et de coordination régulière. Ces activités seront accès à la gestion et au suivi efficaces des mesures de sauvegardes sociales et environnementales ; la gestion financière (GF), et la passation de marchés ; la préparation des plans de travail, des budgets et des rapports sur l'état d'avancement ; la supervision globale des activités du projet ; la communication, les modalités de S&E, dont le renforcement du Système d'Information de Gestion (SIG), et des mesures visant renforcer la transparence et la responsabilité. Avec l'appui technique couvert par l'analyse programmatique sur la protection sociale adaptative (ASP), le projet proposé contribuera à couvrir les évaluations et les analyses qualitatives réalisées par le gouvernement afin de tirer des enseignements de l'expérience acquise et ajuster la conception ou les modalités de mise en œuvre des programmes clés.

Composante 2 : Equite sociale et résilience productive

Cette composante fournira aux ménages bénéficiaires un ensemble intégré de mesures de soutien, y compris un ensemble de mesures de base et un soutien aux moyens de subsistance. Elle vise à s'attaquer à plusieurs contraintes qui entravent l'inclusion économique des plus pauvres et des plus vulnérables. Plus précisément, ses objectifs sont les suivants (i) de soutenir l'expansion du le projet YKK (sous-composante 2.1) ; et (ii) soutenir les intrants agricoles (sous-composante 2.2).

Sous-composante 2.1 : Mesures d'accompagnement sur le capital humain dans le PNBSF

En plus des transferts monétaires, le PNBSF prévoit également des séances de sensibilisation sur le capital humain (enregistrement des naissances, vaccination, scolarisation). Les mesures d'accompagnement ont été mises en œuvre régulièrement depuis le début du programme par le réseau d'organisations non gouvernementales (ONG) locales contractées par la DGPSN (Opérateurs Sociaux) mais l'évaluation de l'impact du PNBSF, financée par l'Agence Française de Développement (AFD), est en cours. Mais l'évaluation de l'impact du PNBSF, financé par un ASA programmatique soutenu par la Banque (P153183), a montré des résultats mitigés sur les résultats finaux. Un effort important pour améliorer le contenu et le matériel de sensibilisation est déjà en cours avec le soutien du projet existant soutenu par la Banque mondiale et sera piloté en 2021-22. Le projet proposé soutiendra ensuite le déploiement du contenu testé pour tous les bénéficiaires du PNBSF.

Sous-composante 2.1 : Mise en œuvre du projet productif - Yook Kom Kom

Le projet proposé soutiendra l'expansion du programme Yook Kom Kom. Dans le cadre du projet précédent, le gouvernement a fourni un ensemble de mesures d'accompagnement (y compris la facilitation de l'épargne, le coaching, la formation et les subventions en espèces) pour 15 000 bénéficiaires du PNBSF, et prépare une première extension à 45 000 bénéficiaires supplémentaires en 2022. Ces mesures productives visent à renforcer la résilience climatique et le potentiel productif en favorisant la diversification des sources de revenus et la création d'activités non agricoles. La mise en œuvre réussie de cette activité a entraîné d'importants gains de consommation et de productivité pour les bénéficiaires. L'expansion aura lieu à la fois dans les zones urbaines et rurales. Les activités du projet soutiendront la prise de décision des femmes en renforçant leur capital social par le biais d'activités de groupe.

Sous-composante 2.2 : Programme de résilience agricole

Le projet proposé soutiendra la consolidation et l'augmentation de l'utilisation des systèmes de protection sociale pour améliorer la résilience des petits agriculteurs vulnérables. Depuis 2002, le gouvernement sénégalais a mis en œuvre un programme visant à soutenir les agriculteurs ruraux pauvres et vulnérables pour améliorer leur capacité de production. Avec le soutien du projet d'appui aux filets sociaux, la DGPSN a accompagné le ministère de l'Agriculture dans la mise en œuvre d'activités visant à aider les ménages agricoles les plus pauvres du RNU à accéder aux intrants subventionnés fournis par le gouvernement et aux pratiques agricoles intelligentes face au climat. Les activités s'appuient sur le système de protection sociale ainsi que sur les programmes de vulgarisation décentralisés du ministère de l'Agriculture et comprennent des séances de sensibilisation et d'information, des formations techniques sur les pratiques agricoles, un suivi et des subventions en espèces pour soutenir les agriculteurs vulnérables pendant la saison des pluies. Le projet proposé continuera à étendre ces activités dans les zones affectées par les chocs climatiques.

Composante 3 : Solidarité national à travers une assistance en réponse aux chocs

Cette composante soutiendra la création d'un programme de réponse aux chocs dans le cadre du système de protection social et la mise en œuvre d'une assistance adaptée aux chocs afin d'aider les ménages pauvres et vulnérables à faire face aux chocs, y compris les chocs climatiques tels que les sécheresses, les inondations ou les incendies. Des réponses rapides sont essentielles pour limiter les impacts à court et à long terme, des chocs sur les capacités de

résilience et le capital humain et productif des ménages. Plus spécifiquement, les objectifs de cette composante sont de : (i) soutenir l'opérationnalisation d'un nouveau programme de réponse aux chocs nouvellement créé (sous-composante 3.1) ; et (ii) mettre en œuvre l'assistance en réponse aux chocs (sous-composante 3.2).

Sous-composante 3.1 : Appui à la création et à l'opérationnalisation du programme de réponse aux chocs

Le projet proposé aidera le gouvernement à rendre opérationnel son programme de réponse aux chocs nouvellement créé. La création d'un programme de réponse aux chocs est l'un des déclencheurs de la série d'appui budgétaire (DPO) pour une croissance équitable et résiliente soutenue par la Banque mondiale. Le programme s'appuiera sur les outils et les mécanismes de réponse de l'ASP développés avec le soutien du projet d'appui aux filets sociaux. Les processus techniques, administratifs, institutionnels et de financement définis dans le programme devront être rendus opérationnels. Les procédures pour chaque étape de livraison seront établies : l'évaluation des besoins et le mécanisme de déclenchement basé sur des systèmes d'alerte précoce et des déclencheurs fonctionnels, la stratégie de sensibilisation, l'inscription des bénéficiaires, la fourniture des prestations, le système de gestion de l'information et le système de gestion des plaintes. Une attention particulière sera accordée à l'exploitation du mécanisme de base existant du système de filets sociaux (RNU, système de paiement, mécanisme de traitement des plaintes). Le système d'alerte précoce existant sera renforcé par des engagements continus pour tester l'indice de sécheresse de nouvelle génération (NGDI) en partenariat avec le Se-CNSA et la FAO. Ce processus d'opérationnalisation sera basé sur des méthodes consultatives. Le projet complétera l'assistance technique couverte par l'ASA programmatique pour la protection sociale adaptative en finançant les coûts des ateliers et des réunions, des voyages d'étude éventuels et des missions de supervision, des équipements tels que les besoins en information et en technologie, y compris les logiciels, l'expertise sur les besoins spécifiques identifiés. Une partie du soutien financier du projet pourrait être accordée aux activités mises en œuvre par les partenaires gouvernementaux impliqués dans les réponses aux chocs.

Sous-composante 3.2 : Fournir l'assistance pour la réponse au choc

Cette sous-composante soutiendra la fourniture de transferts monétaires d'urgence aux bénéficiaires du programme de réponse aux chocs. Les ménages pauvres et vulnérables seront aidés par des transferts monétaires lorsqu'ils sont touchés par des sécheresses, des incendies, des inondations et d'autres chocs covariants moins courants comme les pandémies. Le nombre de bénéficiaires à aider chaque année et leur localisation dépendront de la gravité des chocs, des zones touchées et des besoins évalués. Par exemple, dans le cas des sécheresses, l'échelle d'intervention sera définie par les déclencheurs adoptés par le programme de réponse aux chocs. Dans le cadre de cette sous-composante, le projet financera les coûts associés aux transferts monétaires, y compris la facilitation (ciblage, identification, enrôlement, suivi, rapports). Le budget dédié aux transferts monétaires d'urgence sera accessible à la condition que les manuels opérationnels développés dans le cadre de la sous-composante précédente soient rédigés et adoptés. la mise en œuvre d'un Projet, de rechercher leur appui et de prendre en compte leur contribution.

En outre, parmi les bonnes pratiques internationales figure l'importance de la collaboration entre l'emprunteur et les parties prenantes au Projet. En effet, la mobilisation des parties prenantes peut permettre d'améliorer la durabilité environnementale et sociale des projets et garantir l'adhésion des populations au Projet. L'engagement des parties prenantes doit être fait au début de tout Projet financé par la Banque mondiale.

Dans ce cadre, l'Etat du Sénégal et le Groupe de la Banque mondiale ont initié le Projet Cadastre et Sécurisation Foncière (PROCASEF) dont le démarrage des activités est prévu en 2021. Le Projet d'un montant de 80 millions de dollars US vise à (i) renforcer la capacité du Gouvernement pour la mise en œuvre d'un cadastre à l'échelle nationale et (ii) à améliorer la sécurisation foncière dans des zones sélectionnées.

Objectifs de la mission

L'objectif général de la Mission est d'élaborer un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes dans la mise en œuvre des activités du Projet en formulation.

De façon spécifique, il s'agira, au titre de la présente mission, en fonction de la nature et des besoins de :

- décrire le projet, ainsi que les exigences réglementaires de la Banque et/ou toute autre exigence nationale pour la consultation et la divulgation ;
- identifier et hiérarchiser les groupes de parties prenantes clés, en mettant l'accent sur les communautés concernées par la mise en œuvre des activités ;
- prévoir une stratégie et un calendrier pour le partage d'informations et la consultation avec chacun de ces groupes en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée relativement aux risques et effets environnementaux et sociaux du projet ;
- assurer la prise en compte de l'opinion des parties prenantes dans la conception du projet ;
- décrire les méthodes et outils permettant de s'assurer que les informations relatives aux risques et effets environnementaux et sociaux du projet sont comprises ;
- décrire les différentes phases du processus de consultation ;
- doter les parties touchées par le projet de moyens permettant aisément à toutes d'évoquer leurs préoccupations et de porter plainte d'y répondre et de les gérer ;
- créer les conditions pour assurer la mobilisation effective des toutes les parties touchées par le projet pendant toute sa durée de vie relativement à toutes les questions pouvant éventuellement avoir une incidence sur les populations touchées ;
- déterminer les ressources et les responsabilités liées à la mise en œuvre des activités d'engagement des parties prenantes ;
- examiner le type, la portée et le niveau de détail de l'analyse conduite dans le cadre du PMPP.
- Assurer le suivi et l'établissement des rapports du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes.

Résultats attendus

Un rapport concernant le PMPP concernant la mise en œuvre des activités du Projet de Protection Sociale Adaptative devra être préparé par le Consultant dans le cadre d'un processus de large consultation des parties prenantes du Projet. Le PMPP devra être conforme aux textes nationaux et aux dispositions de la NES n° 10 du CES : « Mobilisation des parties prenantes et information ».

Ce rapport devra aboutir aux résultats suivants :

- le projet et les exigences réglementaires de la Banque et/ou toute autre exigence nationale pour la consultation et la divulgation sont décrites ;
- les groupes de parties prenantes clés pour la mise en œuvre des activités du projet, en particulier les communautés concernées par la mise en œuvre des activités sont identifiés et hiérarchisés ;
- une stratégie et un calendrier pour le partage d'informations et la consultation avec chacun de ces groupes est prévue en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée relativement aux risques et effets environnementaux et sociaux du projet sont prévus ;
- les méthodes et outils permettant de s'assurer que les informations relatives aux risques et effets environnementaux et sociaux du projet sont décrits et compris ;
- les mesures permettant à toutes les parties touchées d'évoquer leurs préoccupations et de porter plainte en se fondant sur le Mécanisme de Règlement des Plaintes (MRP) du Projet sont déterminées en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée relativement aux risques et effets environnementaux et sociaux du projet ;
- les opinions des parties prenantes dans la conception du projet et sa performance environnementale et sociale sont prises en compte ;
- les conditions pour assurer la mobilisation effective des toutes les parties touchées par le projet pendant toute sa durée de vie relativement à toutes les questions pouvant éventuellement avoir une incidence sur les populations touchées sont assurées ;
- les ressources et les responsabilités liées à la mise en œuvre des activités d'engagement des parties prenantes sont déterminées ;
- le type, la portée et le niveau de détail de l'analyse conduite dans le cadre du PMPP sont examinés ;

Méthodologie

Le consultant travaillera sous la coordination du PAPSA et en étroite collaboration avec les structures impliquées dans la mise en œuvre du Projet. Il devra procéder par une démarche de consultation de tous les acteurs impliqués dans le Projet, notamment le Ministère du Développement Communautaire, de l'Équité Sociale et Territoriale), les OS (opérateurs sociaux), le Se-CNSA (Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité alimentaire) et l'ANSD (Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie. A cet effet, des enquêtes socio-économiques seront menées dans des zones sélectionnées selon un échantillon représentatif.

Sur la base des TDR, le consultant proposera une méthodologie en indiquant comment les diverses consultations seront organisées et planifiées, intégrant un planning détaillé de sa mission.

Le consultant tiendra compte, dans sa proposition, du délai de validation du rapport provisoire auprès des parties prenantes au niveau local ou communautaire. Le processus de consultation/validation doit être décrit dans le rapport final.

Tâches à exécuter par le consultant

Le consultant devra :

- fournir au PAPSA une note méthodologique qui comportera les grandes lignes qu'il prévoit d'utiliser pour la conduite de l'étude, la démarche de consultation et d'entretien qui garantira le dialogue et la participation de tous les acteurs concernés par le Projet (en phase d'exécution de la mission) et un calendrier de mise en œuvre de la mission ;
- utiliser des documents et informations appropriés mis à sa disposition par le PAPSA, les acteurs institutionnels et d'autres sources fiables en rapport avec le Projet ;
- effectuer des visites de terrain, des rencontres de consultation avec les principaux acteurs concernés, des entretiens et des enquêtes socio-économiques auprès des populations ;
- analyser les informations recueillies ;

Concrètement, le Consultant devra se prendre en charge les questions suivantes :

Tâche 1 : *identification des parties prenantes*

Le Consultant devra identifier toutes les parties prenantes concernées par la préparation, la consultation et la divulgation de l'information dans le domaine foncier, aussi bien les acteurs publics que les acteurs privés.

Tâche 2 : *analyse du cadre de préparation, consultation et divulgation*

Le Consultant devra procéder à une analyse du cadre de mobilisation des parties prenantes qui doit être effectuée au niveau national en le comparant avec celui de la Banque mondiale.

Tâche 3 : *contenu de l'information sociale à divulguer, ainsi que les mécanismes de divulgation de l'information*

Le Consultant devra, dans l'information à divulguer, s'assurer que les parties prenantes puissent comprendre les risques et les impacts du projet et devra décrire les mesures différenciées à prendre pour éviter et minimiser ou atténuer les effets.

L'information qui sera diffusée dans une langue adaptée comprendra au moins les points suivants:

- l'objet, la nature et l'envergure du projet ;
- la durée des activités du projet proposé ;
- les risques et effets potentiels du projet sur les communautés locales, et les mesures proposées pour les atténuer, en mettant en exergue les risques et effets susceptibles d'affecter de manière disproportionnée les groupes vulnérables et défavorisés, et en décrivant les mesures différenciées prises pour les éviter et les minimiser ;

- le processus envisagé pour mobiliser les parties prenantes, en soulignant les modalités éventuelles de participation de celles-ci ;
- les différentes phases du processus de consultation ;
- les dates et lieux des réunions de consultation publiques envisagées, ainsi que le processus qui sera adopté pour les notifications et les comptes rendus de ces réunions ; et
- le processus et les voies de dépôt et de règlement des plaintes.

Le Consultant devra prévoir les modalités de divulgation des informations pertinentes, en précisant notamment la langue à utiliser et le format.

Tâche 4 : *examen du type, portée et niveau de détail de la mobilisation des parties prenantes*

Le Consultant devra déterminer, pour chaque activité, sa nature, sa portée et le niveau de détail par rapport à la mobilisation des parties prenantes.

Tâche 5 : *alternatives dans la mise en œuvre des activités du Projet*

Le Consultant devra proposer les mécanismes de consultation à propos des alternatives pour l'installation des activités.

Tâche 6 : *consentement Préalable donné Librement et en Connaissance de Cause (CPLCC) des communautés concernées par le Projet*

Les populations concernées par les activités ou des Communautés locales traditionnelles ou les populations concernées par le Projet pouvant être particulièrement vulnérables à la perte, l'aliénation ou l'exploitation de leurs terres et de leurs ressources naturelles et culturelles, ainsi qu'à la perte d'accès à leurs terres et ressources, il est nécessaire pour le Consultant de déterminer les modalités de leur CPLCC dans la mise en œuvre des activités du Projet. En cas de représentation des personnes touchées, le Consultant devra préciser les conditions permettant de s'assurer que les personnes désignées sont assez représentatives.

Tâche 7 : *conditions de participation du public*

Le Consultant, en se basant sur la législation nationale et les normes de la Banque mondiale, devra proposer un mécanisme adéquat de participation du public. Il devra se baser essentiellement sur la NES n°10, mais devra tenir compte de toutes les autres NES pertinentes : 1, 2, 4, 5, 7 et 8.

Tâche 8 : *situation des groupes vulnérables*

Le Consultant devra préciser comment les personnes défavorisées ou vulnérables seront prises en charge en tenant compte de leur besoin d'informations spécifiques (notamment un handicap, l'alphabétisation, le sexe, les différences de langue ou l'accessibilité) et en soulignant les risques et impacts potentiels qui pourraient les affecter de manière disproportionnée.

Tâche 9 : *revendications des communautés ou des groupes absents de la zone du projet pendant la période du recensement*

Le Consultant devra aussi traiter les revendications des communautés ou des groupes qui, pour des raisons légitimes, peuvent être absents de la zone sélectionnée pendant la période du recensement.

Tâche 10 : *date limite d'admissibilité*

Le Consultant proposera une date limite d'admissibilité (cut-off date). Il devra indiquer clairement le mode de détermination de cette date et ses modalités de diffusion dans toute la zone du projet et précisera le sort des personnes qui vont s'installer après la date butoir.

Tâche 11 : *Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP)*

Le Consultant devra préparer un PMPP qui sera mis en œuvre par le projet et proportionné à la nature et à l'envergure des activités, ainsi qu'à ses risques et effets potentiels en prévoyant des systèmes de mobilisation adaptés.

Profil du consultant

Le consultant devra :

- être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Bac+4 au moins (Maîtrise, Master, DESS, DEA, Doctorat) en sociologie, sciences juridiques ou politiques, socio-économie, environnement, développement communautaire ou social, sciences de gestion ou tout autre diplôme jugé équivalent ;
- avoir une expérience d'au moins dix (10) ans dans le domaine de l'évaluation environnementale et sociale de projets gouvernementaux ou financés par des partenaires au développement, avec au moins deux études financées par la Banque mondiale, dans le domaine de projet foncier ;
- avoir une expérience d'au moins 5 ans dans l'élaboration de Termes de Références portant sur des documents de sauvegarde environnementale et sociale et/ou dans la consultation des populations selon les standards de la Banque mondiale ;
- disposer d'une bonne qualité rédactionnelle et relationnelle, aptitude au travail en équipe, sens de l'organisation, rigueur, méthode, esprit d'analyse et de synthèse ;
- avoir une bonne connaissance des institutions publiques ;
- avoir une connaissance approfondie des Normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale d'IFC, du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale, ainsi qu'une bonne connaissance des textes du Sénégal en la matière ;
- jouir de compétences avérées en communication interpersonnelle et maîtrise des outils bureautiques et informatiques.

Le consultant sera sélectionné suivant la méthode de Sélection de Consultants Individuels conformément au Nouveau Cadre de Passation de Marchés de la Banque défini dans le Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de Projets d'Investissements en date du 1er juillet 2016.

Durée et calendrier de la consultation

La mission sera réalisée dans un délai de x jours calendaires, hors validation des rapports (provisoire et définitif).

Plan de travail et chronogramme des activités

Le plan de travail proposé par le Consultant s'étale sur la durée de la mission qui est de trente-jours (30) jours calendaires, scindés en 4 semaines, comme indiqué dans le tableau ci-dessous:

ACTIVITÉS				
Semaines	S1	S2	S3	S4
Réunion de démarrage avec le Client				
Revue documentaire				
Rencontres et consultations avec des acteurs				
Rapport provisoire				
Rapport final				

Livrables

Les différents rapports

Le Consultant devra produire les documents suivants :

Un rapport provisoire qui sera soumis à validation par les parties prenantes dans le cadre d'un atelier qui sera organisé et pris en charge par le PAPSA, vingt (20) jours après la signature du contrat ;

La version finale du rapport intégrant les observations pertinentes retenues à la réunion de présentation du rapport provisoire, y compris les commentaires du PAPSA et de la Banque mondiale.

Les versions provisoire et finale du rapport devront être transmises chacune en 5 exemplaires et en version électronique.

Le consultant devra être disponible pour des téléconférences/réunions dans le cadre dudit contrat afin de discuter du rapport provisoire et final avec l'équipe du projet.

Le contenu du rapport

Le rapport relatif au Plan de Mobilisation des Parties Prenantes devra contenir les éléments suivants :

1. Introduction

Description sommaire du Projet, ainsi que les éléments de conception ainsi que les questions environnementales et sociales. Inclure dans la mesure du possible, les cartes du site du projet et les zones environnantes

2. Exigences juridiques

Présentation des exigences internationales et nationales du point de vue juridique de la Banque Mondiale et du Sénégal relatives à la mobilisation des parties prenantes et applicables aux activités qui seront mises en œuvre dans le cadre du Projet

3. Activités préalables d'engagement des parties prenantes (le cas échéant)

Si le Projet a mené des activités à ce jour, notamment la divulgation d'informations et/ou la consultation, fournir les détails suivants :

- Type d'informations divulguées, sous quelles formes, et de quelle manière elles ont été diffusées
- Lieux et dates de toutes les réunions organisées à ce jour
- Personnes, groupes et/ou organismes ayant été consultés
- Principales problématiques abordées et principales préoccupations soulevées
- Réponse de aux problèmes soulevés, à savoir les engagements et les mesures de suivi
- Processus entrepris pour documenter ces activités et rendre compte aux parties prenantes

4. Parties prenantes du projet

Lister les principaux groupes de parties prenantes qui seront informés et consultés sur le projet. Il s'agit notamment des personnes ou groupes qui : sont directement et/ou indirectement concernés par les questions foncières ayant des « intérêts » dans le projet qui les déterminent en tant que parties prenantes et ont le pouvoir d'influencer les résultats du Projet

5. Programme d'engagement des parties prenantes

Résumer le but et les objectifs du programme

Décrire brièvement quelles informations seront divulguées, sous quelles formes, et les types de méthodes qui seront mises en œuvre pour communiquer ces informations à chacun des groupes

Décrire brièvement les méthodes qui seront utilisées pour consulter chacun des groupes

Décrire de quelle manière les points de vue des femmes et d'autres sous-groupes pertinents seront pris en compte pendant le processus

Décrire toute autre activité d'engagement qui sera menée

7. Suivi et reporting

Décrire tout plan visant à impliquer les parties prenantes du projet (y compris les communautés concernées) ou les observateurs tiers dans le suivi des impacts du projet et des programmes d'atténuation.

Décrire comment et quand les résultats des activités d'engagement des parties prenantes seront transmis aux parties prenantes concernées ainsi qu'aux groupes de parties prenantes plus larges

8. Calendrier

Fournir un calendrier indiquant les dates et les lieux où se dérouleront les diverses activités d'engagement des parties prenantes, à savoir la consultation, la divulgation et les partenariats, et la date à laquelle ces activités seront intégrées au système de management du Projet

9. Ressources et Responsabilités

Responsable de la réalisation de ces activités

Budget alloué à ces activités

Indiquer le personnel et les ressources qui seront consacrés à la gestion et à la mise en œuvre du programme d'engagement des parties prenantes.

Désigner la personne qui va assurer la liaison avec les communautés aux autres activités de base est également importante, tout comme l'implication et la supervision de la direction

Les annexes du rapport devront comprendre, entre autres, une liste de l'ensemble des preuves de l'évaluation, les procès-verbaux des rencontres, les photos d'illustration des consultations et des rencontres, les outils de collectes utilisés, etc.